

POWERED
BY TRUST

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

Au 31/12/2017

Le Conseil d'administration du 26 février 2018 a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés de Safran et celle du compte de résultat ajusté pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

SOMMAIRE

Préambule	3
Compte de résultat consolidé ajusté comparatif et information sectorielle	5
Comptes consolidés du Groupe	10
Compte de résultat consolidé	11
Etat du résultat global consolidé	12
Bilan consolidé	14
Variation des capitaux propres consolidés	15
Tableau des flux de trésorerie consolidés	16
Notes annexes aux comptes consolidés du Groupe	17
<i>Note 1 - Principes et méthodes comptables</i>	18
<i>Note 2 - Principales sources d'estimations</i>	41
<i>Note 3 - Evolution du périmètre</i>	45
<i>Note 4 - Information sectorielle</i>	48
<i>Note 5 - Détail des principales composantes du résultat opérationnel</i>	50
<i>Note 6 - Résultat financier</i>	53
<i>Note 7 - Impôt sur le résultat</i>	53
<i>Note 8 - Résultat par action</i>	56
<i>Note 9 - Ecart d'acquisition</i>	56
<i>Note 10 - Immobilisations incorporelles</i>	58
<i>Note 11 - Immobilisations corporelles</i>	59
<i>Note 12 - Actifs financiers courants et non courants</i>	60
<i>Note 13 - Participations comptabilisées par mise en équivalence</i>	61
<i>Note 14 - Stocks et en-cours de production</i>	63
<i>Note 15 - Créances clients et autres débiteurs</i>	64
<i>Note 16 - Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	64
<i>Note 17 - Synthèse des actifs financiers</i>	65
<i>Note 18 - Capitaux propres consolidés</i>	68
<i>Note 19 - Provisions</i>	70
<i>Note 20 - Avantages au personnel</i>	71
<i>Note 21 - Dettes soumises à des conditions particulières</i>	76
<i>Note 22 - Passifs financiers portant intérêts</i>	77
<i>Note 23 - Fournisseurs et autres créditeurs</i>	81
<i>Note 24 - Autres passifs financiers courants et non courants</i>	81
<i>Note 25 - Synthèse des passifs financiers</i>	82
<i>Note 26 - Gestion des risques de marché et dérivés</i>	84
<i>Note 27 - Activités cédées</i>	91
<i>Note 28 - Participation dans les opérations conjointes</i>	91
<i>Note 29 - Parties liées</i>	92
<i>Note 30 - Engagements hors bilan et passifs éventuels</i>	94
<i>Note 31 - Litiges</i>	97
<i>Note 32 - Evénements postérieurs à la date de clôture</i>	97
<i>Note 33 - Liste des sociétés consolidées</i>	98
<i>Note 34 - Honoraires versés aux commissaires aux comptes</i>	103

Préambule

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité avec celles de ses concurrents, Safran établit, en complément de ses comptes consolidés, un compte de résultat ajusté.

Il est rappelé que Safran :

- résulte de la fusion au 11 mai 2005 de Sagem et Snecma ; celle-ci a été traitée conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » dans ses comptes consolidés ;
- inscrit, depuis le 1^{er} juillet 2005, toutes les variations de juste valeur des instruments dérivés de change en résultat financier, dans le cadre des prescriptions de la norme IAS 39 applicables aux opérations qui ne sont pas qualifiées en comptabilité de couverture (cf. Note 1.f).

En conséquence, le compte de résultat consolidé du Groupe est ajusté des incidences :

- de l'allocation du prix d'acquisition réalisée dans le cadre des regroupements d'entreprises. Ce retraitement concerne depuis 2005 les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux programmes aéronautiques, réévalués lors de la fusion Sagem/Snecma. A compter de la publication des comptes semestriels 2010, le Groupe a décidé de retraiter :
 - les effets des écritures relatives à l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises, notamment les dotations aux amortissements des actifs incorporels, reconnus lors de la transaction, avec des durées d'amortissement longues, justifiées par la durée des cycles économiques des activités dans lesquelles opère le Groupe, ainsi que
 - le produit de réévaluation d'une participation antérieurement détenue dans une activité en cas d'acquisition par étapes ou d'apport à une co-entreprise ;
- de la valorisation des instruments dérivés de change afin de rétablir la substance économique réelle de la stratégie globale de couverture du risque de change du Groupe :
 - ainsi le chiffre d'affaires net des achats en devises est valorisé au cours de change effectivement obtenu sur la période, intégrant le coût de mise en œuvre de la stratégie de couverture, et
 - la totalité des variations de juste valeur des instruments dérivés de change afférentes aux flux des périodes futures est neutralisée.

Les variations d'impôts différés résultant de ces éléments sont aussi ajustées.

TABLE DE PASSAGE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU COMPTE DE RESULTAT AJUSTE

L'incidence de ces ajustements sur les agrégats du compte de résultat est présentée ci-dessous :

	Données consolidées 31.12.2017	Couverture de change		Regroupements d'entreprises		Données ajustées 31.12.2017
		Revalorisation du chiffre d'affaires (1)	Différés des résultats sur couvertures (2)	Amortissements incorporels fusion Sagem/Snecma (3)	Effet des autres regroupements d'entreprises (4)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Chiffre d'affaires	16 940	(419)	-	-	-	16 521
Autres produits et charges opérationnels courants	(14 323)	(19)	7	67	40	(14 228)
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	154	-	-	-	23	177
Résultat opérationnel courant	2 771	(438)	7	67	63	2 470
Autres produits et charges opérationnels non courants	(90)	-	-	-	-	(90)
Résultat opérationnel	2 681	(438)	7	67	63	2 380
Coût de la dette	(57)	-	-	-	-	(57)
Résultat financier lié au change	3 143	438	(3 476)	-	-	105
Autres produits et charges financiers	(22)	-	-	-	-	(22)
Résultat financier	3 064	438	(3 476)	-	-	26
Produit (charge) d'impôts	(1 716)	-	1 215	(39)	(2)	(542)
Résultat net des activités poursuivies	4 029	-	(2 254)	28	61	1 864
Résultat des activités cédées et résultat de cession	823	-	-	-	-	823
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	(62)	-	-	(2)	-	(64)
Résultat net part du Groupe	4 790	-	(2 254)	26	61	2 623

(1) Revalorisation (par devise) du chiffre d'affaires net des achats en devises au cours couvert (incluant les primes sur options dénouées), par reclassement des variations de valeur des couvertures affectées aux flux comptabilisés en résultat sur la période.

(2) Variations de valeur des couvertures afférentes aux flux qui seront comptabilisés en résultat sur des périodes futures pour (3 476) M€ hors impôts, et effet de la prise en compte des couvertures dans l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour 7 M€.

(3) Annulation des amortissements/dépréciations des actifs incorporels liés à la revalorisation des programmes aéronautiques issue de l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de fusion Sagem/Snecma.

(4) Annulation des amortissements/dépréciations des actifs identifiés lors de regroupements d'entreprises.

Il est rappelé que seuls les états financiers consolidés font l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes, y compris les agrégats « chiffre d'affaires » et « résultat opérationnel » fournis en données ajustées dans la Note 4 « Information sectorielle ».

Les données financières ajustées, autres que celles fournies dans la Note 4 « Information sectorielle », font l'objet de travaux de vérification au titre de la lecture d'ensemble des informations données dans le Document de Référence.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis à l'issue du Conseil d'administration du 22 mars 2018, après réalisation des vérifications spécifiques et revue des événements postérieurs au 26 février 2018.

**Compte de résultat
consolidé ajusté
comparatif et information
sectorielle**

Compte de résultat ajusté

	31.12.2016	31.12.2017
	Données ajustées	Données ajustées
<i>(en millions d'euros)</i>		
Chiffre d'affaires	15 781	16 521
Autres produits	277	278
Produits des activités ordinaires	16 058	16 799
Production stockée	308	227
Production immobilisée	624	501
Consommations de l'exercice	(9 347)	(9 716)
Frais de personnel	(4 420)	(4 363)
Impôts et taxes	(286)	(284)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(516)	(966)
Dépréciations d'actifs	(231)	(72)
Autres produits et charges opérationnels courants	115	167
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	99	177
Résultat opérationnel courant	2 404	2 470
Autres produits et charges opérationnels non courants	(18)	(90)
Résultat opérationnel	2 386	2 380
Coût de la dette nette	(51)	(57)
Résultat financier lié au change	(35)	105
Autres produits et charges financiers	(58)	(22)
Résultat financier	(144)	26
Résultat avant impôts	2 242	2 406
Produit (charge) d'impôts	(498)	(542)
Résultat net des activités poursuivies	1 744	1 864
Résultat des activités cédées et résultat de cession	117	823
Résultat de la période	1 861	2 687
Attribuable :		
aux propriétaires de la société mère	1 804	2 623
activités poursuivies	1 689	1 801
activités cédées	115	822
aux intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)	57	64
activités poursuivies	55	63
activités cédées	2	1
Résultat net par action des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	4,06	4,39
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	3,99	4,31
Résultat net par action des activités cédées attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	0,28	2,00
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	0,27	1,97

Information sectorielle

Les secteurs opérationnels et les agrégats présentés sont définis en Note 4.

Au 31 décembre 2017

	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense	Total secteurs opérationnels	Holding & Autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Effets des regroupements d'entreprises	Total en données consolidées
<i>(en millions d'euros)</i>									
Chiffre d'affaires	9 741	5 415	1 345	16 501	20	16 521	419	-	16 940
Résultat opérationnel courant	1 729	682	95	2 506	(36)	2 470	431	(130)	2 771
Autres produits et charges opérationnels non courants	(40)	(14)	(14)	(68)	(22)	(90)	-	-	(90)
Résultat opérationnel (1)	1 689	668	81	2 438	(58)	2 380	431	(130)	2 681
Cash-flow libre	1 158	328	105	1 591	(153)	1 438	-	-	1 438
BFR brut opérationnel	(215)	1 284	317	1 386	(178)	1 208	-	-	1 208
Actifs sectoriels (2)	15 003	5 993	2 151	23 147	3 107	26 254	-	-	26 254
(1) Dont dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(639)	(245)	(63)	(947)	(19)	(966)	(7)	(105)	(1 078)
Dont dépréciations d'actifs	(29)	(37)	(6)	(72)	-	(72)	-	-	(72)

(2) L'augmentation des actifs sectoriels de Holding & Autres sur l'exercice 2017 a principalement pour origine le reclassement d'un montant de 2 000 millions d'euros de sicav de trésorerie qui font l'objet d'un nantissement pendant la durée de l'offre publique d'achat sur Zodiac Aerospace. Ces sicav ne peuvent en effet pas être classées en trésorerie et équivalents de trésorerie pendant la durée de l'offre du fait de leur restriction d'utilisation (cf. Note 16 – Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Au 31 décembre 2016

	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense	Total secteurs opérationnels	Holding & Autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Effets des regroupements d'entreprises	Total en données consolidées
<i>(en millions d'euros)</i>									
Chiffre d'affaires	9 391	5 145	1 238	15 774	7	15 781	701	-	16 482
Résultat opérationnel courant	1 786	567	76	2 429	(25)	2 404	712	(126)	2 990
Autres produits et charges opérationnels non courants	3	(5)	(7)	(9)	(9)	(18)	-	367	349
Résultat opérationnel (1)	1 789	562	69	2 420	(34)	2 386	712	241	3 339
Cash-flow libre	929	165	17	1 111	(20)	1 091	-	-	1 091
BFR brut opérationnel	(92)	1 215	392	1 515	(67)	1 448	-	-	1 448
Actifs sectoriels	14 463	6 088	2 011	22 562	1 062	23 624	-	-	23 624
(1) Dont dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(248)	(191)	(46)	(485)	(31)	(516)	(4)	(114)	(634)
Dont dépréciations d'actifs	(207)	(18)	(9)	(234)	3	(231)	(6)	-	(237)

Chiffre d'affaires en données ajustées

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2017
<i>Propulsion Aéronautique et Spatiale</i>		
Première monte, produits et prestations associés	3 801	3 915
Services	5 350	5 726
Ventes d'études	204	65
Autres	36	35
sous total	9 391	9 741
<i>Equipements Aéronautiques</i>		
Première monte, produits et prestations associés	3 182	3 364
Services	1 635	1 749
Ventes d'études	199	169
Autres	129	133
sous total	5 145	5 415
<i>Défense</i>		
Vente d'équipements	799	887
Services	325	333
Ventes d'études	111	123
Autres	3	2
sous total	1 238	1 345
<i> Holding et autres</i>		
Ventes d'études et autres	7	20
sous total	7	20
Total	15 781	16 521

Information par zone géographique

Au 31 décembre 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe (Hors France)	Amériques	Asie- Océanie	Afrique- Moyen Orient	Total en données ajustées	Couverture de change	Total en données consolidées
Chiffre d'affaires par destination	3 214	4 366	5 259	2 468	1 214	16 521	419	16 940
en %	20%	26%	32%	15%	7%			
Actifs non courants par zone d'implantation (1)	9 885	1 509	993	259	63			12 709
en %	78%	12%	8%	2%	0%			

(1) Hors actifs financiers, dérivés et impôts différés actifs

Au 31 décembre 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe (Hors France)	Amériques	Asie- Océanie	Afrique- Moyen Orient	Total en données ajustées	Couverture de change	Total en données consolidées
Chiffre d'affaires par destination	3 262	3 439	5 345	2 368	1 367	15 781	701	16 482
en %	21%	22%	34%	15%	8%			
Actifs non courants par zone d'implantation (1)	9 580	1 515	991	236	64			12 386
en %	77%	12%	8%	2%	1%			

(1) Hors actifs financiers, dérivés et impôts différés actifs

En 2017, comme en 2016, le Groupe a réalisé des ventes avec 3 clients significatifs :

- Groupe Airbus : ventes concernant les secteurs opérationnels « Propulsion Aéronautique et Spatiale » (ventes de moteurs en première monte pour avions et hélicoptères), « Equipements Aéronautiques » (ventes de systèmes d'atterrissage et de freinage, ventes de câblages et systèmes d'interconnexions électriques et ventes de nacelles) et Défense (ventes de systèmes de navigation, de systèmes de commandes de vol et de systèmes d'enregistrement de données de vol) ;
- Groupe Boeing : ventes concernant les secteurs opérationnels « Propulsion Aéronautique et Spatiale » (ventes de moteurs en première monte pour avions) et « Equipements Aéronautiques » (ventes de systèmes d'atterrissage et de freinage et ventes de câblages et systèmes d'interconnexions électriques) ;
- Groupe General Electric : ventes concernant le secteur « Propulsion Aéronautique et Spatiale » (ventes de pièces de rechange utilisées dans le cadre de prestations de maintenance pour des flottes de compagnies aériennes).

Comptes consolidés du Groupe

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31.12.2016	31.12.2017
Chiffre d'affaires	5	16 482	16 940
Autres produits	5	277	278
Produits des activités ordinaires		16 759	17 218
Production stockée		308	227
Production immobilisée		624	501
Consommations de l'exercice	5	(9 340)	(9 709)
Frais de personnel	5	(4 406)	(4 353)
Impôts et taxes		(286)	(284)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	5	(634)	(1 078)
Dépréciations d'actifs	5	(237)	(72)
Autres produits et charges opérationnels courants	5	115	167
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	13	87	154
Résultat opérationnel courant		2 990	2 771
Autres produits et charges opérationnels non courants	5	349	(90)
Résultat opérationnel		3 339	2 681
Coût de la dette nette		(51)	(57)
Résultat financier lié au change		(943)	3 143
Autres charges et produits financiers		(58)	(22)
Résultat financier	6	(1 052)	3 064
Résultat avant impôts		2 287	5 745
Produit (charge) d'impôts	7	(398)	(1 716)
Résultat net des activités poursuivies		1 889	4 029
Résultat des activités cédées et résultat de cession	27	74	823
Résultat de la période		1 963	4 852
Attribuable :			
aux propriétaires de la société mère		1 908	4 790
activités poursuivies		1 836	3 968
activités cédées		72	822
aux participations ne donnant pas le contrôle		55	62
activités poursuivies		53	61
activités cédées		2	1
Résultat net par action des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)	8		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		4,41	9,67
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		4,33	9,50
Résultat net par action des activités cédées attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)	8		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		0,17	2,00
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		0,17	1,97

Etat du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31.12.2016	31.12.2017
Résultat net de la période		1 963	4 852
Autres éléments du résultat global			
Eléments recyclables en résultat net		12	(517)
Actifs financiers disponibles à la vente	12	(6)	(7)
Ecart de change et couverture d'investissement net		(9)	(211)
Impôt sur les autres éléments recyclables du résultat global		8	(40)
Quote-part recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)	13	11	(33)
Eléments recyclables relatifs aux activités cédées		8	(220)
Impôt sur les éléments recyclables relatifs aux activités cédées		-	(6)
Eléments non recyclables en résultat net		(109)	34
Ecart actuariel sur engagements retraites et assimilés	20.c	(131)	43
Impôt sur les autres éléments non recyclables du résultat global		24	(7)
Quote-part non recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)		(1)	(2)
Eléments non recyclables relatifs aux activités cédées (nets d'impôt)		(1)	-
Total des autres éléments du résultat global		(97)	(483)
Total du résultat global pour la période		1 866	4 369
Attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		1 811	4 312
activités poursuivies		1 730	3 716
activités cédées		81	596
- aux participations ne donnant pas le contrôle		55	57
activités poursuivies		53	56
activités cédées		2	1

Au 31 décembre 2017 :

Les autres éléments du résultat global relatifs aux écarts de change et couverture d'investissement net comprennent :

- Un montant de (13) millions d'euros (7 millions d'euros au 31 décembre 2016) correspondant aux écarts de change de la période sur des financements pérennes accordés à des filiales étrangères. Ces financements sont qualifiés d'investissements nets à l'étranger et traités en application des dispositions prévues, à ce titre, par la norme IAS 21 ;
- Un montant de 138 millions d'euros ((36) millions d'euros au 31 décembre 2016) correspondant aux écarts de change de la période sur l'émission par Safran de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain pour 1,2 milliard de dollars US en février 2012 qualifiée de couverture d'investissement net de certaines activités américaines du Groupe ;
- Un montant de (336) millions d'euros (20 millions d'euros au 31 décembre 2016) correspondant aux écarts de change de la période sur sociétés étrangères.

Les autres éléments du résultat global relatifs aux sociétés mises en équivalence (nets d'impôt) comprennent (cf. Note 13 - Participations comptabilisées par mise en équivalence) :

- un montant de (49) millions d'euros correspondant aux écarts de change de la période sur les co-entreprises étrangères (11 millions d'euros au 31 décembre 2016),
- un montant de 16 millions d'euros relatif aux couvertures de flux de trésorerie des co-entreprises (aucun montant en 2016), et

- un montant de (2) millions d'euros d'écarts actuariels sur engagements de retraite et assimilés des co-entreprises ((1) million d'euros en 2016).

Les éléments recyclables relatifs aux activités cédées sont constitués d'un produit, avant impôt, de 220 millions d'euros d'écarts de conversion recyclés en résultat suite à la cession des activités du secteur Sécurité sur le 1^{er} semestre 2017. Ces écarts de conversion découlent essentiellement des entités américaines cédées. L'impôt recyclé en résultat associé à ces écarts de conversion est un produit de 6 millions d'euros.

Bilan consolidé

ACTIF			
<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	31.12.2016	31.12.2017
Ecarts d'acquisition	9	1 864	1 831
Immobilisations incorporelles	10	5 178	5 241
Immobilisations corporelles	11	3 169	3 518
Actifs financiers non courants	12	382	324
Participations comptabilisées par mise en équivalence	13	2 175	2 119
Dérivés actifs non courants	26	28	16
Impôts différés actifs	7	1 351	142
Actifs non courants		14 147	13 191
Actifs financiers courants	12	147	2 113
Dérivés actifs courants	26	592	566
Stocks et en-cours de production	14	4 247	4 496
Créances clients et autres débiteurs	15	6 252	6 371
Actifs d'impôts exigibles	7	513	596
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	1 926	4 914
Actifs courants		13 677	19 056
Actifs des activités cédées	27	3 234	-
Total actif		31 058	32 247
PASSIF			
<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	31.12.2016	31.12.2017
Capital émis	18	83	83
Réserves	18	4 495	5 420
Gains nets latents sur actifs financiers disponibles à la vente	18	35	28
Résultat de l'exercice		1 908	4 790
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère		6 521	10 321
Participations ne donnant pas le contrôle		288	303
Capitaux propres		6 809	10 624
Provisions	19	1 706	1 497
Dettes soumises à des conditions particulières	21	699	569
Passifs financiers non courants portant intérêts	22	2 392	3 246
Dérivés passifs non courants	26	-	-
Impôts différés passifs	7	987	1 022
Autres passifs financiers non courants	24	5	8
Passifs non courants		5 789	6 342
Provisions	19	1 558	1 906
Passifs financiers courants portant intérêts	22	945	1 390
Fournisseurs et autres créditeurs	23	10 242	10 822
Passifs d'impôts exigibles	7	179	214
Dérivés passifs courants	26	4 385	805
Autres passifs financiers courants	24	357	144
Passifs courants		17 666	15 281
Passifs des activités cédées	27	794	-
Total passif		31 058	32 247

Variation des capitaux propres consolidés

	Capital émis	Primes d'émission	Titres d'auto contrôle	Actifs financiers disponibles à la vente	Ecarts de change et couverture d'investissement net	Autres réserves	Ecarts actuariels sur engagements de retraite	Résultat net	Autres	Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<i>(en millions d'euros)</i>												
01.01.2016	83	3 360	(19)	41	522	2 229	(363)	(424)	198	5 627	266	5 893
Résultat global de la période	-	-	-	(6)	8	-	(131)	1 908	32 (a)	1 811	55	1 866
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle	-	-	(38)	-	-	-	-	-	-	(38)	-	(38)
Dividendes	-	-	-	-	-	(325)	-	-	-	(325)	(30)	(355)
Acompte sur dividendes 2016	-	-	-	-	-	(287)	-	-	-	(287)	-	(287)
Océane 2016-2020	-	-	-	-	-	44	-	-	-	44	-	44
Programme de rachat d'actions	-	-	(42)	-	-	(208)	-	-	-	(250)	-	(250)
Rachat des participations des minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	(6)	(6)	(1)	(7)
Autres variations dont affectation de résultat	-	-	-	-	-	(439)	15	424	(55)	(55)	(2)	(57)
31.12.2016	83	3 360	(99)	35	530	1 014	(479)	1 908	169	6 521	288	6 809
Résultat global de la période	-	-	-	(7)	(474)	16	40	4 790	(53) (a)	4 312	57	4 369
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle	-	-	(8)	-	-	-	-	-	-	(8)	-	(8)
Dividendes	-	-	-	-	-	(340)	-	-	-	(340)	(32)	(372)
Programme de rachat d'actions	-	-	(402)	-	-	208	-	-	-	(194)	-	(194)
Rachat des participations des minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations dont affectation de résultat	-	-	-	-	-	1 902	6	(1 908)	30	30	(10)	20
31.12.2017	83	3 360	(509)	28	56	2 800	(433)	4 790	146	10 321	303	10 624

(a) cf. tableau ci-dessous :

	Effet impôt sur les écarts actuariels	Effet impôt sur les écarts de change	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Résultat global 2016 (propriétaires de la société mère)	24	8	32
Résultat global 2017 (propriétaires de la société mère)	(7)	(46)	(53)

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note	31.12.2016	31.12.2017
I. Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère		1 908	4 790
Amortissements, dépréciations et provisions (1)		927	1 080
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	13	(63)	(110)
Variation de juste valeur des dérivés de change et matières premières (2)	26	81	(3 608)
Résultat de cession d'éléments d'actifs (3)		(364)	(20)
Résultat des activités cédées et résultat de cession avant impôts		(110)	(990)
Résultat-part des participations ne donnant pas le contrôle		55	62
Autres (4)		217	1 206
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement		2 651	2 410
Variation nette des stocks et en-cours de production	14	(347)	(308)
Variation nette des dettes et créances d'exploitation (5)	15,23,26	219	561
Variation nette des autres débiteurs et créditeurs	15,23	(40)	63
Variation du besoin en fonds de roulement		(168)	316
TOTAL I (6)		2 483	2 726
II. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Capitalisation des frais de R&D (7)	10	(364)	(286)
Décaissements nets sur immobilisations incorporelles (8)		(324)	(262)
Décaissements nets sur immobilisations corporelles (9)		(704)	(740)
Décaissements nets sur acquisitions de titres ou d'activités		(810)	(54)
Encaissements nets sur cessions de titres ou d'activités		2	3 060
Encaissements / décaissements nets sur titres de participations et prêts (10)		5	(1 974)
TOTAL II		(2 195)	(256)
III. Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Variation de capital - propriétaires de la société mère		-	-
Variation de capital - participations ne donnant pas le contrôle		(9)	(4)
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle	18.b	(38)	(449)
Remboursement d'emprunts	22	(73)	(66)
Nouveaux emprunts	22	682	1 058
Variation des avances remboursables	21	(24)	(25)
Variation des financements court terme	22	10	449
Dividendes et acomptes sur dividendes versés aux actionnaires de la société mère	18.e	(612)	(340)
Dividendes versés aux minoritaires		(30)	(32)
TOTAL III		(94)	591
Flux de trésorerie opérationnels liés aux activités cédées	TOTAL IV	171	14
Flux de trésorerie d'investissement liés aux activités cédées	TOTAL V	(111)	(52)
Flux de trésorerie de financement liés aux activités cédées	TOTAL VI	(8)	(198)
Incidence des variations de taux de change	TOTAL VII	15	(17)
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	I+II+III+IV+V+VI+VII	261	2 808
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 659	1 926
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture des activités cédées		186	180
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	16	1 926	4 914
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités cédées		180	-
Variation de trésorerie		261	2 808

(1) Dont au 31 décembre 2017 : 802 M€ d'amortissements (726 M€ au 31 décembre 2016), 73 M€ de dépréciations (243 M€ au 31 décembre 2016) et 205 M€ de dotations aux provisions ((42) M€ de reprises de provisions au 31 décembre 2016)

(2) Dont (3 604) M€ au titre des dérivés de change au 31 décembre 2017 (131 M€ au 31 décembre 2016) (cf. Note 26 - Gestion des risques de marché et dérivés)

(3) Dont au 31 décembre 2016 : 367 M€ de produit de réévaluation dans le cadre de l'apport à ArianeGroup

(4) Dont au 31 décembre 2017 : + 1 197 M€ d'impôts différés sur variation de juste valeur des dérivés de change ((54) M€ au 31 décembre 2016)

(5) Dont au 31 décembre 2017 : + 50 M€ de primes nettes sur options de change (cf. Note 26 - Gestion des risques de marché et dérivés) présentées au bilan en dérivés passifs courants ((20) M€ de primes nettes au 31 décembre 2016)

(6) Dont (582) M€ d'impôts payés au 31 décembre 2017 ((292) M€ d'impôts au 31 décembre 2016) ; dont intérêts versés (72) M€ au 31 décembre 2017 ((50) M€ au 31 décembre 2016) et intérêts reçus 24 M€ au 31 décembre 2017 (20 M€ au 31 décembre 2016)

(7) Dont (11) M€ d'intérêts capitalisés au 31 décembre 2017 et (20) M€ au 31 décembre 2016

(8) Dont au 31 décembre 2017 : (291) M€ d'acquisitions d'immobilisations incorporelles ((313) M€ au 31 décembre 2016), 16 M€ de produit de cession (aucun produit de cession au 31 décembre 2016) et +13 M€ de variation de dettes sur acquisitions d'immobilisations ((11) M€ au 31 décembre 2016)

(9) Dont au 31 décembre 2017 : (786) M€ d'acquisitions d'immobilisations corporelles ((738) M€ au 31 décembre 2016); + 24 M€ de variation de dettes sur acquisitions d'immobilisations ((5) M€ au 31 décembre 2016) et 22 M€ de produits de cession (39 M€ au 31 décembre 2016)

(10) Dont au 31 décembre 2017 : (2 000) M€ de sicav de trésorerie faisant l'objet d'un nantissement pendant la durée de l'offre publique d'achat sur Zodiac Aerospace reclassés en autres actifs financiers (cf. Note 12 - Actifs financiers courants et non courants).

**Notes annexes aux
comptes consolidés du
Groupe**

La société Safran (2, Bd du Général Martial-Valin - 75724 Paris cedex 15) est une société anonyme immatriculée en France, et est cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

Les comptes consolidés reflètent la situation comptable de la société Safran et de ses filiales contrôlées, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles est exercée une influence notable (le « Groupe »).

Les états financiers consolidés sont établis en euros et toutes les valeurs sont arrondies au million près sauf mention expresse.

Le Conseil d'administration du 26 février 2018 a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés annuels 2017. Les comptes consolidés seront définitifs après leur approbation par l'assemblée générale.

Note 1 - Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés de Safran et ses filiales sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et telles qu'adoptées par l'Union européenne (disponibles sur Internet à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm) à la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration. Elles comprennent les normes approuvées par l'IASB c'est à dire, les IFRS, les International Accounting Standards ("IAS") et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretations Committee ("IFRIC") ou l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretations Committee ("SIC").

Evolutions des principes et méthodes comptables

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS appliqués de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Amendements d'IAS 7 « Etat des flux de trésorerie » - Amélioration de la présentation et des informations fournies en annexe » ;
- Amendements d'IAS 12 « Impôts sur le résultat – Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre des pertes non réalisées ».

Ces textes applicables de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés et appliqués de manière anticipée par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Néant.

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés mais non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits provenant de contrats avec les clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRS 17 « Contrats d'assurance » ;
- Amendements d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » - Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises ;
- Amendements d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » et d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés » - Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence ;
- Amendements d'IAS 40 « Immeubles de placement » - Transferts d'immeubles de placement ;
- Amendements d'IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » - Clarifications sur le classement et l'évaluation des paiements fondés sur des actions ;
- Amendements d'IFRS 9 « Instruments financiers » - Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ;
- Améliorations des IFRS publiées en décembre 2016 (cycle 2014-2016) ;
- Améliorations de IFRS publiées en décembre 2017 (cycle 2015-2017) ;
- IFRIC 22 « Paiement d'avance sur transactions en devises » ;
- IFRIC 23 « Comptabilisation des incertitudes en matières d'impôt sur le résultat ».

A l'exception des normes IFRS 9 et IFRS 15 qui sont applicables au 1^{er} janvier 2018 et de la norme IFRS 16 applicable au 1^{er} janvier 2019, ces nouvelles normes et amendements n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne et ne peuvent donc pas être appliqués par anticipation.

Le Groupe est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes.

Concernant le chapitre couverture de la norme IFRS 9, les analyses menées indiquent que la plupart des instruments dérivés utilisés par le Groupe pour mettre en œuvre sa politique de couverture de change sont inéligibles en tant qu'instruments de couverture au sens d'IFRS 9. Le Groupe ne sera ainsi pas en mesure d'appliquer la comptabilité de couverture dans le cadre de la gestion du risque de change relatif aux flux de trésorerie futurs en devise (cf. Note 1.f – Conversion des transactions libellées en devises et dérivés de change). Sur les chapitres classement/évaluation des actifs et passifs financiers et dépréciation des actifs financiers (créances clients, prêts, etc.) (cf. Note 1.m – Titres de participations, prêts et créances), l'impact négatif sur les capitaux propres de la mise en œuvre de la nouvelle norme selon la méthode dite « rétrospective limitée » au 1^{er} janvier 2018 sera inférieur à 10 millions d'euros. Cet impact découle uniquement des nouvelles modalités de dépréciation des actifs financiers qui prennent en compte une estimation des pertes attendues. Les comptes comparatifs 2017 présentés dans les états financiers 2018 ne seront pas retraités de cet effet.

Concernant la mise en application de la norme IFRS 15, pour rappel, les principaux changements de traitement comptable au niveau groupe (pour les traitements actuels, cf. Note 1.g – Produits des activités ordinaires) qui découleront de l'application de cette nouvelle norme sont les suivants :

Ventes de moteurs première monte, moteurs de rechange, équipements série et pièces de rechange

Le chiffre d'affaires série et pièces de rechange est aujourd'hui reconnu à la livraison et l'application d'IFRS 15 ne va pas modifier ce rythme de reconnaissance.

Concernant le prix de transaction à retenir en IFRS 15, peu de changements sont attendus par rapport aux pratiques actuelles si ce n'est le traitement de certaines garanties dans les activités Propulsion et Equipements. Les garanties de performance accordées aux clients et les extensions de garantie seront enregistrées en réduction du chiffre d'affaires alors qu'elles sont comptabilisées en charges aujourd'hui.

Par ailleurs, dans l'activité Equipements, le Groupe anticipe des changements sur le traitement des concessions commerciales accordées sous forme de biens gratuits au client qui viendront diminuer le prix de transaction alors qu'elles sont comptabilisées en charges actuellement. De plus, leur rythme de reconnaissance en résultat pourra être modifié.

Contrats à éléments multiples

Le principal changement généré par l'application d'IFRS 15 dans le secteur Défense concerne la catégorie des contrats dits « à éléments multiples » qui intègrent du développement, des ventes de biens et des ventes de prestations. C'est d'ailleurs dans ce secteur que se trouvent la plupart des contrats à éléments multiples du Groupe.

Le chiffre d'affaires de ces contrats est aujourd'hui comptabilisé comme une obligation de prestation globale, soit au rythme de franchissement des jalons techniques, soit à l'avancement des coûts.

L'application d'IFRS 15 va nécessiter d'identifier pour chaque contrat les obligations de prestation distinctes et de déterminer, pour chaque obligation, le moment où cette obligation est remplie. Cela peut en conséquence modifier le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires et des marges.

- La partie du contrat relative au développement spécifique ou aux travaux d'adaptation ne constituera pas, en général, une obligation de prestation spécifique car le développement et les travaux d'adaptation sont indissociables de la production série. Le financement reçu du client sera enregistré en chiffre d'affaires lors de la réalisation des différentes obligations de prestation.
- Les coûts associés au développement et à l'installation seront comptabilisés en « coûts d'exécution » des contrats et comptabilisés en charge sur la durée de vie du contrat.
- Pour la partie production série, le chiffre d'affaires sera reconnu soit à la livraison des biens, soit à l'avancement des coûts en fonction de la nature de l'obligation de prestation.

Vente de prestations de réparation pièces et main d'œuvre (« Time & Material »)

Ces prestations sont en général de courte durée. Le chiffre d'affaires est aujourd'hui constaté une fois la réparation terminée. Ce traitement comptable restera inchangé sous IFRS 15.

Concernant le prix de transaction à retenir en IFRS 15, peu de changements sont attendus par rapport aux pratiques actuelles si ce n'est le traitement de certaines garanties dans l'activité Propulsion. Les garanties de performance accordées aux clients seront enregistrées en réduction du chiffre d'affaires alors qu'elles sont comptabilisées en charges aujourd'hui.

Vente de contrats de maintenance et de support de base installée

- Dans les secteurs Propulsion et Equipements, certains contrats de maintenance et de support prévoient le maintien en état de vol d'une flotte de moteurs ou d'équipements. Actuellement, le chiffre d'affaires de ces contrats est reconnu au rythme de la facturation des heures de vol ou des atterrissages. Sous IFRS 15, les différents services rendus au sein de chacun de ces contrats constituent une obligation de prestation unique dont le chiffre d'affaires sera comptabilisé à l'avancement des coûts.

Ce changement est le plus significatif au regard de l'application d'IFRS 15 pour le Groupe tant au niveau de la reconnaissance du chiffre d'affaires que des marges associées.

Concernant le prix de transaction de ces contrats, peu de changements sont attendus en application d'IFRS 15 par rapport aux pratiques actuelles si ce n'est le traitement de certaines garanties comme mentionné sur les ventes de prestations « Time & Material ».

- Dans le secteur Défense, le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires de certains contrats de maintenance forfaitaire pourra être modifié en fonction de la nature de la prestation. Le chiffre d'affaires sera reconnu non pas aux jalons de facturation mais à l'avancement des coûts.

Vente d'études

Ces ventes d'études regroupent des ventes d'études seules et des ventes de développement associé à des livraisons de biens.

L'application d'IFRS 15 va nécessiter d'identifier pour chacune de ces ventes les obligations de prestation distinctes existant au sein du contrat.

- Vente d'études

Chaque étude à réaliser constitue en général une obligation de prestation distincte.

Le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires va dépendre de la nature du transfert de contrôle : transfert en continu ou transfert à un instant donné.

Aujourd'hui, le chiffre d'affaires de ces contrats est reconnu à l'avancement des coûts ou au rythme du franchissement des jalons de facturation.

Sous IFRS 15, le chiffre d'affaires sera reconnu à l'avancement des coûts (transfert en continu) ou à l'issue de la réalisation de la prestation d'étude.

Ces ventes d'études ne constituent qu'une très faible partie des activités du Groupe et sont présentes dans toutes les activités.

- Vente de développements associés à des livraisons série

Des développements peuvent être réalisés en amont d'une production et faire l'objet d'un financement total ou partiel par le client.

Ces ventes de développements concernent essentiellement les secteurs Equipements et Défense.

Dans les contrats du Groupe, les développements financés sont en général indissociables de la production série et ne constituent pas de ce fait une obligation de prestation distincte. Sous IFRS 15, le financement de ces développements par le client sera intégralement constaté en chiffre d'affaires « série » lors de la livraison des biens alors qu'actuellement ce financement est

généralement reconnu en vente d'études pendant la phase de développement, soit à l'avancement des coûts de développement soit aux jalons de facturation ou soit à la livraison série.

Estimation d'impacts

La norme IFRS 15 sera appliquée à compter du 1er janvier 2018 selon la méthode dite « rétrospective complète ».

De ce fait, les capitaux propres figurant au bilan consolidé comparatif au 1er janvier 2017 seront retraités des effets de l'application de cette nouvelle norme et les comptes comparatifs 2017 présentés dans les états financiers 2018 seront également retraités.

L'impact qui sera constaté sur les capitaux propres résulte de l'application rétrospective de la norme IFRS 15 qui conduit dans certains cas (en particulier pour les contrats de maintenance à l'heure de vol/ à l'atterrissage et les contrats à l'avancement) à retarder la reconnaissance du chiffre d'affaires et des marges associées par rapport aux pratiques actuelles.

Le Groupe estime un impact négatif sur ses capitaux propres consolidés au 1er janvier 2017 de l'ordre de (0,8) milliard d'euros après prise en compte des impôts différés associés. Cet impact comprend à date des estimations et reste susceptible d'évoluer dans le cadre de la finalisation des calculs d'impacts.

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant du Groupe seront impactés des éléments suivants:

- Un effet de base lié à des reclassements de charges en réduction du chiffre d'affaires. Cet effet concerne essentiellement certaines garanties, concessions et pénalités. Il devrait être marginal sur le volume de chiffre d'affaires et sera neutre sur le résultat opérationnel.
- Des effets de décalage de reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge associée qui s'expliquent par :
 - La reconnaissance du chiffre d'affaires désormais à l'avancement par les coûts sur les contrats de maintenance.
 - L'identification au sein des contrats de différentes obligations de prestation qui auront chacune leur rythme de reconnaissance de chiffre d'affaires.
 - La réallocation dans un contrat du prix global de transaction à chacune des obligations de prestation identifiées avec son rythme de reconnaissance (prise en compte de certaines remises, garanties, des différentes obligations...).

L'impact de l'application de la norme IFRS15 sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant consolidés de l'exercice 2017 est estimé à :

- (0,6) milliard d'euros sur le chiffre d'affaires au 31 décembre 2017 de 16,9 milliards d'euros
- (0,3) milliard d'euros sur le résultat opérationnel courant au 31 décembre 2017 de 2,8 milliards d'euros

L'impact de l'application de la norme IFRS15 sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant en données ajustées de l'exercice 2017 est estimé à :

- (0,6) milliard d'euros sur le chiffre d'affaires au 31 décembre 2017 de 16,5 milliards d'euros
- (0,3) milliard d'euros sur le résultat opérationnel courant au 31 décembre 2017 de 2,5 milliards d'euros

Ces ordres de grandeur restent susceptibles d'évoluer dans le cadre de la finalisation des calculs d'impacts.

Il n'y aura aucun impact sur les flux de trésorerie associés.

Enfin, concernant la norme IFRS 16 sur les locations, le recensement des contrats de location au sein du Groupe est en cours afin de pouvoir appliquer la nouvelle norme selon la méthode dite « rétrospective modifiée » au 1^{er} janvier 2019, c'est-à-dire avec imputation en capitaux propres à cette date de l'effet du changement de norme. De ce fait, les comptes comparatifs 2018 présentés dans les états financiers 2019 ne seront pas retraités.

a) Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les chapitres suivants.

b) Consolidation

Règles de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Safran exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif et durable de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale dès lors que leur contribution à certains agrégats consolidés est matérielle ou parce que leur activité est de nature stratégique pour le Groupe. Il s'agit des sociétés pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les activités essentielles dans le but d'en retirer un rendement économique sur lequel il peut influencer. Le pouvoir découle généralement de la détention de droits de vote (y compris les droits de vote potentiels lorsqu'ils ont un caractère substantif) ou de droits contractuels.

Les sociétés contrôlées conjointement par Safran et d'autres groupes, ou partenariats, sont celles dont la direction des activités essentielles (budget, nomination des dirigeants...) nécessite le consentement unanime des partenaires. Il existe deux types de partenariat :

- les opérations conjointes : entités dans lesquelles les partenaires ont, de par la forme juridique de l'entité, les termes des accords contractuels ou les autres faits et circonstances, des droits sur les actifs et des obligations à assumer les passifs du partenariat. Chaque partenaire comptabilise les actifs, les passifs, les charges et les produits relatifs à ses intérêts dans l'opération conjointe sauf s'il est prévu une répartition différente ;
- les co-entreprises : entités dans lesquelles les partenaires ont uniquement des droits sur l'actif net. Chaque partenaire comptabilise sa quote-part dans l'actif net selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles Safran exerce une influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient au moins 20% des droits de vote. En revanche, l'influence notable doit être démontrée lorsque le niveau de détention se situe sous ce seuil. Le fait que le Groupe soit représenté au sein de l'organe de direction (Conseil d'administration...) de l'entité détenue est un indicateur de l'existence d'une influence notable.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle, exclusif ou conjoint, ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle, exclusif ou conjoint, ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, comme par exemple suite à une dilution, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui représentent la part de résultat et d'actif net non détenue par les propriétaires de la société mère, sont présentées séparément au compte de résultat, dans l'état du résultat global et dans les capitaux propres.

La norme IFRS 10 prévoit que toute modification du taux de détention d'une entité consolidée par intégration globale, sans perte ou gain de contrôle, soit constatée en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la maison mère du Groupe. Il en sera ainsi des acquisitions complémentaires de titres quand bien même la prise de contrôle exclusif serait intervenue lors d'une précédente acquisition de titres ou des cessions de titres sans perte de contrôle exclusif.

La cession des titres entraînant une perte de contrôle exclusif sera quant à elle constatée en résultat et le résultat de cession sera calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération. De plus, certains « autres éléments du résultat global » attribués aux actionnaires majoritaires seront transférés en résultat. Toute participation résiduelle conservée sera réévaluée à sa juste valeur par le compte de résultat au moment de la perte de contrôle exclusif.

L'acquisition des titres entraînant l'obtention du contrôle exclusif sera comptabilisée conformément aux dispositions qui régissent les regroupements d'entreprises décrites en Note 1.c.

Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes qui s'y rattachent.

Lorsqu'une société intégrée globalement effectue une transaction telle qu'une vente ou un apport d'actif à une opération conjointe, une coentreprise ou une entreprise associée, tout gain ou perte est reconnu dans les comptes consolidés uniquement à hauteur du pourcentage d'intérêt hors Groupe dans l'opération conjointe, la coentreprise ou l'entreprise associée.

Dans le sens inverse, lorsqu'une société intégrée globalement effectue une transaction telle qu'un achat d'actif auprès d'une opération conjointe, une coentreprise ou une entreprise associée, la quote-part du gain ou de la perte revenant au Groupe n'est reconnue dans les comptes consolidés qu'à la revente par la société intégrée globalement de cet actif à un tiers hors Groupe.

Ces transactions ne donnent pas lieu à élimination dès lors que l'opération conjointe intervient en tant que simple intermédiaire (agent) ou effectue des prestations équilibrées au profit ou dans le prolongement direct de l'activité de ses différents actionnaires.

c) Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée.

Méthode de l'acquisition

A la date de prise de contrôle, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable (y compris ajustements de juste valeur) de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;
- les coûts directs liés à l'acquisition (frais de transaction) doivent être comptabilisés séparément du regroupement d'entreprises, ce qui signifie qu'ils sont constatés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus ;
- les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition même s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. L'évaluation du prix d'acquisition, incluant le cas échéant, le montant estimé de la juste valeur des contreparties éventuelles, est finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Au-delà du délai d'affectation, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultat. Seuls peuvent donner lieu à un ajustement du prix d'acquisition pendant le délai de douze mois les éléments qui auraient dû être pris en compte à la date d'acquisition, mais pour lesquels l'acquéreur ne disposait pas de toutes les informations à cette date.

Toute quote-part antérieurement détenue dans l'activité acquise, avant la prise de contrôle, est réévaluée à sa juste valeur et le produit ou la perte correspondante enregistrée en résultat.

Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est déterminé comme la différence entre :

- d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des participations, ne donnant pas le contrôle de la société acquise, évalué soit sur la base de la quote-part de l'actif net acquis (y compris ajustements de juste valeur), soit sur la base de la valeur globale de l'entreprise ; et
- d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsqu'ils sont générés par l'acquisition de sociétés intégrées globalement ou de participations dans des opérations conjointes, les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » et les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat. En revanche, les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de participations dans des coentreprises ou des entreprises associées sont enregistrés dans la ligne « Participations comptabilisées par mise en équivalence » conformément à IAS 28.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans le délai d'affectation d'un an après la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Seuls les éléments éclairant la situation existant à la date d'acquisition peuvent donner lieu à un ajustement en contrepartie des écarts d'acquisition. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition ainsi dégagés sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) telles que définies en Note 1.I. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur selon les modalités décrites en Note 1.I. En cas de perte de valeur, la dépréciation est comptabilisée en résultat et n'est pas réversible.

d) Activités abandonnées et actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme destiné à être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable dans un délai maximum de 12 mois. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession et sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan consolidé.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, une activité ou une zone géographique principale et distincte est qualifiée d'activité abandonnée dès lors qu'elle fait soit l'objet d'une cession soit d'un classement en activité destinée à être cédée. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à l'activité destinée à être cédée ou cédée sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées. Les actifs et les passifs composant l'activité destinée à être cédée ou cédée sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan consolidé uniquement pour le dernier exercice présenté.

En application des dispositions de la norme IFRS 5, à compter du classement d'une activité en activité destinée à être cédée :

- l'activité est évaluée dans son ensemble au montant le plus faible de sa valeur nette comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente estimés ;
- l'amortissement des actifs non courants compris dans l'activité est arrêté ;
- les actifs non courants compris dans cette activité ne font plus l'objet de test de dépréciation ;
- les positions réciproques au bilan entre les activités poursuivies et l'activité destinée à être cédée continuent d'être éliminées.

e) Conversion des comptes exprimés en devises

Les comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis en euros selon la méthode suivante :

- les éléments d'actif et passif sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultat, ainsi que les flux de trésorerie, sur la base des cours moyens de change de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change moyen et le cours de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Lors de la sortie d'une filiale étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de cession. Dans tous les cas de sortie, le montant des écarts de change comptabilisés au compte de résultat est déterminé sur la base d'une consolidation directe de la filiale étrangère dans les comptes du Groupe.

Le Groupe a mis en place une couverture d'investissement net partielle de ses activités à l'étranger dont le fonctionnement est présenté en Note 1.v.

f) Conversion des transactions libellées en devises et dérivés de change

Les transactions libellées en devises autres que les monnaies de présentation des comptes des sociétés sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date où elles sont réalisées.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier de la période, à l'exception des différences de conversion relatives à un instrument financier désigné comme couverture d'un investissement net à l'étranger qui, elles, sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global (Note 1.v). Les avances et acomptes versés ou reçus sont maintenus à leur cours de comptabilisation initiale.

Les actifs monétaires à long terme détenus par une entité du Groupe sur une filiale étrangère pour lesquels aucun règlement n'est ni planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible, constituent une part de l'investissement net à l'étranger. Ainsi en application des dispositions d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les différences de change portant sur ces éléments sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global (OCI) jusqu'à la date de cession de l'investissement où elles sont comptabilisées comme un élément du résultat de cession. Dans le cas contraire (si l'opération n'est pas qualifiée d'investissement net à l'étranger), les différences de change sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le Groupe utilise des dérivés de change pour gérer et couvrir les risques de variation de cours de change pesant sur son chiffre d'affaires net des achats libellés en devises étrangères. La stratégie de couverture de change du Groupe ainsi que les dérivés de change fermes et optionnels utilisés sont détaillés en Note 26 « Gestion des risques de marché et dérivés ».

Conformément à IAS 39, à la clôture, ces dérivés de change sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Au regard des contraintes liées à l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de regroupement Sagem/Snecma, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations sur dérivés de change comme ne relevant pas de la comptabilité de couverture et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses dérivés de change.

Les principaux changements de traitement comptable relatifs à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 – « Instruments financiers » applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 sont présentés dans le paragraphe Evolutions des principes et méthodes comptables de la présente note.

g) Produits des activités ordinaires

Les principales natures de contrats recensées dans le Groupe sont les contrats de vente de produits de série et de pièces de rechange, les contrats d'entretien / support de base installée et les contrats de vente d'études.

S'il existe un différé de paiement ayant un effet significatif sur la détermination de la juste valeur de la contrepartie à recevoir du client, les paiements futurs sont actualisés pour calculer cette juste valeur. Ceci a pour effet de diminuer le chiffre d'affaires comptabilisé à hauteur de la composante financière inhérente au différé de paiement.

A contrario, lorsque des avances et acomptes sont reçus des clients, le chiffre d'affaires comptabilisé n'est pas augmenté de la composante financière inhérente aux paiements reçus d'avance.

Contrats de vente de série et de pièces de rechange

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise. Pour les contrats de vente de série et de pièces de rechange, le chiffre d'affaires est généralement reconnu à la livraison du bien, net de toutes les remises accordées quelle que soit leur forme. En cas de risque d'annulation de la transaction ou d'irrecouvrabilité de la créance connu dès l'origine du contrat, le produit n'est pas reconnu ; celui-ci sera reconnu lorsque le risque sera levé.

Certains contrats de ventes de série prévoient un financement explicite du développement par le client :

- lorsque le financement du développement est reçu du client pendant la phase de développement, le chiffre d'affaires associé est enregistré à l'avancement évalué selon les coûts engagés nécessaires à la réalisation du développement ou selon l'atteinte de jalons techniques prédéfinis contractuellement. En présence de jalons techniques, les coûts de développement encourus sont d'abord enregistrés en « stocks et en-cours ». Ces coûts sont ensuite comptabilisés en charges au fil du franchissement des jalons prédéfinis, dates auxquelles une quote-part du financement reçu est comptabilisée en chiffre d'affaires ;
- lorsque le financement du développement est garanti contractuellement par le client sur un nombre déterminé d'unités à produire et à livrer pendant la phase série, les coûts d'études et de développement encourus sont d'abord enregistrés en « stocks et en-cours ». Lors de la livraison de chaque unité, une quote-part de ces coûts est comptabilisée en charges et le financement garanti correspondant est comptabilisé en chiffre d'affaires.

Contrats de prestations de services (y compris contrats de vente d'études, contrats d'entretien et de support de base installée)

Dans le cadre des contrats de prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé si :

- le degré d'avancement peut être évalué de façon fiable ; et
- les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le chiffre d'affaires des contrats de prestations de services du Groupe est enregistré principalement au rythme de la facturation, elle-même assise sur des unités d'œuvre telles que les heures de vol (par exemple pour les contrats d'entretien et de support de base installée) ou les dates de franchissement des jalons techniques prévus dans les contrats (par exemple pour les contrats multi-éléments du secteur Défense qui incluent à la fois la vente du développement et de la production série). Le chiffre d'affaires de quelques contrats de ventes d'études est enregistré à l'avancement des coûts engagés.

Dans le cas où le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts recouvrables.

Dans le cas où le chiffre d'affaires facturé au client est représentatif de l'avancement contractuel, les coûts à comptabiliser sont valorisés sur la base du taux de marge prévu sur le contrat. Si ce coût calculé est inférieur aux coûts constatés, les coûts temporairement excédentaires sont maintenus en stocks et en-cours. Si le coût calculé est supérieur aux coûts constatés, une provision pour prestations à fournir est comptabilisée pour le montant en écart.

Les marges prévisionnelles des contrats sont revues régulièrement. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

Les principaux changements de traitement comptable relatifs à la mise en œuvre de la norme IFRS 15 – « Produits provenant des contrats avec les clients » applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 sont présentés dans le paragraphe Evolutions des principes et méthodes comptables de la présente note.

h) Impôts courants et différés

Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au total des impôts courants et des impôts différés figurant dans le compte de résultat.

Les impôts courants correspondent au montant d'impôts déterminé conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes sur les bénéfices imposables au cours d'un exercice, ainsi qu'aux pénalités reconnues au titre des redressements fiscaux comptabilisés sur l'exercice. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est directement comptabilisé en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés pour chaque entité, pour les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Il est également tenu compte des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. La valeur des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture annuelle.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de la période au cours duquel la loi fiscale est promulguée et le changement de taux décidé, sauf si les opérations concernées ont été directement comptabilisées à leur origine en capitaux propres.

La taxe de 3 % sur les distributions de dividendes existant en France est comptabilisée en charge d'impôt au cours de l'exercice où la distribution a lieu. Suite à la remise en cause de la légalité de cette taxe courant 2017, le remboursement dont le Groupe a déjà bénéficié ainsi que celui restant à recevoir à la date de clôture ont été comptabilisés en produits d'impôt dans les comptes à fin 2017.

Le crédit d'impôt recherche français, ou tout autre dispositif fiscal similaire dans d'autres juridictions, est assimilé à une subvention d'exploitation liée aux dépenses de recherche et développement réalisées au cours de l'exercice. A ce titre, il est comptabilisé en « Autres produits » et non en déduction de la charge d'impôts de l'exercice. La reconnaissance en produit de tout ou partie du crédit impôt recherche reçu sur la période peut être différée sur les périodes ultérieures si ce montant se rattache à des dépenses de développement immobilisées dans les comptes consolidés du Groupe.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est également comptabilisé en « Autres produits » car il est assimilé à une subvention d'exploitation.

i) Résultat par action

Le résultat par action de base est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées et détenues en autocontrôle.

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période en excluant les actions d'autocontrôle et en retenant les effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, notamment celles qui découlent des obligations convertibles en actions ou d'un programme de rachat d'actions en cours. L'effet dilutif des obligations convertibles en actions découle des actions qui pourraient être créées en cas de conversion de l'intégralité des obligations émises. L'effet dilutif d'un programme de rachat d'actions en cours est calculé selon la méthode dite du rachat d'actions inversée qui compare le cours de bourse de clôture avec le cours de bourse moyen de la période concernée.

j) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur juste valeur, leur coût d'acquisition historique ou leur coût de production en fonction du mode d'acquisition de ces actifs. Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation incorporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation dès lors qu'elle ne sera prête à l'usage auquel elle est destinée, ou à la vente, qu'après une période de temps substantielle (généralement plus de 12 mois). Le montant inscrit au bilan à l'origine est diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Immobilisations acquises lors de regroupements d'entreprises

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle et sont amortis linéairement :

- pour les actifs incorporels reconnus lors de la fusion Sagem/Snecma de 2005 et ceux reconnus lors de l'acquisition de la participation de Rolls Royce dans l'activité RTM322 - regroupés sous la dénomination « Programmes aéronautiques » - et déterminés par programme (la juste valeur de chaque programme aéronautique reconnu recouvrant plusieurs natures d'incorporels telles que technologies, carnets de commandes et relations clientèle), sur la durée de vie résiduelle des programmes (qui n'excède pas 20 ans) ;
- pour les actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises intervenus depuis la création du Groupe (technologies, relations clientèle et autres immobilisations incorporelles acquises) sur la durée d'utilité estimée (3 à 23 ans) de chaque immobilisation incorporelle identifiée.

Immobilisations acquises séparément

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise entre 1 et 5 ans.

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité, correspondant à leur durée de protection légale ou à leur durée de vie économique lorsque celle-ci est inférieure.

Les contributions versées à des tiers au titre des programmes aéronautiques (participation aux coûts de certification,...) sont considérées comme des immobilisations acquises et sont donc immobilisées sauf dans les cas où le programme ne s'avérerait pas rentable.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Toutefois, les frais de développement financés par le Groupe sont immobilisés, si l'intégralité des critères suivants est démontrée :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ainsi que l'intention et la capacité (disponibilité des ressources techniques, financières et autres) de l'entreprise d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Dans les domaines d'activités du Groupe, l'ensemble des critères d'immobilisation des frais de développement est rempli lorsque la décision de lancement du développement est prise par la Direction et que la rentabilité du programme/projet, validée par des sources internes ou externes pertinentes, est démontrée. Le début de la période d'immobilisation des frais de développement ne peut pas être antérieur à ces événements.

La période d'immobilisation des frais de développement s'achève à l'entrée en service du produit qui a été développé.

Les frais de développement immobilisés sont valorisés à leur coût de production et sont amortis à partir de la première livraison du produit, selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité qui ne dépasse pas 20 ans.

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en Note 1.I.

k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation corporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation dès lors qu'elle ne sera prête à l'usage auquel elle est destinée, ou à la vente, qu'après une période de temps substantielle (généralement plus de 12 mois).

Les dépenses de remplacement et les coûts de révision majeure sont identifiés comme des composants des actifs corporels. Les autres dépenses de réparation et d'entretien sont enregistrées en charges de la période.

Dans le cas des contrats de location-financement, au début de la période de location, l'actif immobilisé et la dette financière sont valorisés au plus bas de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Au cours de la période de location, les paiements sont ventilés entre la charge financière et le remboursement de la dette de manière à obtenir, au titre de chaque période, un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

L'amortissement de la valeur brute des immobilisations corporelles est réparti sur la durée d'utilité attendue des principaux composants associés aux actifs, essentiellement sur le mode linéaire.

Dans le cadre des contrats de location-financement, si la transmission de la propriété à la fin du contrat est certaine, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Dans le cas contraire, les actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée du contrat.

Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions	15 ans - 40 ans
Installations techniques	5 ans - 40 ans
Matériels, outillages et autres	5 ans - 15 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en Note 1.I.

I) Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, en particulier les écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises, sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)¹. Deux types d'UGT sont définis dans le Groupe :

- les UGT correspondant aux programmes, projets, ou familles de produits auxquelles sont rattachés les actifs dédiés : frais de développement, actifs corporels de production ;
- les UGT correspondant à des pôles d'activités tels que suivis par la Direction du Groupe, qui sont dans la plupart des cas assimilables aux principales filiales du Groupe, auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition.

En cas de réorganisation interne ou de cession modifiant la composition d'une ou plusieurs UGT auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés, des réaffectations sont effectuées en utilisant une approche fondée sur la valeur relative, déterminée sur la base de la quote-part que représente l'activité cédée ou transférée dans les flux de trésorerie et dans la valeur terminale de l'UGT d'origine à la date de la cession ou du transfert.

Les tests de dépréciation sont réalisés a minima une fois par an sur les immobilisations à durée indéfinie ou non amortissables telles que les écarts d'acquisition (tests réalisés au cours du premier semestre) ainsi que pour les immobilisations amortissables, dont l'amortissement n'a pas débuté, et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît, que ce soit pour un actif amortissable ou non.

A chaque date de clôture, les entités du Groupe apprécient s'il existe des évènements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur. De tels évènements ou circonstances comprennent, notamment, des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique (débouchés commerciaux, sources d'approvisionnement, évolution d'indices ou de coûts, etc...) ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe (plan à moyen terme, études de rentabilité, part de marché, carnet de commandes, réglementation, litiges, etc.).

¹ Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie fortement indépendants de ceux d'autres actifs ou groupes d'actifs

Si de tels évènements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée dans le résultat opérationnel.

La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de cession et la valeur d'utilité d'un actif ou d'un groupe d'actifs, estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux d'actualisation de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital spécifique du Groupe (Weighted Average Cost of Capital-WACC). Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts, ce qui aboutit à un résultat identique à celui qui aurait été obtenu en appliquant, comme requis par IAS 36, un taux avant impôts à des flux de trésorerie avant impôts.

La détermination des flux de trésorerie futurs est différente selon les actifs à tester :

- (i) actifs affectés à des programmes, projets ou familles de produits : les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux d'actualisation de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique. Cet horizon long terme permet de mieux refléter les caractéristiques des cycles d'exploitation du Groupe (aéronautique et défense), définis par des actifs d'une durée de vie longue et des évolutions produits lentes ;
- (ii) écarts d'acquisition : les flux de trésorerie futurs attendus sont déterminés à partir des plans à moyen terme établis sur les quatre prochaines années et des flux attendus de la 5^{ème} à la 10^{ème} année (voire sur une période plus étendue pour certaines activités dont les cycles de développement et de production sont considérés comme longs) ; ces flux sont actualisés au taux d'actualisation de référence. La valeur d'utilité des actifs est l'addition de la valeur actualisée de ces flux et de la valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme et issu de la période de 5 à 10 ans (voire au-delà pour certaines activités), en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une UGT fait ressortir une perte de valeur, après vérification de la valeur recouvrable des actifs pris isolément, la perte de valeur est affectée en premier lieu à l'écart d'acquisition puis aux actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables respectives.

En cas de perte de valeur avérée, toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est définitive. Pour les autres actifs, les indices de perte de valeur sont analysés à chaque clôture ultérieure et, s'il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation, une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

m) Titres de participation, prêts et créances

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à l'origine au coût qui est diminué ultérieurement d'éventuelles pertes de valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres, sauf en cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (cf. ci-dessous), dans ce cas une perte de valeur est constatée par résultat. La reprise de cette perte de valeur par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût à l'origine et peuvent faire l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Une indication objective de dépréciation des actifs financiers est caractérisée par une baisse significative ou durable de la valeur de l'actif :

- pour les « actifs disponibles à la vente » : une indication objective résulte de la baisse significative des flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs, des difficultés importantes de l'émetteur, d'une baisse importante de la rentabilité attendue ou d'une baisse durable ou significative de la juste valeur de l'actif financier coté ;
- pour les « prêts et créances » : une indication objective résulte de la connaissance par le Groupe de difficultés financières du débiteur (défaut de paiement, liquidation...).

Les principaux changements de traitement comptable relatifs à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 – « Instruments financiers » applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 sont présentés dans le paragraphe Evolutions des principes et méthodes comptables de la présente note.

n) Stocks et travaux en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût de revient, selon la méthode du coût moyen pondéré, et de leur valeur nette de réalisation.

Ce coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé et diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Lorsque les conditions d'éligibilité sont réunies, les frais financiers encourus durant la phase de production des stocks sont incorporés dans la valeur de ces derniers.

o) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie les disponibilités ainsi que les placements à court terme (inférieurs ou égaux à 3 mois) et les dépôts à terme avec des options de sortie exerçables inférieures à 3 mois sans pénalité, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui présentent un risque négligeable de variation de valeur.

Ces actifs sont, en fonction de leur nature, évalués à la valeur de marché (juste valeur) ou au coût amorti.

Les équivalents de trésorerie sur lesquels pèse une restriction d'utilisation (nantissement...) sont présentés en Autres actifs financiers pendant toute la période durant laquelle la restriction s'applique.

Les principaux changements de traitement comptable relatifs à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 – « Instruments financiers » applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 sont présentés dans le paragraphe Evolutions des principes et méthodes comptables de la présente note.

p) Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition, qu'ils aient été rachetés dans le cadre d'un contrat de liquidité ou d'un programme de rachat d'actions initiés par le Groupe. Les résultats de cession d'actions d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres sans affecter le résultat net de la période.

Dans le cas d'un programme de rachat d'actions en cours à la clôture, l'engagement ferme de rachat d'actions est matérialisé par la comptabilisation d'une dette sur acquisition de titres par contrepartie d'une diminution des réserves consolidées. Cette dette, qui est exclue du calcul de la position financière nette du Groupe, est apurée au rythme des décaissements consécutifs aux rachats d'actions réalisés.

q) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe accorde de manière occasionnelle à ses salariés différents types de paiements fondés sur des actions : attribution d'actions gratuites, rémunération variable long terme et plans d'épargne Groupe avec ou sans effet de levier.

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », ces dispositifs sont évalués à leur juste valeur qui tient compte, le cas échéant, de l'incessibilité des actions octroyées pendant une période donnée. La juste valeur des instruments dénoués en actions est évaluée à la date d'attribution, la juste valeur des instruments dénoués en trésorerie fait l'objet d'une révision jusqu'au règlement. Ces avantages accordés aux salariés constituent des charges de personnel, reconnues de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits, en contrepartie des réserves consolidées pour les plans dénoués en actions, et en contrepartie d'un passif pour les plans dénoués en trésorerie.

r) Provisions

Le Groupe enregistre des provisions lorsqu'une obligation actuelle (légale ou implicite) probable, ou éventuelle dans le cadre de regroupements d'entreprises, résultant d'événements passés est constatée, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources estimée de manière fiable.

Pour les taxes prélevées par les autorités publiques, le passif est comptabilisé en date du fait générateur propre à chaque taxe, tel que celui-ci est défini par la réglementation locale applicable.

Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats gérés à l'avancement, ou provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de biens, est comptabilisée dès lors que :

- un contrat ou un ensemble contractuel, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour le Groupe, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation du Groupe et les avantages économiques attendus en contrepartie peuvent être estimés de manière fiable ;

- il existe une probabilité forte que le contrat ou que l'ensemble contractuel se révèle déficitaire (contrat ou ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie).

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Au cas particulier des contrats de vente de première monte, les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de rechanges découlant de ces contrats.

Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Pour les contrats déficitaires, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des stocks et en-cours (pour la part de production déjà réalisée et directement rattachable au contrat ou à l'ensemble contractuel déficitaire) et comptabilisées en provisions pour le complément.

Provisions pour garanties financières relatives aux ventes

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le Groupe est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent pour Safran à donner sa caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client ;
- les garanties de valeur d'actif qui consistent pour Safran à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par le Groupe, conjointement avec son partenaire General Electric, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent, en général, à sa quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont effectivement mis en place qu'à la demande du client.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par le Groupe. En effet, les obligations du Groupe sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Les garanties ainsi mises en place font l'objet d'une provision qui tient compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources future pour le Groupe.

Provisions pour garanties de fonctionnement, garanties de performance et extension de garanties standards

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des décaissements futurs jugés probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements et pour les extensions de garanties standards qui peuvent être accordées. Les garanties de fonctionnement couvrent généralement une période de un à trois ans selon le type de matériels livrés. Les garanties de performance couvrent en revanche des périodes plus longues. Ces

provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie pour les garanties de fonctionnement et les extensions de garanties standards ou d'indicateurs de suivi de performance (consommation, bruit, émissions...) pour les garanties de performance.

Les principaux changements de traitement comptable relatifs à la mise en œuvre de la norme IFRS 15 – « Produits provenant des contrats avec les clients » applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 sont présentés dans le paragraphe Evolutions des principes et méthodes comptables de la présente note.

s) Engagements de retraite et prestations assimilées

En conformité avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites, indemnités de fin de carrière, régimes de préretraite ...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, jubilés, primes d'ancienneté ...).

Pour les régimes de base et les autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges de la période les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est constatée.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions pour engagements sont calculées selon la méthode des unités de crédit projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel,..) et financières (taux d'actualisation, taux de progression des salaires,...). Les évaluations actuarielles sont réalisées pour chaque arrêté comptable faisant l'objet d'une publication.

Lorsque les régimes sont financés, les actifs de couverture constitués auprès d'organismes assurant le versement des rentes dans les pays concernés, sont évalués à leur juste valeur et l'insuffisance de la juste valeur des actifs de couverture par rapport à la valeur actualisée des obligations est provisionnée.

Un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

Conformément à IAS 19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global », au sein des capitaux propres, sans reclassement ultérieur en résultat.

Le Groupe présente la charge découlant de ces régimes en distinguant les impacts opérationnels des impacts financiers :

- La charge relative au coût des services rendus de la période est présentée en résultat opérationnel, ainsi que la reconnaissance immédiate du coût des services passés lié à la mise en place d'un nouveau régime ou à la modification ou liquidation d'un régime existant ;
- La charge relative à la désactualisation des passifs (actifs) nets des régimes est présentée en résultat financier.

t) Dettes soumises à des conditions particulières

Le Groupe reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan consolidé dans la rubrique « Dettes soumises à des conditions particulières ».

A l'origine elles sont évaluées pour la contrepartie de la trésorerie reçue ou, lorsqu'elles sont acquises, pour la valeur des flux futurs probables actualisés aux conditions de marché à la date d'acquisition. Puis, à chaque clôture, elles sont évaluées selon la méthode du coût amorti en tenant compte des prévisions de remboursement les plus récentes.

Régulièrement la valeur actualisée des prévisions de remboursements, reflétant la meilleure estimation de la Direction, est comparée à la valeur nette comptable de l'avance remboursable, définie comme étant la somme des montants encaissés majorée, le cas échéant, des intérêts capitalisés à la date d'arrêté et minorée des remboursements effectués. Si cette analyse conduit, trois années consécutives, à estimer que la valeur actuelle des remboursements probables est durablement différente (inférieure ou supérieure) de la valeur comptable de l'avance remboursable, la fraction de l'avance ainsi estimée et non encore comptabilisée est alors constatée en résultat.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, le Groupe continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

Les principaux changements de traitement comptable relatifs à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 – « Instruments financiers » applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 sont présentés dans le paragraphe Evolutions des principes et méthodes comptables de la présente note.

u) Passifs financiers portant intérêts

Les passifs financiers portant intérêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, déduction faite des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. En dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (Note 1.v), les passifs financiers portant intérêts sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les principaux changements de traitement comptable relatifs à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 – « Instruments financiers » applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 sont présentés dans le paragraphe Evolutions des principes et méthodes comptables de la présente note.

v) Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des dérivés pour couvrir ses expositions résultant de ses activités opérationnelles et financières. Ces dérivés sont principalement destinés à couvrir son exposition aux risques de variation des cours de change, mais également aux risques de variation des taux d'intérêt et de manière plus marginale aux risques de variation des cours de matières premières. Les dérivés utilisés peuvent notamment être des dérivés de change fermes ou optionnels ou des swaps de taux (la politique de gestion des risques de marché du Groupe est détaillée dans la Note 26 « Gestion des risques de marché et dérivés »).

La majorité des dérivés est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers (modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou de valorisation d'option). Le risque de contrepartie et le risque de crédit propre sont pris en compte dans la valorisation des dérivés.

Pour qu'un instrument de couverture, dérivé ou non, puisse être utilisé dans le cadre de la comptabilité de couverture, il est nécessaire de désigner et documenter une relation de couverture entre cet instrument et l'élément couvert, et de démontrer, au travers de tests d'efficacité documentés, son efficacité dès l'origine et tout au long de la vie de l'instrument.

En matière de couverture du risque de change, les principes comptables applicables aux dérivés de change sont détaillés en Note 1.f.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place une couverture d'investissement net partielle de ses activités américaines en utilisant une dette financière libellée en dollar US. La partie efficace de la variation de la juste valeur de la dette attribuable au risque de change couvert est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global tandis que la partie inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants accumulés en capitaux propres sont repris au compte de résultat lors de la cession ou à la liquidation de l'investissement couvert. La composante taux d'intérêt de l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat financier.

Certains dérivés servant à la couverture de l'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt sur des actifs ou passifs financiers à taux fixe peuvent être désignés comme instrument de couverture dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur. Dans ce cas, les dettes financières couvertes par des dérivés de taux d'intérêt (swaps de taux principalement) sont réévaluées à la juste valeur au titre du risque couvert. Les variations de juste valeur des dettes couvertes sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques de juste valeur des swaps de taux pour la partie efficace.

Le Groupe peut être amené à utiliser des dérivés pour couvrir les risques de variations de prix de certaines matières premières cotées pesant sur ses achats de produits semi-finis avec une forte composante matières premières. Conformément à la norme IAS 39, à la clôture, ces dérivés sur matières premières sont enregistrés au bilan à leur juste valeur et le Groupe comptabilise en résultat financier la variation de la juste valeur de ces dérivés lorsque la comptabilité de couverture ne peut pas leur être appliquée.

Les principaux changements de traitement comptable relatifs à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 – « Instruments financiers » applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 sont présentés dans le paragraphe Evolutions des principes et méthodes comptables de la présente note.

w) Cessions de créances

Le Groupe procède à des cessions de créances commerciales auprès d'institutions financières, généralement dans le cadre de lignes de cession de créances confirmées. Seules les cessions emportant transfert des droits aux flux futurs de trésorerie des créances et transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à la propriété des créances (défaut de paiement, risque de retard de paiement ...), permettent la décomptabilisation de ces actifs du bilan.

Les principaux changements de traitement comptable relatifs à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 – « Instruments financiers » applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 sont présentés dans le paragraphe Evolutions des principes et méthodes comptables de la présente note.

x) Structure du bilan consolidé

Le Groupe exerce dans ses différents secteurs, et pour une part significative, des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, les actifs et passifs généralement réalisés ou dénoués dans le cadre du cycle d'exploitation des activités (stocks et en-cours, créances, avances et acomptes reçus des clients, fournisseurs, autres créditeurs et dérivés de change et de matières premières,...), sont présentés sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an. Les autres actifs et passifs financiers, ainsi que les provisions, sont en revanche considérés comme courants s'ils ont une échéance à moins d'un an à la date de clôture de l'exercice, et comme non courants au-delà.

y) Résultat opérationnel courant

Le Groupe présente un agrégat intermédiaire, « Résultat opérationnel courant », au sein du résultat opérationnel pour une meilleure lisibilité de la performance opérationnelle.

Ce sous-total inclut notamment la quote-part de résultat net des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence car elles exercent toutes une activité qui se situe dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe.

Ce sous-total exclut les éléments (charges et produits) qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative. Ces charges et produits concernent :

- les pertes de valeur sur écarts d'acquisition, les pertes de valeur ou, le cas échéant, les reprises de pertes de valeur sur actifs incorporels, liés aux programmes, projets ou familles de produits, étant générées par un événement qui modifie de manière substantielle la rentabilité économique des programmes, projets ou famille de produits concernés (ex : diminution significative des volumes prévisionnels, difficultés rencontrées lors de la phase de développement, renégociation d'accords commerciaux, modifications importantes du processus de production,...) ;
- les plus et moins-values de cessions d'activités ;
- les produits de réévaluation de participations antérieurement détenues dans des activités en cas d'acquisition par étapes ou d'apports à des coentreprises ;
- d'autres éléments inhabituels et matériels dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante.

Note 2 - Principales sources d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés, préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » décrites ci-dessus, implique que la Direction du Groupe procède à certaines estimations et retienne des hypothèses qui affectent la valorisation des résultats, des actifs et des passifs consolidés.

Les hypothèses utilisées sont différenciées selon les activités du Groupe et sont considérées comme réalistes et raisonnables. Les estimations induites sont fondées sur l'expérience passée du Groupe et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture ainsi que les informations, notamment contractuelles et commerciales, disponibles à la date de préparation des états financiers.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, notamment dans le cadre de l'évolution de l'environnement économique mondial et de l'environnement propres aux secteurs d'activité du Groupe, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. En pareil cas, les hypothèses et le cas échéant les montants comptables des éléments d'actif et de passif concernés sont ajustés en conséquence.

Par ailleurs, les études de sensibilité réalisées par le Groupe en faisant évoluer les hypothèses utilisées sur les principales sources d'estimation permettent d'anticiper les effets liés à la volatilité et au manque de visibilité de l'environnement économique global, notamment dans certains secteurs d'activité du Groupe. Ces analyses sont revues régulièrement par la Direction.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

a) Estimations liées aux programmes et contrats

Les estimations principales et significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers ont trait à la préparation des prévisions des flux futurs de trésorerie au titre des programmes et contrats (business plan). Le montant total des flux de trésorerie attendus au titre d'un programme ou contrat traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce programme ou contrat.

Les hypothèses utilisées et les estimations induites liées aux programmes et contrats portent sur des périodes de temps parfois très longues, jusqu'à plusieurs dizaines d'années, et tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles afférentes à chacun des programmes et contrats étudiés.

Ces estimations sont principalement soumises aux hypothèses de volumes et de cadences associées des produits vendus, de prix de vente et de coûts de production associés, des cours de change des devises dans lesquels les ventes et les achats sont libellés ainsi que d'aléas et risques contractuels normaux au titre de dépassements de coûts prévisibles. Elles sont également soumises, dans les cas où les flux futurs sont actualisés, au taux d'actualisation propre retenu pour chaque programme et contrat. Dans le cas où les informations sont disponibles, notamment pour les principaux programmes et contrats aéronautiques civils, les hypothèses de volumes et de cadences associées des produits vendus prises par le Groupe sont analysées au regard des hypothèses diffusées par les principaux donneurs d'ordres.

Les prévisions de flux futurs de trésorerie (actualisées ou non en fonction des cas) sont utilisées dans la détermination des éléments suivants :

- **dépréciation des actifs immobilisés** : les écarts d'acquisition ainsi que les actifs affectés à des programmes (programmes aéronautiques, frais de développement et actifs corporels de production) font l'objet de tests de dépréciation comme indiqué en Note 1.I.. Les valeurs recouvrables de ces actifs sont déterminées essentiellement sur la base de prévisions de flux futurs de trésorerie telles que définies ci-dessus.

- **capitalisation des frais de développement** : les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées dans la Note 1.j.. La détermination des avantages économiques futurs, critère nécessaire et fondamental à l'activation des frais d'un projet, est réalisée sur la base des prévisions de flux futurs de trésorerie en retenant les hypothèses clés décrites ci-dessus. Le Groupe a également recours à des estimations afin de déterminer la durée d'utilité de ces projets.

- **marges à terminaison sur les contrats à l'avancement** : le Groupe comptabilise certains de ces contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée selon les jalons atteints ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaires afin de couvrir les risques et obligations du Groupe est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

- **pertes sur engagements de livraisons** : des contrats ou des ensembles contractuels de vente de biens peuvent se révéler déficitaires. Pour tous les contrats ou ensembles contractuels, le Groupe procède à l'estimation du volume des biens à livrer ainsi qu'à l'estimation des activités de services et rechanges directement associées à ces livraisons de biens, ces activités pouvant être contractualisées ou hautement probables. Si cet ensemble se révèle déficitaire, et donc qu'une perte est probable, une provision pour pertes sur engagements de livraisons est constituée. Elle fait appel à des estimations, notamment sur le volume de biens à produire et livrer au titre des contrats ou des ensembles contractuels, sur le volume d'activités de services et rechanges directement associées à la livraison de ces biens, sur les coûts de production prévisionnels et sur les avantages économiques attendus en contrepartie.

- **avances remboursables** : les prévisions de remboursements des avances remboursables reçues de la part d'organismes publics sont basées sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements et des pièces de rechange, le cas échéant. Elles sont donc issues des business plan préparés par les directions opérationnelles en retenant les hypothèses clés décrites ci-dessus.

Toute modification des estimations et hypothèses, retenues pour la détermination des prévisions de flux futurs de trésorerie au titre des programmes et des contrats, pourrait avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe et/ou sur les montants inscrits à son bilan. Dans ce cadre, les principales hypothèses retenues font l'objet d'analyses de sensibilité systématiques et sont revues régulièrement par la Direction.

b) Provisions

Le montant des provisions est déterminé au plus juste par la Direction sur la base des informations disponibles, de l'expérience acquise et, dans certains cas, d'estimations d'experts.

L'estimation des provisions relatives aux engagements contractuels du Groupe sur les délais et les spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements du Groupe dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements de spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.

Les provisions contractuelles relatives aux garanties de fonctionnement émises par le Groupe tiennent compte de paramètres tels que le coût estimé des réparations et, le cas échéant, le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. L'appréciation de la valeur de ces obligations peut être fondée sur une évaluation statistique.

Par ailleurs, l'estimation des provisions relatives aux garanties financières accordées par le Groupe est basée sur la valeur estimée des actifs sous-jacents faisant l'objet des garanties financières, sur la probabilité de défaut des compagnies clientes, ainsi que, le cas échéant, sur le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie.

Lors du dénouement de ces obligations, le montant des coûts ou pénalités qui seront finalement encourus ou payés pourra différer sensiblement des montants initialement provisionnés et régulièrement revus et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés.

c) Engagements de retraites et prestations assimilées

L'évaluation par le Groupe des actifs et passifs afférents aux engagements de retraites et autres engagements postérieurs à l'emploi requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent des hypothèses actuarielles telles que le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires, la date de départ à la retraite ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Les calculs actuariels induits sont réalisés par des actuaires externes au Groupe. A la date de préparation des états financiers, le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer ces engagements sont appropriées et justifiées.

Cependant, dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, notamment concernant le taux d'actualisation retenu, il pourrait en résulter une modification substantielle des passifs présentés au bilan, relatifs à ces engagement de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi, et des capitaux propres.

d) Créances clients et autres créances

Une estimation des risques sur encaissements basée notamment sur des renseignements commerciaux, sur les tendances économiques du moment et sur la solvabilité de chaque client est mise en œuvre afin de déterminer, client par client, une éventuelle dépréciation.

Par ailleurs, le caractère particulier des créances sur des Etats ou des entités bénéficiant de la garantie d'un Etat est pris en compte dans l'appréciation, au cas par cas, du risque de non recouvrement et donc dans l'estimation du montant de la dépréciation éventuelle.

e) Allocation du prix d'acquisition d'un regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « purchase accounting ») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis ou assumés sont évalués à la juste valeur.

L'une des estimations les plus significatives lors de la comptabilisation d'une acquisition réside dans la détermination même de la juste valeur et des hypothèses utilisées pour la déterminer. Si la juste valeur de certains éléments acquis peut être évaluée de façon précise, tels que par exemple les actifs corporels (recours au prix de marché), d'autres en revanche s'avèrent plus complexes à évaluer tels que par exemple les actifs incorporels ou les passifs éventuels. Ces évaluations sont généralement confiées à des experts indépendants qui fondent leurs travaux sur des hypothèses et sont amenés à estimer l'effet d'événements futurs, incertains à la date d'acquisition.

f) Litiges

Certaines filiales du Groupe peuvent être parties à des procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales susceptibles, au regard des incertitudes éventuelles, d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe, comme décrit dans la Note 31 - Litiges.

La Direction du Groupe procède au recensement des procédures en cours, revoit régulièrement leur évolution et apprécie la nécessité de constituer les provisions adéquates ou d'en faire évoluer leur montant, si la survenance d'événements en cours de procédure nécessitait une réappréciation du risque. Des conseillers internes ou externes participent à la détermination des coûts pouvant être encourus.

La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, sur l'estimation par la Direction du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question (caractère probable) et sur la capacité à estimer de façon fiable le montant associé.

Note 3 - Evolution du périmètre

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE 2017

Cession des activités du secteur Sécurité

Le 7 avril 2017, Safran a finalisé la cession à Smiths Group PLC des activités de détection constituées de Morpho Detection LLC, Morpho Detection International LLC et autres actifs relatifs à l'activité de détection, pour une valeur d'entreprise de 710 millions de dollars. A compter de cette date, les sociétés cédées ont été déconsolidées.

Le 31 mai 2017, Safran a finalisé la cession de ses activités d'identité et sécurité à Advent International pour une valeur d'entreprise de 2,4 milliards d'euros. A compter de cette date, les sociétés cédées ont été déconsolidées.

Ces transactions génèrent une plus-value inscrite en « résultat des activités cédées », pour un montant après impôt de 824 millions d'euros (cf Note 27 – Activités cédées).

Ces cessions sont assorties de clauses de garanties de passif (cf Note 30.b Engagements et passifs éventuels liés au périmètre du Groupe).

Structil

Le 2 octobre 2017, Safran Ceramics et Mitsubishi Chemical Corporation ont finalisé la cession au groupe Hexcel de l'intégralité des actions et droits de vote attachés au capital de Structil, société détenue respectivement à hauteur de 80,05% et 19,95% et spécialisée dans les matériaux composites de haute-performance à base de fibres de carbone pour le secteur aéronautique et pour des industries de pointe.

Dans les comptes consolidés de Safran, la cession des titres et d'un terrain pour 38 millions d'euros a généré une plus-value nette de frais de 25 millions d'euros présentée en « résultat opérationnel non courant » (cf Note 5 – Détail des principales composantes du résultat opérationnel).

Cette cession est assortie d'une clause de garantie de passif (cf. Note 30.b Engagements et passifs éventuels liés au périmètre du Groupe).

AUTRES OPERATIONS POUVANT IMPACTER LE PERIMETRE

Offre d'acquisition sur Zodiac Aerospace

Le 19 janvier 2017, Safran a annoncé son intention d'acquérir Zodiac Aerospace sous la forme d'une offre publique d'achat amicale suivie d'une fusion, après approbation des principaux termes et conditions de l'opération par le Conseil d'Administration de Safran et le Conseil de Surveillance de Zodiac Aerospace.

Le 24 mai 2017, Safran et Zodiac Aerospace ont annoncé que les termes de cette opération étaient caducs et qu'ils avaient conclu un nouvel accord de rapprochement.

En application de cet accord, Safran a déposé, le 7 décembre 2017, une Offre Publique sur le capital de Zodiac Aerospace, qui a été déclarée conforme par l'AMF le 21 décembre 2017, et consistant en :

- Une offre principale d'achat en numéraire non plafonnée visant 100% du capital de Zodiac Aerospace (à l'exception des actions auto-détenues par Zodiac Aerospace) au prix de 25 euros par action Zodiac Aerospace;
- Une offre subsidiaire d'échange rémunérée en actions de préférence Safran avec une parité d'échange calculée sur la base du rapport entre un prix de 24 euros par action Zodiac Aerospace et la valeur de marché des actions ordinaires Safran, encadrée par un mécanisme de *collar* de -5/+5%, faisant ressortir une parité comprise entre 0,300 et 0,332 action de préférence Safran pour une action Zodiac Aerospace. Le nombre d'actions Zodiac Aerospace pouvant être apportées à l'offre subsidiaire d'échange était plafonné à 88.847.828 actions Zodiac Aerospace.

La parité d'échange définitive a été fixée le 17 janvier 2018 à 0,300 action de préférence Safran pour 1 action Zodiac Aerospace, conformément aux termes de la note d'information.

A l'issue de la période initiale de l'Offre, qui s'est déroulée du 27 décembre 2017 au 31 janvier 2018, 91.414.451 actions Zodiac Aerospace avaient été présentées à l'OPA Principale, et 142.249.773 actions Zodiac Aerospace avaient été présentées à l'OPE Subsidaire. Le nombre d'actions Zodiac Aerospace présentées à l'OPE Subsidaire étant supérieur au plafond de 88.847.828 actions pouvant être acceptées à l'OPE Subsidaire, 53.401.945 actions Zodiac Aerospace ont été reportées sur l'OPA Principale. Safran a donc acquis un total de 233.664.224 actions dans le cadre de l'Offre, représentant 79,74 % du capital avant prise en compte des actions auto-détenues. Dans sa déclaration de franchissement de seuil auprès de l'AMF en date du 7 février 2018, Safran a déclaré détenir 88,23% du capital de Zodiac Aerospace compte tenu (i) des actions apportées à l'Offre, (ii) des 12.625.784 actions auto-détenues par Zodiac Aerospace, représentant 4,31% du capital de Zodiac Aerospace, qui n'ont pas été apportées à l'Offre et (iii) des actions Zodiac Aerospace restant couvertes par l'engagement de participation résiduelle décrit à la section 1.4.3 de la note d'information établie par Safran (soit environ 4,18% du capital de Zodiac Aerospace). En conséquence, le seuil de caducité fixé à 50 % du capital ou des droits de vote de Zodiac Aerospace, et le seuil de renonciation, fixé à 66,67 % des droits de vote de Zodiac Aerospace exerçables en assemblée générale ont été atteints, et l'Offre a eu une suite positive.

Le règlement-livraison de l'Offre initiale est intervenu le 13 février 2018 et dans ce cadre un montant de 3 620 millions d'euros a été versé aux actionnaires de Zodiac Aerospace en rémunération des 144.816.396 actions présentées ou reportées sur l'OPA Principale et 26.651.058 actions de préférence Safran ont été émises au cours de 84,18 euros afin de rémunérer les 88.847.828 actions Zodiac Aerospace effectivement apportées à l'OPE Subsidaire. Par conséquent, le capital social de Safran a été augmenté d'un montant de 5 millions d'euros, pour le porter d'un montant de 83 millions d'euros à 89 millions d'euros et une prime d'émission de 2 238 millions d'euros a été enregistrée.

L'Offre est ré-ouverte du 19 février jusqu'au 2 mars 2018, pour permettre aux actionnaires de Zodiac Aerospace qui ne l'ont pas encore fait, d'apporter leurs titres à l'Offre.

Cette Offre Publique n'était ouverte aux Etats Unis d'Amérique qu'aux investisseurs qualifiés (QIB). Hors de France, elle n'était pas ouverte dans toute autre juridiction dans laquelle une offre de titres au public aurait nécessité une autorisation.

RAPPEL DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE 2016

JV Airbus Safran Launchers (ASL)

Le 14 janvier 2015, Airbus Group et Safran ont finalisé la première phase de la création de leur entreprise commune 50/50, nommée Airbus Safran Launchers (ASL). Le pilotage et la gestion de l'ensemble des programmes de lanceurs spatiaux existants, ainsi que les participations de Safran dans Europropulsion, Regulus et Arianespace ont été apportés à la co-entreprise au cours de cette première phase. En contrepartie de ses apports lors de la première phase, Safran a reçu 50 % des titres émis par ASL, reconnus en « participations comptabilisées par mise en équivalence » pour un montant de 69 millions d'euros. Un produit de réévaluation, sur les activités et participations apportées au cours de cette première phase, s'élevant à 36 millions d'euros, a été reconnu en « autres produits et charges opérationnels non courants » au premier semestre 2015. Le 12 août 2015, ASL s'est vu attribuer par l'ESA le contrat de développement d'Ariane 6.

Le 20 mai 2016, Airbus Group et Safran ont signé un accord concernant la deuxième phase de la constitution de la co-entreprise, visant à permettre à ASL de disposer des activités de conception, développement, production et commercialisation des lanceurs spatiaux et des systèmes de propulsion associés pour applications civiles et militaires, en complément des activités de pilotage et de gestion de l'ensemble des programmes de lanceurs spatiaux, ainsi que des participations associées, déjà sous la responsabilité d'ASL depuis la réalisation de la première phase.

Conformément à cet accord, au 30 juin 2016, Safran a apporté à la co-entreprise tous les actifs et passifs relatifs à ses activités de conception, développement, production et commercialisation de systèmes de propulsion pour lanceurs spatiaux civils et militaires ainsi que ses participations dans Pyroalliance et APP Beheer BV. Afin de respecter l'équilibre 50/50 entre les deux partenaires, Safran a également souscrit à deux augmentations de capital réservées d'ASL Holding SAS pour un montant total de 750 millions d'euros. En contrepartie de ces apports et de ces augmentations de capital, Safran a reçu 50 % des titres émis par ASL Holding SAS, reconnus en « participations comptabilisées par mise en équivalence » pour un montant de 1 398 millions d'euros. La perte de contrôle dans les activités et participations apportées au cours de cette deuxième phase a généré un produit de réévaluation de 367 millions d'euros reconnus en « autres produits et charges opérationnels non courants » sur l'exercice 2016, en franchise d'impôt en application des régimes de différé d'imposition.

Enfin, pour finaliser le dernier volet du projet, l'acquisition par ASL des 34,68% de participation détenus par le CNES dans Arianespace a été autorisée par la Commission européenne mi-juillet 2016 et a été finalisée fin décembre 2016, portant ainsi la participation d'ASL dans Arianespace à 74%. L'évolution de l'actionnariat d'Arianespace finalise la mise en place de la nouvelle gouvernance des lanceurs européens.

L'allocation du prix de la transaction aux actifs incorporels amortissables finalisée en juin 2017 a généré sur 2017, une charge d'amortissement nette de l'effet d'impôt différé de 44 millions d'euros, avant impact de la baisse des taux d'impôt futurs (12 millions d'euros sur le second semestre 2016). (Cf. Note 13 - Participations comptabilisées par mise en équivalence).

Le 1er juillet 2017, Airbus Safran Launchers (ASL) est devenu ArianeGroup suite au changement de dénomination sociale.

Safran Ventilation Systems

Le 15 juin 2016 l'AMF a autorisé l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, déposée par Safran, visant les 4,85% des actions de Technofan non détenues par Safran en date du dépôt de l'offre. L'offre portait donc sur 30 495 actions au prix unitaire de 245 €, soit un prix d'acquisition total de 7,5 millions d'euros pour l'acquisition de ces intérêts minoritaires, ce qui a généré une diminution des capitaux propres part du Groupe de 6 millions d'euros en 2016.

Note 4 - Information sectorielle

Secteurs présentés

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels » l'information par secteur opérationnel reflète les différentes activités de Safran.

Les secteurs opérationnels du Groupe correspondent aux regroupements de filiales autour des filiales de rang 1 (« paliers »), ces paliers étant organisés autour de la nature des produits vendus et des services rendus. Ces secteurs opérationnels sont regroupés en 3 secteurs présentés agissant dans des domaines d'activités cohérents caractérisés par leurs produits et leurs marchés.

Le secteur Sécurité étant présenté en « activités cédées » depuis 2016 (cf. Note 27).

Secteur Propulsion aéronautique et spatiale

Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de propulsion pour une large gamme d'applications : avions commerciaux, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, moteurs de fusées, hélicoptères civils et militaires, missiles tactiques, drones. Ce secteur comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

Secteur Equipements aéronautiques

Le Groupe couvre l'ensemble du cycle de vie des équipements et sous-systèmes destinés aux avions et aux hélicoptères civils et militaires. Il est présent dans les systèmes d'atterrissage et de freinage, dans les systèmes et les équipements moteurs notamment les nacelles et inverseurs de poussée et les transmissions de puissance mécanique. Le Groupe est également présent dans les différentes étapes de la chaîne électrique et les services d'ingénierie associés, ainsi que dans les systèmes de ventilation. Les équipements aéronautiques comprennent aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

Secteur Défense

Ce domaine regroupe toutes les activités destinées aux marchés de la défense navale, terrestre et aéronautique. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des solutions et des services en optronique, avionique, électronique et logiciels critiques, pour les marchés civils et de défense.

Il est présent dans les domaines de la navigation inertielle pour les applications aéronautiques, marines et terrestres, des commandes de vol pour hélicoptères, des systèmes optroniques et de drones tactiques (boules gyrostabilisées de viseurs, périscopes, caméras infrarouge, jumelles multifonctions, système aérien d'observation), des équipements et systèmes de défense.

Holding et Autres

Sous la terminologie « Holding et Autres », le Groupe regroupe les activités propres à Safran et aux holdings dans certains pays.

Mesure de la performance des secteurs présentés

Les informations présentées par secteur dans les tableaux page 7 sont identiques à celles présentées au Directeur Général, qui, conformément à l'organisation de la gouvernance du Groupe, a été identifié comme le « Principal Décideur Opérationnel » aux fins d'évaluation de la performance des secteurs d'activité et d'allocation des ressources entre ces différentes activités.

La mesure de performance de chaque secteur d'activité, telle que revue par le Directeur Général, est fondée sur les données ajustées contributives telles qu'explicitées dans le préambule (cf. page 3).

Les données par secteur d'activité suivent les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les comptes consolidés (cf. Note 1 - Principes et méthodes comptables) à l'exception des retraitements opérés pour les données ajustées (cf. Préambule).

Les cessions inter-secteurs sont réalisées aux conditions de marché.

Le cash-flow libre représente le solde des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles après déduction des décaissements nets liés aux investissements incorporels et corporels.

Le besoin en fonds de roulement brut opérationnel (BFR) représente le solde brut des créances clients, des stocks et des dettes fournisseurs.

Les actifs sectoriels représentent la somme des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles, des co-entreprises et de l'ensemble des actifs courants à l'exception de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des actifs d'impôt.

Les actifs non courants sont composés des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des co-entreprises et entreprises associées comptabilisées par mise en équivalence.

Les éléments chiffrés de l'information sectorielle 2016 et 2017 sont présentés aux pages 7 à 9.

Note 5 - Détail des principales composantes du résultat opérationnel

CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Première monte, produits et prestations associés	8 116	8 363
Services	7 648	8 020
Ventes d'études	535	372
Autres	183	185
Total	16 482	16 940

AUTRES PRODUITS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Crédit impôt recherche (1)	139	140
Crédit impôt compétitivité et emploi	37	41
Autres subventions d'exploitation	81	78
Autres produits d'exploitation	20	19
Total	277	278

(1) Dont 8 M€ liés à des crédits d'impôt recherche complémentaires au titre de l'exercice 2016 inclus dans le produit de l'année 2017 (5 M€ au titre de l'exercice 2015 dans le produit de l'année 2016)

CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE

Les consommations de l'exercice se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Fournitures, matières premières et autres	(2 531)	(2 829)
Marchandises	(118)	(143)
Variation de stocks	36	79
Sous-traitance	(4 179)	(4 428)
Achats non stockés	(479)	(444)
Services extérieurs	(2 069)	(1 944)
Total	(9 340)	(9 709)

FRAIS DE PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Salaires et traitements	(2 720)	(2 666)
Charges sociales	(1 141)	(1 115)
Participation des salariés	(142)	(144)
Intéressement	(165)	(161)
Abondement	(54)	(64)
Forfait social	(74)	(77)
Autres coûts sociaux	(110)	(126)
Total	(4 406)	(4 353)

La diminution des frais de personnel s'explique par le transfert d'un effectif de 3500 personnes consécutivement à l'apport au 30 juin 2016 de l'activité spatiale à la JV Airbus Safran Launchers (devenue ArianeGroup suite au changement de dénomination sociale au 1^{er} juillet 2017).

Les effectifs équivalent temps plein des sociétés consolidées, hors sociétés contrôlées conjointement, sont de 55 238 personnes en moyenne en 2017 (56 976 personnes en moyenne en 2016).

DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Dotations nettes aux amortissements		
- immobilisations incorporelles	(333)	(382)
- immobilisations corporelles	(393)	(420)
Total dotations nettes aux amortissements (1)	(726)	(802)
Total dotations nettes aux provisions	92	(276)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(634)	(1 078)

(1) Dont amortissements des actifs valorisés à la juste valeur lors de la fusion Sagem / Snecma : (67) M€ au 31 décembre 2017 contre (70) M€ au 31 décembre 2016, et lors des acquisitions récentes : (40) M€ au 31 décembre 2017 contre (44) M€ au 31 décembre 2016

DEPRECIATIONS D'ACTIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	Dotations		Reprises	
	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017
Immobilisations corporelles et incorporelles	(40)	(74)	4	4
Actifs financiers	(9)	(44)	10	2
Stocks et en-cours de production	(506)	(500)	324	493
Créances	(55)	(46)	35	93
Total	(610)	(664)	373	592

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Plus et moins-values de cessions d'actifs	2	(6)
Redevances, brevets et licences	(23)	(26)
Pertes sur créances irrécouvrables	(11)	(7)
Autres produits et charges d'exploitation (1)	147	206
Total	115	167

(1) dont 9 M€ en 2016 et 136 M€ en 2017 liés à la révision des probabilités de remboursement des dettes soumises à des conditions particulières (cf. Note 1.t et Note 21 - Dettes soumises à des conditions particulières)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Produits de réévaluation de participations antérieurement détenues	367	-
Plus-value de cession d'activités	-	23
Pertes de valeur nettes des reprises sur actifs incorporels	-	(23)
Autres éléments inhabituels	(18)	(90)
Total	349	(90)

Au 31 décembre 2017, la plus-value de cession d'activités de 23 millions d'euros correspond essentiellement à la cession de Structil (cf. Note 3 - Evolution du périmètre).

Par ailleurs, le Groupe a été amené à examiner la situation des actifs du programme Falcon 5X suite à l'annonce le 13 décembre 2017 par Dassault Aviation de sa décision d'engager le processus de résiliation du contrat Silvercrest conduisant à l'arrêt du programme Falcon 5X. Ces analyses ont conduit à la dépréciation d'actifs spécifiquement engagés par le Groupe dans le cadre de ce programme pour un montant de 23 millions d'euros. Pour rappel, la dépréciation de l'intégralité des actifs incorporels spécifiquement constitués au titre du développement du moteur Silvercrest ainsi que d'autres actifs spécifiques a été constatée en 2015 à hauteur de 654 millions d'euros.

De plus, les autres éléments inhabituels correspondent à des coûts de transaction et d'intégration pour 61 millions d'euros – notamment liés à l'offre publique de Safran sur le capital de Zodiac Aerospace (cf. Note 3 - Evolution du périmètre) – ainsi qu'au versement de 29 millions d'euros d'indemnités au titre d'une sentence arbitrale (cf. Note 31 - Litiges).

Au 31 décembre 2016, le produit de réévaluation lié à la perte de contrôle dans les activités et participations apportées au cours de la deuxième phase de la constitution de la co-entreprise ASL (devenue ArianeGroup) entre Airbus Group et Safran a été comptabilisé en « autres produits et charges opérationnels non courants » pour un montant de 367 millions d'euros (cf. Note 3 - Evolution du périmètre).

Outre ce montant, les autres éléments inhabituels correspondent principalement à des coûts de transaction et d'intégration au titre de regroupements d'entreprises pour un montant de 15 millions d'euros.

Note 6 - Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Charges financières liées aux passifs financiers portant intérêts	(71)	(81)
Produits financiers liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie	20	24
Coût de la dette nette	(51)	(57)
Perte ou gain lié aux dérivés de couverture de change	(186)	3 476
Perte ou gain de change	(730)	(428)
Ecart de change net sur les provisions	(27)	95
Résultat financier lié au change	(943)	3 143
Perte ou gain lié aux dérivés de couverture de taux d'intérêt et de matières premières	15	4
Plus ou moins-values de cession d'actifs financiers	-	17
Perte de valeur sur actifs disponibles à la vente	(3)	(2)
Dividendes reçus	2	3
Autres provisions financières	4	-
Composante financière de la charge IAS19	(16)	(12)
Effet d'actualisation	(71)	(35)
Autres	11	3
Autres produits et charges financiers	(58)	(22)
Résultat financier	(1 052)	3 064
Dont charges financières	(1 104)	(558)
Dont produits financiers	52	3 622

Au 31 décembre 2017, le gain lié aux dérivés de couverture de change de 3 476 millions d'euros est constitué des variations de juste valeur des dérivés de change afférents aux flux qui seront comptabilisés en résultat sur des périodes futures. Ce gain est principalement la conséquence de l'évolution du cours de clôture EUR/USD (1,20 fin décembre 2017 contre 1,05 fin décembre 2016).

La perte de change de (428) millions d'euros inclut à hauteur de (438) millions d'euros le résultat du dénouement des dérivés de change affectés aux flux d'exploitation qui sont comptabilisés en résultat sur la période. Cette perte de change découle du fait que les dérivés de change dénoués sur la période garantissaient globalement une parité EUR/USD (1,21 USD pour 1 euro) qui s'est révélée moins favorable que la parité EUR/USD effectivement constatée sur la même période.

Note 7 - Impôt sur le résultat

CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Produit (charge) d'impôt courant	(348)	(515)
Produit (charge) d'impôt différé (1)	(50)	(1 201)
Produit (charge) total d'impôt	(398)	(1 716)

(1) Dont (1 198) M€ en 2017 de charge d'impôt différée liée à la variation de juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés de couverture de change (64 M€ en 2016)

TAUX EFFECTIF D'IMPOTS

Le taux effectif d'impôts s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>		31.12.2016	31.12.2017
Résultat avant impôt	(a)	2 287	5 745
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère		34,43%	34,43%
Impôt théorique		(787)	(1 978)
Effet des différences permanentes		86	22
Effet des crédits d'impôt recherche et compétitivité-emploi		59	61
Effet des différences entre les taux d'imposition étrangers et français		28	64
Effet des impôts non reconnus		1	10
Effet favorable de l'issue des contentieux fiscaux		31	-
Effet taxe sur les dividendes versés par Safran		(18)	76
Effet des changements de taux sur les impôts différés		172	130
Effet des co-entreprises		29	54
Effet autres		1	(155)
Produit / (charge) d'impôt effectivement constaté(e)	(b)	(398)	(1 716)
Taux effectif d'impôt	(b)/(a) en %	17,40%	29,87%

L'augmentation du taux effectif d'impôts entre 2016 et 2017 résulte essentiellement de l'impact de la forte variation sur l'exercice 2017 de la juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés de couverture de change dans le résultat 2017 avant impôt.

En France, la loi de finances 2018 impacte de la manière suivante la charge d'impôt 2017 du groupe :

- La décision du Conseil constitutionnel déclarant la contribution de 3% sur les revenus distribués inconstitutionnelle, a conduit au remboursement des montants versés au titre de cette contribution depuis 2013. Un produit d'impôt courant de 76 millions d'euros net a ainsi été comptabilisé sur l'exercice 2017 sur la ligne « Effet taxe sur les dividendes versés par Safran ».
- Parallèlement, la mise en place d'une contribution exceptionnelle de 15% et d'une contribution additionnelle de 15% pour les groupes dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 milliards d'euros a généré une charge d'impôt courante pour le groupe sur l'exercice 2017 de (115) millions d'euros sur la ligne « Effet autres ».
- Un produit net d'impôt différé de 120 millions d'euros a été comptabilisé sur la ligne « Effet des changements de taux sur les impôts différés ». Ce produit résulte de la baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés à 25% (25,83% avec la contribution additionnelle) à l'horizon 2022 conformément aux lois de finances pour 2017 et 2018. Les actifs et passifs d'impôts différés dont le retournement est prévu en 2021, ont été calculés avec un taux de 26,5% (27,37% avec la contribution additionnelle) et 25% (25,83% avec contribution additionnelle) pour les retournements à partir de 2022.

La Belgique a également voté la diminution progressive de de son taux d'impôt sur les sociétés en 2 étapes : en 2018 et 2019, le taux d'impôt sur les sociétés passe de 33% (33,99% avec la contribution complémentaire de crise) à 29% (29,58% avec la contribution complémentaire). Il baissera dans un second temps en 2020 à 25%. Cette baisse de taux a généré un produit net d'impôt différé de 28 millions d'euros pour le groupe sur la ligne « Effet des changements de taux sur les impôts différés ».

Dans le cadre de la réforme fiscale américaine votée fin 2017, deux mesures fiscales majeures impactent la charge d'impôt du groupe à savoir :

- La baisse du taux d'impôt de 35% à 21% dès le 1^{er} janvier 2018 : une charge d'impôt différée de (18) millions a été constatée dans les comptes 2017 sur la ligne « Effet des changements de taux sur les impôts différés ».
- La mise en place d'une taxe transitoire sur les profits non rapatriés et accumulés depuis 1986 dans les filiales étrangères détenues à plus de 10% («Toll charge »). L'impact de cette taxe est une charge d'impôt courant de (54) millions d'euros pour le groupe sur la ligne « Effet autres ».

IMPOTS DIFFERES ACTIFS ET PASSIFS

Position au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Net
Impôts différés nets au 31.12.2016	1 351	987	364
Impôts différés comptabilisés au compte de résultat (1)	(1 176)	25	(1 201)
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres	(4)	19	(23)
Reclassements	(18)	(3)	(15)
Ecart de change	(4)	2	(6)
Variations de périmètre	(7)	(8)	1
Impôts différés nets au 31.12.2017	142	1 022	(880)

(1) Dont (1 198) M€ en 2017 de charge d'impôt différée liée à la variation de juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés de couverture de change (64 M€ en 2016)

Bases d'impôts différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Bases d'impôts différés		
Immobilisations incorporelles et corporelles	(4 585)	(4 581)
Stocks	184	248
Actifs / Passifs courants	390	123
Actifs / Passifs financiers	3 870	248
Provisions	1 417	1 247
Retraitements fiscaux	(447)	(530)
Déficits et crédits d'impôts	366	225
Total bases d'impôts différés	1 195	(3 020)
Total Impôts différés bruts (a)	470	(852)
Total Impôts différés actifs non reconnus (b)	106	28
Total Impôts différés comptabilisés (a)-(b)	364	(880)

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOT COURANT

Les créances et dettes d'impôt courant se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Net
Impôts nets au 31.12.2016	513	179	334
Variations de la période	111	3	108
Impôts courants comptabilisés directement en capitaux propres	-	45	(45)
Ecart de change	(25)	(13)	(12)
Autres variations	(3)	-	(3)
Impôts nets au 31.12.2017	596	214	382

Note 8 - Résultat par action

	Index	31.12.2016	31.12.2017
Numérateur (en M€)			
Résultat net part du Groupe	(a)	1 908	4 790
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies	(i)	1 836	3 968
Résultat net part du Groupe des activités cédées	(j)	72	822
Dénominateur (en titres)			
Nombre total de titres	(b)	417 029 585	417 029 585
Nombre de titres d'autocontrôle	(c)	1 838 487	7 742 624
Nombre de titres hors autocontrôle	(d)=(b-c)	415 191 098	409 286 961
Nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	416 325 118	410 241 043
Actions ordinaires potentiellement dilutives	(e)	7 293 830	7 277 205
Nombre moyen pondéré de titres après dilution	(f)=(d'+e)	423 618 948	417 518 248
Ratio : résultat par action des activités poursuivies (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(k)=(i*1million)/(d')	4,41	9,67
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(l)=(i*1million)/(f)	4,33	9,50
Ratio : résultat par action des activités cédées (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(m)=(j*1million)/(d')	0,17	2,00
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(n)=(j*1million)/(f)	0,17	1,97

Au 31 décembre 2017, les actions ordinaires potentiellement dilutives comprennent les actions qui pourraient être créées en cas de conversion de l'intégralité des obligations émises par le Groupe le 5 janvier 2016 dans le cadre de l'option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE – cf. Note 18.c - Emission d'obligations convertibles).

L'émission des 26.651.058 Actions de Préférence A réalisée le 13 février 2018 au profit des actionnaires de Zodiac Aerospace ayant apporté leurs titres à l'OPE subsidiaire (Cf. Note 3 - Evolution du périmètre) n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat par action 2017. Ces Actions de Préférence A donnent droit à dividende dès leur émission.

Note 9 - Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit :

	31.12.2016	Variation de périmètre	Dépréciation	Ajustement de prix et d'affectation des actifs et passifs identifiables	Effet des variations de change et autres	31.12.2017
	Net					Net
<i>(en millions d'euros)</i>						
Safran Aircraft Engines	392	-	-	-	-	392
Safran Helicopter Engines	306	-	-	-	1	307
Safran Aero Booster	47	-	-	-	-	47
Autres	1	-	-	-	-	1
Total Propulsion	746	-	-	-	1	747
Safran Nacelles	213	-	-	-	-	213
Safran Engineering Services	78	-	-	-	-	78
Safran Landing Systems	188	-	-	-	2	190
Safran Ventilation Systems	10	-	-	-	-	10
Safran Electrical & Power	491	-	-	-	(27)	464
Total Equipements Aéronautiques	980	-	-	-	(25)	955
Safran Electronics & Défense	138	-	-	-	(9)	129
Total Défense	138	-	-	-	(9)	129
Total	1 864	-	-	-	(33)	1 831

Test de dépréciation annuel :

Le Groupe réalise les tests de dépréciation annuels sur ces écarts d'acquisition au cours du premier semestre.

Le Groupe a procédé au test de dépréciation annuel au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie, présentées dans le tableau ci-dessus, en comparant leur valeur d'utilité à leur valeur nette comptable.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie se résument comme suit :

- les flux de trésorerie prévisionnels sont établis sur une période cohérente avec la durée de vie des actifs compris dans chaque UGT. Elle est estimée généralement à 10 ans mais peut être étendue pour les activités dont les cycles de développement et de production sont considérés comme plus longs ;
- les prévisions d'exploitation utilisées pour déterminer les flux de trésorerie prévisionnels tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques, d'un cours du dollar US en fonction des informations de marché disponibles et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme. Ces prévisions et hypothèses sont celles retenues par le Groupe dans le plan à moyen terme pour les quatre prochaines années puis se basent, pour la période au-delà, sur les meilleures estimations réalisées par la Direction des activités de plus long terme ;
- la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie est égale à la somme de ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif représentatif de l'activité à long terme qui est, le plus souvent, équivalente à la dernière année du plan long terme ;
- le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 1,5% pour l'UGT de la Défense (sans changement par rapport à 2016) et à 2% pour les UGT de la Propulsion et des Equipements (sans changement par rapport à 2016) ;
- concernant le dollar US, le cours moyen utilisé pour les années 2018 à 2020 s'établit à 1,18 et 1,35 au-delà, hypothèses de cours telles que retenues pour les exercices prévisionnels réalisés au cours du premier semestre, tenant compte du portefeuille de devises de couverture de change (cf. Note 26 - Gestion des risques de marché et dérivés) ;
- le taux d'actualisation de référence retenu est un taux de 7,5 % après impôts (sans changement par rapport à 2016) appliqué à des flux de trésorerie après impôts.

Il résulte de ce test qu'aucune dépréciation complémentaire à celles déjà constatées sur les actifs pris isolément n'est à constater et que la valeur recouvrable de chaque UGT justifie totalement les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du Groupe. Aucune dépréciation d'écart d'acquisition n'avait été constatée à l'issue du test de dépréciation annuel conduit en 2016.

Par ailleurs, une étude de sensibilité a été réalisée sur les principaux écarts d'acquisition du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :

- variation du cours du dollar US / euro de +/- 5% ;
- variation du taux d'actualisation de référence retenu de + 0,5% ;
- variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5%.

En 2017, comme en 2016, ces variations des principales hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs nettes comptables.

Note 10 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016			31.12.2017		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Programmes aéronautiques	2 367	(1 326)	1 041	2 363	(1 459)	904
Frais de développement	3 946	(1 265)	2 681	4 185	(1 384)	2 801
Concessions et accords commerciaux	973	(312)	661	1 096	(354)	742
Logiciels	523	(452)	71	547	(467)	80
Relations commerciales	227	(90)	137	198	(80)	118
Technologies	93	(22)	71	83	(25)	58
Autres	642	(126)	516	683	(145)	538
Total	8 771	(3 593)	5 178	9 155	(3 914)	5 241

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements/ dépréciations	Net
Au 31.12.2016	8 771	(3 593)	5 178
Capitalisation des frais de R&D (1)	286	-	286
Capitalisation des autres immobilisations incorporelles	117	-	117
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	174	-	174
Sorties et cessions	(50)	33	(17)
Dotations aux amortissements	-	(382)	(382)
Dépréciations en résultat	-	(73)	(73)
Reclassement	(80)	69	(11)
Variations de périmètre	(5)	6	1
Ecart de change	(58)	26	(32)
Au 31.12.2017	9 155	(3 914)	5 241

(1) Dont 11 M€ d'intérêts capitalisés sur les frais de R&D au 31 décembre 2017 (20 M€ au 31 décembre 2016)

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en résultat opérationnel courant pour la période, y compris charges d'amortissement, est de 955 millions d'euros (867 millions d'euros au 31 décembre 2016). Ce montant ne tient pas compte du crédit d'impôt recherche comptabilisé en résultat en « Autres produits » (cf. Note 5 - Détail des principales composantes du résultat opérationnel).

Par ailleurs, des amortissements de (107) millions d'euros ont été constatés d'une part sur les actifs incorporels liés à la revalorisation des programmes aéronautiques issue de l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de fusion Sagem/Snecma pour (67) millions d'euros et d'autre part sur les actifs identifiés lors des autres regroupements d'entreprises pour (40) millions d'euros.

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2017 ont conduit à constater une dépréciation des actifs spécifiquement engagés par le Groupe dans le cadre du programme Falcon 5X pour un montant de 23 millions d'euros (cf. Note 5 - Détail des principales composantes du résultat opérationnel) ainsi qu' une dépréciation des actifs incorporels relatifs à un programme du secteur Equipements aéronautiques pour un montant de 34 millions d'euros.

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2016 n'ont pas conduit à constater de dépréciation.

Note 11 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016			31.12.2017		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	209	-	209	204	-	204
Constructions	1 559	(687)	872	1 624	(750)	874
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 416	(3 028)	1 388	4 711	(3 127)	1 584
Immobilisations en cours, avances et acomptes	690	(78)	612	750	(76)	674
Agencement et aménagement de terrains	50	(28)	22	51	(30)	21
Constructions sur sol d'autrui	92	(34)	58	90	(31)	59
Matériels informatiques et autres	369	(361)	8	459	(357)	102
Total	7 385	(4 216)	3 169	7 889	(4 371)	3 518

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Au 31.12.2016	7 385	(4 216)	3 169
Immobilisations générées en interne	110	-	110
Acquisitions (1)	678	-	678
Sorties et cessions	(202)	174	(28)
Dotations aux amortissements	-	(420)	(420)
Dépréciations en résultat	-	(14)	(14)
Reclassement (2)	81	14	95
Variations de périmètre	(24)	21	(3)
Ecart de change	(139)	70	(69)
Au 31.12.2017	7 889	(4 371)	3 518

(1) Dont 2 M€ d'immobilisations financées par contrat de location financement

(2) Un montant de 102 M€, correspondant à un montant cumulé d'éliminations d'opérations internes réalisées entre le Groupe et une coentreprise lors de précédents exercices, a été reclassé du poste Immobilisations corporelles au poste participations comptabilisées par mise en équivalence

La part des immobilisations financées par contrats de location-financement, incluse dans les immobilisations corporelles, se décompose ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016			31.12.2017		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	16	-	16	16	-	16
Constructions	236	(58)	178	235	(67)	168
Installations techniques, matériels et outillages industriels	18	(7)	11	18	(8)	10
Agencement et aménagements de terrains	7	(2)	5	10	(3)	7
Construction sur sol d'autrui	18	-	18	18	(2)	16
Matériels informatiques et autres	20	(20)	-	20	(20)	-
Total	315	(87)	228	317	(100)	217

Note 12 - Actifs financiers courants et non courants

Les actifs financiers comprennent les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016			31.12.2017		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres de participation non consolidés (1)	488	(188)	300	442	(216)	226
Autres actifs financiers	316	(87)	229	2 298	(87)	2 211
Total	804	(275)	529	2 740	(303)	2 437

(1) Dont 39 M€ au 31 décembre 2016 de titres cotés Embraer classés en niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS13. Les titres Embraer ont été cédés au cours de l'année 2017 pour 41 M€.

Les titres de participation non consolidés sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à la juste valeur ou au coût si celle-ci n'est pas déterminable de façon fiable.

Le Groupe a examiné la valeur des différents titres disponibles à la vente, afin de déterminer au cas par cas, en fonction de l'ensemble des informations disponibles et compte tenu du contexte actuel de marché, s'il y avait lieu de comptabiliser des pertes de valeur.

Il n'y a pas eu de perte de valeur significative constatée sur l'exercice 2017.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Ils se composent de :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées	152	108
Prêts sociaux	32	31
Dépôts et cautionnements	7	2 007
Prêts liés au financement des ventes	1	-
Autres	37	65
Total	229	2 211
non courant	82	98
courant	147	2 113

Les avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées sont des avances renouvelables.

Les autres actifs financiers évoluent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2016	229
Augmentation	34
Diminution	(60)
Reclassement	2 011
Variation de périmètre	(3)
Au 31.12.2017	2 211

L'augmentation des autres actifs financiers sur l'exercice 2017 a principalement pour origine le reclassement dans ce compte d'un montant de 2 000 millions d'euros de sicav de trésorerie qui font l'objet d'un nantissement pendant la durée de l'offre publique d'achat sur Zodiac Aerospace. Ces sicav ne peuvent en effet pas être classées en trésorerie et équivalents de trésorerie pendant la durée de l'offre du fait de leur restriction d'utilisation (cf. Note 16 - Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Note 13 - Participations comptabilisées par mise en équivalence

La part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
ArianeGroup	1 484	1 550
Autres co-entreprises	691	569
Total	2 175	2 119

L'évolution du poste des titres mis en équivalence se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2016	2 175
Quote-part de résultat net de ArianeGroup	86
Quote-part de résultat net des autres co-entreprises	68
Dividendes reçus des co-entreprises	(44)
Variation de périmètre	34
Reclassement (1)	(106)
Ecart de change	(77)
Autres variations	(17)
Au 31.12.2017	2 119

(1) Un montant de (106) M€, correspondant à un montant cumulé d'éliminations d'opérations internes réalisées entre le Groupe et une coentreprise lors de précédents exercices, a été reclassé des postes immobilisations corporelles (102) M€ et stocks (4) M€ au poste participations comptabilisées par mise en équivalence

Les engagements hors bilan du Groupe vis-à-vis des co-entreprises sont présentés en Note 29 - Parties liées.

Le Groupe détient les participations dans les co-entreprises suivantes comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

- Airbus Safran Launchers devenu ArianeGroup suite au changement de dénomination sociale intervenu le 1er juillet 2017: lanceurs spatiaux ;

- Shannon Engine Support Ltd : location aux compagnies aériennes de moteurs, modules, équipements et outillages CFM 56 et Leap ;
- ULIS : fabrication de détecteurs infrarouges non refroidis ;
- SOFRADIR : fabrication de détecteurs infrarouges refroidis ;
- Safran Martin-Baker France : fabrication de sièges éjectables ;
- A-Pro : réparation de trains d'atterrissage pour avions régionaux et avions d'affaires ;
- CFM Materials LP : négoce de pièces d'occasion de CFM56 ;
- Roxel SAS : holding ;
- Roxel France SA : motoriste de missiles tactiques ;
- Roxel Ltd : motoriste de missiles tactiques ;
- SAIFEI : câblage électrique ;
- Fadec International LLC : équipements et systèmes de régulation numérique de turbomachines.

ArianeGroup est la seule co-entreprise significative du Groupe.

Les informations financières résumées pour ArianeGroup sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Actifs non courants	1 093	1 167
Actifs courants	5 518	5 335
<i>dont : Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	797	807
Passifs non courants	(526)	(496)
<i>dont : passifs financiers non courants</i>	(35)	(31)
Passifs courants	(6 511)	(6 470)
<i>dont : passifs financiers courants</i>	(333)	(36)
<i>intérêts minoritaires</i>	8	7
Actif net d'ArianeGroup hors écart d'acquisition et allocation du prix d'acquisition - Part du Groupe (100%)	(434)	(471)
Quote-part net ArianeGroup hors écart d'acquisition et allocation du prix d'acquisition (50%)	(217)	(236)
Allocation du prix d'acquisition net d'impôts différés (1)	350	609
Quote-part Safran - Actif net d'ArianeGroup (1)	133	374
Ecart d'acquisition (1)	1 351	1 176
Valeur comptable de la participation dans ArianeGroup	1 484	1 550

(1) Allocation préliminaire du prix d'acquisition au 31 décembre 2016 / Allocation définitive du prix d'acquisition au 30 juin 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Résultat net - Part du Groupe	100	218
Autres éléments du résultat global	(4)	28
Total du résultat global - Part du Groupe	96	246
Résultat net - Quote-part Safran	50	109
Amortissement de l'allocation du prix d'acquisition net d'impôts différés (1)	(12)	(44)
Changement de taux d'impôt différé (2)		21
Quote-Part Safran - Résultat net d'ArianeGroup	38	86
Autres éléments du résultat global - Quote-part Safran	(2)	14
Quote-Part Safran - Résultat global d'ArianeGroup	36	100

(1) Allocation préliminaire du prix d'acquisition au 31 décembre 2016 / Allocation définitive du prix d'acquisition au 30 juin 2017

(2) Impact de la baisse des taux d'impôt futurs suite à la loi de finance rectificative 2017 sur les impôts différés passifs constatés lors de l'allocation définitive du prix d'acquisition (cf. Note 7 - Impôt sur le résultat)

ArianeGroup a versé en 2017 un acompte sur dividendes de 50 M€ (dont 25 M€ pour Safran).

La part du Groupe dans le résultat global des autres co-entreprises est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Résultat net des activités poursuivies	49	68
Résultat des activités cédées	1	-
Autres éléments du résultat global	11	(49)
Total du résultat global	61	19

Note 14 - Stocks et en-cours de production

Les stocks se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	519	532
Produits finis	1 995	2 127
En-cours de production	1 721	1 782
Marchandises	12	55
Total	4 247	4 496

L'évolution des stocks et en-cours se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Dépréciation	Net
Au 31.12.2016	5 063	(816)	4 247
Variations de la période	308	-	308
Dépréciation nette	-	(12)	(12)
Reclassement (1)	24	(8)	16
Variations de périmètre	-	(1)	(1)
Ecart de change	(71)	9	(62)
Au 31.12.2017	5 324	(828)	4 496

(1) Un montant de 4 M€, correspondant à un montant cumulé d'éliminations d'opérations internes réalisées entre le Groupe et une coentreprise lors de précédents exercices, a été reclassé du poste stocks et en-cours au poste participations comptabilisées par mise en équivalence

Note 15 - Créances clients et autres débiteurs

(en millions d'euros)	31.12.2016 Net	Variations de la période	Dépréciation / reprise	Variations de périmètre	Reclassements	Effet des variations de change	31.12.2017 Net
Créances opérationnelles	5 696	(1)	58	6	(1)	(34)	5 724
Fournisseurs débiteurs / avances et acomptes versés	224	193	-	-	(2)	(1)	414
Clients et comptes rattachés	5 462	(189)	58	6	1	(33)	5 305
Comptes courants d'exploitation	1	-	-	-	-	-	1
Créances sociales	9	(5)	-	-	-	-	4
Autres créances	556	44	1	55	-	(9)	647
Charges constatées d'avance	30	11	-	-	(2)	(1)	38
Créances de TVA	461	80	-	-	-	(5)	536
Autres créances sur l'Etat	11	-	-	-	-	-	11
Autres créances	54	(47)	1	55	2	(3)	62
Total	6 252	43	59	61	(1)	(43)	6 371

En 2017, comme en 2016, le Groupe a procédé à des cessions de créances commerciales déconsolidantes en IFRS dans le cadre d'une convention dont les caractéristiques sont présentées dans la Note 22 « Passifs financiers portant intérêts ».

L'échéancier des clients et comptes rattachés en valeur nette comptable est le suivant :

(en millions d'euros)	Valeur comptable à la clôture	Non échus et non dépréciés	Echus et non dépréciés à la clôture (en jours)					Total échus et non dépréciés	Echus et dépréciés (1)
			< 30	31 - 90	90 - 180	181 - 360	> 360		
Au 31.12.2016									
Clients et comptes rattachés	5 462	4 962	117	140	64	62	36	419	81
Au 31.12.2017									
Clients et comptes rattachés	5 305	4 860	106	136	60	31	53	386	59

(1) certaines créances ne sont que partiellement dépréciées.

Note 16 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2017
OPCVM	21	1 293
Placements à court terme	1 113	2 077
Dépôts à vue	792	1 544
Total	1 926	4 914

Les OPCVM sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13.

L'évolution du poste trésorerie et équivalents de trésorerie est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2016	1 926
Variations de la période	4 983
Variations de périmètre	16
Ecart de change	(11)
Reclassements	(2 000)
Au 31.12.2017	4 914

Sur l'exercice 2017, un montant de 2 000 millions d'euros de sicav de trésorerie faisant l'objet d'un nantissement pendant la durée de l'offre publique d'achat sur Zodiac Aerospace a été reclassé en autres actifs financiers (cf. Note 12 - Actifs financiers courants et non courants). Ces sicav ne peuvent en effet pas être classées en trésorerie et équivalents de trésorerie pendant la durée de l'offre du fait de leur restriction d'utilisation.

Note 17 - Synthèse des actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des actifs financiers du Groupe au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 :

Au 31.12.2016	Valeur au bilan				Total =a+b+c+d
	Au coût amorti		A la juste valeur		
	Prêts & créances (a)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance (b)	Actifs financiers à la juste valeur (via résultat) (c)	Actifs financiers disponibles à la vente (via capitaux propres) (d)	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actifs financiers non courants					
Titres de participation non consolidés			300		300
Dérivés actifs non courants			28		28
Autres actifs financiers non courants	82				82
Sous total actifs financiers non courants	82	-	28	300	410
Autres actifs financiers courants	147				147
Dérivés actifs courants			592		592
Clients et comptes rattachés	5 462				5 462
Comptes courants d'exploitation et autres créances	55				55
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 905		21		1 926
Sous total actifs financiers courants	7 569	-	613	-	8 182
Total actifs financiers	7 651	-	641	300	8 592

Au 31.12.2017	Valeur au bilan				Total =a+b+c+d
	Au coût amorti		A la juste valeur		
	Prêts & créances (a)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance (b)	Actifs financiers à la juste valeur (via résultat) (c)	Actifs financiers disponibles à la vente (via capitaux propres) (d)	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actifs financiers non courants					
Titres de participation non consolidés				226	226
Dérivés actifs non courants			16		16
Autres actifs financiers non courants	98				98
Sous total actifs financiers non courants	98	-	16	226	340
Autres actifs financiers courants	2 113				2 113
Dérivés actifs courants			566		566
Clients et comptes rattachés	5 305				5 305
Comptes courants d'exploitation et autres créances	63				63
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 621		1 293		4 914
Sous total actifs financiers courants	11 102	-	1 859	-	12 961
Total actifs financiers	11 200	-	1 875	226	13 301

Le Groupe n'a procédé à aucun reclassement d'actif financier entre la catégorie « au coût amorti » et la catégorie « à la juste valeur » en 2017 comme en 2016.

JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

La juste valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la valeur nette comptable.

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 pour déterminer le niveau de classement des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur.

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques,
- Niveau 2 : utilisation de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement,
- Niveau 3 : utilisation de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 31 décembre 2016, le Groupe détient les actifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation non consolidés *	39	-	-	39
Dérivés actifs	-	620	-	620
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	-	-	21
Total	60	620	-	680

* Hors titres évalués au coût

Au 31 décembre 2017, le Groupe détient les actifs financiers suivants évalués à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation non consolidés *	-	-	-	-
Dérivés actifs	-	582	-	582
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 293	-	-	1 293
Total	1 293	582	-	1 875

* Hors titres évalués au coût

Sur l'exercice 2017 (comme en 2016), il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et aucun mouvement vers ou depuis le niveau 3.

COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Au 31.12.2016	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant net
<i>(en millions d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
Dérivés actifs	620	-	620	617	3

(1) cf. Note 26 - Gestion des risques de marché et dérivés

Au 31.12.2017	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant net
<i>(en millions d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
Dérivés actifs	582	-	582	508	74

(1) cf. Note 26 - Gestion des risques de marché et dérivés

Les tableaux ci-dessus présentent les actifs financiers concernés par un accord de compensation avec des passifs financiers.

Au 31 décembre 2017, comme au 31 décembre 2016, le Groupe n'opère pas de compensation d'actifs financiers et de passifs financiers au bilan, les conditions prévues par la norme IAS 32 n'étant pas réunies. En effet, les conventions-cadres, qui régissent la souscription des dérivés de gré à gré avec les contreparties bancaires, prévoient un droit à compenser uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des parties au contrat.

Les montants soumis à un accord de compensation mais non compensés sont constitués d'une partie des dérivés passifs détenus par le Groupe dans la mesure où la compensation ne peut s'opérer qu'au niveau de chaque contrepartie.

Note 18 - Capitaux propres consolidés

18.a. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2017, le capital social de Safran, entièrement libéré, est composé de 417 029 585 actions de 0,20 euro chacune.

A l'exception de ses actions, les capitaux propres de Safran n'incluent pas d'autres instruments de capitaux propres émis.

18.b. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La structure du capital a évolué comme suit :

31 décembre 2016

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre droits de vote (1)	% Droits de vote (1)
Public	318 282 922	76,32%	335 107 792	64,90%
Etat	58 393 131	14,00%	116 786 262	22,62%
Salariés (2)	38 515 045	9,24%	64 409 240	12,48%
Autodétention / Autocontrôle	1 838 487	0,44%	-	-
Total	417 029 585	100,00%	516 303 294	100,00%

(1) Droits de vote exerçables

(2) Participation des salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce

31 décembre 2017

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre droits de vote (1)	% Droits de vote (1)
Public	320 032 130	76,74%	336 208 280	66,12%
Etat	58 393 131	14,00%	116 786 262	22,97%
Salariés (2)	30 861 700	7,40%	55 471 370	10,91%
Autodétention / Autocontrôle	7 742 624	1,86%	-	-
Total	417 029 585	100,00%	508 465 912	100,00%

(1) Droits de vote exerçables

(2) Participation des salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce

Chaque action confère un droit de vote simple. Les actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les 7 742 624 actions d'autodétention sont privées de droit de vote.

Actions d'autodétention

Le nombre d'actions d'autodétention a augmenté depuis le 31 décembre 2016 suite à :

- L'achat net de 96 948 actions dans le cadre du contrat de liquidité du Groupe ;
- L'achat de 5 807 189 actions dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions.

L'assemblée générale du 19 mai 2016 avait donné l'autorisation au Conseil d'administration de vendre et d'acheter des actions de la société dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le cours limite d'acquisition avait été fixé à 80 euros par action.

L'assemblée générale du 15 juin 2017 a renouvelé cette autorisation en fixant le cours limite d'acquisition à 95 euros par action.

Dans le cadre de ces autorisations et du contrat de liquidité signé en 2012 avec la société Oddo BHF, la société a acheté 3 700 272 actions pour 284 millions d'euros et a vendu 3 603 324 actions pour 278 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, 195 356 actions sont détenues dans le cadre de ce contrat de liquidité.

Le 12 décembre 2016, Safran a annoncé un programme de rachat d'actions pour un montant maximum de 450 millions d'euros dans le but de neutraliser l'effet dilutif d'instruments de capitaux propres de son bilan :

- Le 8 décembre 2016, une convention d'achat d'actions a été signée avec une banque pour une première tranche de rachat de 250 millions d'euros maximum ;
- Le 27 février 2017, Safran a signé avec un nouveau prestataire une convention d'achat d'actions pour une seconde tranche de 200 millions d'euros maximum.

Au 31 décembre 2017, les deux tranches ont été successivement menées à terme et réalisées à hauteur de 444 millions d'euros soit 6 428 664 actions acquises dans le cadre de ces conventions.

18.c. EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Le 5 janvier 2016, Safran a procédé à l'émission de 7 277 205 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal total de 650 millions d'euros.

Les obligations ne portent pas intérêt.

Les porteurs d'obligations bénéficient d'un droit à l'attribution d'actions qu'ils pourront exercer à tout moment à compter de la date d'émission et jusqu'au septième jour de bourse précédant la date de remboursement normal ou anticipé, à raison d'une action pour une obligation.

Cet emprunt est par ailleurs assorti d'une option de remboursement anticipé pouvant s'exercer à l'initiative de l'émetteur, si le cours de l'action dépasse 130% du nominal et au gré des porteurs en cas de changement de contrôle.

A moins qu'elles n'aient été converties, remboursées ou rachetées et annulées, les obligations seront remboursées au pair le 31 décembre 2020.

L'OCEANE est considérée comme un instrument composé contenant une composante capitaux propres et une composante dette financière.

Le taux d'intérêt effectif annuel de la composante dette ressort à 1,50% par an y compris frais d'émission.

18.d. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Au titre de 2016, un dividende de 1,52 euro par action a été distribué et versé partiellement en 2016 au travers d'un acompte d'un montant unitaire de 0,69 euro par action, soit un montant de 287 millions d'euros, et pour le solde au cours du premier semestre 2017 au travers d'un versement de 0,83 euro par action, soit un montant de 340 millions d'euros.

Le Conseil d'administration proposera à l'assemblée générale devant se tenir le 25 mai 2018 et devant statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2017, de distribuer un dividende de 1,60 euros par action au titre de cet exercice, soit 710 millions d'euros pour les 443 680 643 actions qui composeront le capital au moment de la distribution. Les 26 651 058 actions de préférence A, émises le 13 février 2018 en rémunération des 88.847.828 actions de Zodiac Aerospace apportées à l'OPE Subsidaire, donnent droit à dividende dès leur émission.

Note 19 - Provisions

Les provisions se décomposent comme suit :

	31.12.2016	Dotations	Reprises				Autres	31.12.2017
			Utilisations	Reclassements	Sans objet	Variations de périmètre		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Garanties de fonctionnement	780	367	(92)	-	(267)	-	25	813
Garanties financières	14	-	-	-	(9)	-	-	5
Prestations à fournir	849	591	(381)	-	(31)	-	(15)	1 013
Engagements de retraites et assimilés	867	67	(81)	-	(1)	(1)	(38)	813
Contrats commerciaux et créances à long terme	301	136	(16)	-	(27)	-	35	429
Pertes à terminaison et pertes sur engagements de livraisons	138	24	(19)	(1)	(34)	-	(50)	58
Litiges	39	13	(12)	-	(2)	-	1	39
Autres	276	94	(47)	(45)	(22)	-	(23)	233
Total	3 264	1 292	(648)	(46)	(393)	(1)	(65)	3 403
non courant	1 706							1 497
courant	1 558							1 906

Le 13 décembre 2017, Dassault Aviation a annoncé avoir engagé auprès de Safran le processus de résiliation du contrat Silvercrest. Au titre de ce programme, le Groupe a provisionné l'ensemble de ses engagements tels qu'ils ressortent de l'état actuel des contrats, incluant les pénalités dues à son client Dassault au titre de la phase de développement.

Les impacts au compte de résultat se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2017
Dotations nettes comptabilisées en résultat opérationnel	(290)
Reprises nettes comptabilisées en résultat financier	85
Total	(205)

Note 20 - Avantages au personnel

Le Groupe supporte différents engagements au titre de régimes de retraite à prestations définies, d'indemnités de départ à la retraite et d'autres engagements, principalement en France et au Royaume-Uni. Le traitement comptable de ces différents engagements est décrit en Note 1.s.

20.a. PRESENTATION DES AVANTAGES DU PERSONNEL

a) France

- Régimes de retraite à prestations définies

Le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/17 du régime de retraite supplémentaire à prestations définies, mis en place en France fin 2013, ainsi qu'au gel des droits conditionnels au 31/12/16.

La population éligible de ce groupe fermé est ainsi composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

Les droits conditionnels, restant soumis aux conditions fixées lors de la mise en œuvre initiale du régime, ont été gelés dans les modalités suivantes :

- L'ancienneté prise en compte est arrêtée au 31/12/16, l'ancienneté acquise postérieurement au 31/12/16 ne générant aucun droit conditionnel supplémentaire ;
- La rente est ainsi calculée en fonction de l'ancienneté, arrêtée au 31/12/16, dans la catégorie bénéficiaire (dans la limite de 10 ans) et de la moyenne des rémunérations de 2014 à 2016, revalorisée annuellement selon les hypothèses actuarielles pour le calcul des provisions ;
- La rente supplémentaire est limitée à trois plafonds annuels de la Sécurité Sociale (PASS) et le montant total des rentes, tous régimes confondus, ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence.

La fermeture de ce régime s'inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1^{er} janvier 2017.

- Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

- Autres avantages long terme

En France, cela comprend notamment les engagements au titre des médailles du travail et de gratifications d'ancienneté.

b) Royaume-Uni

- Régimes de retraite à prestations définies

Il existe trois fonds de pension dans les sociétés Safran Landing Systems UK Ltd / Safran Landing Systems Services UK Ltd, Safran Nacelles Ltd et Safran UK. Ce sont des fonds de pension dits "contracted out", c'est-à-dire substitutifs de la retraite complémentaire obligatoire. Leur gestion est confiée à des "trusts". Les régimes de retraite ne permettent plus d'acquérir de droits supplémentaires.

c) Reste du monde

Conformément aux lois locales d'avantages sociaux, le Groupe offre à ses salariés des dispositifs de retraite ou de gratifications d'ancienneté. Au titre des activités poursuivies, les principales zones géographiques concernées sont :

- Amériques : fonds de pension au Canada, indemnités de fin de carrière au Mexique ;
- Europe : fonds de pension en Suisse, fonds de pension et indemnités de fin de carrière en Belgique, indemnités de fin de carrière et gratifications d'ancienneté en Pologne.

20.b. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017	France	Royaume-Uni	Reste du monde
Engagement brut	1 513	1 467	623	600	244
Actifs de couverture	646	665	8	509	148
Provision comptable	867	813	615	102	96
- Régime de retraite à prestations définies	268	201	30	102	69
- Indemnités de départ à la retraite	559	568	543	-	25
- Médailles et autres engagements	40	44	42	-	2
Actifs nets comptabilisés	-	(11)	-	(11)	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017	Régime de retraites à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres avantages long terme
Engagement brut	1 513	1 467	855	568	44
Actifs de couverture	646	665	665	-	-
Provision comptable	867	813	201	568	44
Actifs nets comptabilisés	-	(11)	(11)	-	-

L'engagement brut diminue sous les effets croisés suivants :

- Augmentation de l'engagement de 22 millions d'euros suite à la mise à jour des hypothèses démographiques (tables de mortalité) utilisées dans les évaluations actuarielles des engagements au Royaume-Uni ;
- Diminution de l'engagement liée aux écarts de change sur les filiales étrangères, notamment 23 millions d'euros sur les filiales au Royaume-Uni ;
- Effet limité des changements d'hypothèses actuarielles (augmentation du taux d'actualisation de 0,10 point sur la zone Euro et baisse de 0,15 point sur le Royaume-Uni).

Par ailleurs, la valeur des actifs augmente grâce au rendement généré par les stratégies d'investissement et par les contributions versées sur les fonds de pension au Royaume-Uni, malgré les écarts de change défavorables lié à la conversion des actifs libellés en livre sterling.

La charge des régimes en 2016 et 2017 se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Coût des services rendus	(48)	(55)
Ecart actuariels comptabilisés (sur autres avantages long terme)	(2)	(1)
Mise en place, modification et liquidation de régimes	1	3
Frais administratifs	-	(1)
Total composante opérationnelle de la charge	(49)	(54)
Charge / produits d'intérêt sur l'engagement net	(16)	(12)
Total composante financière de la charge	(16)	(12)
Total	(65)	(66)

Le Groupe prévoit de verser, en 2018, des cotisations à hauteur de 34 millions d'euros pour ses régimes de retraite à prestations définies.

Principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements bruts :

		Zone Euro	Grande Bretagne
Taux d'actualisation	31.12.2016	1,30%	2,75%
	31.12.2017	1,40%	2,60%
Taux d'inflation	31.12.2016	1,75%	3,35%
	31.12.2017	1,75%	3,20%
Taux de revalorisation des rentes	31.12.2016	1,00%	3,35%
	31.12.2017	1,00%	3,20%
Taux d'augmentation des salaires	31.12.2016	1,12%-5,00%	N/A
	31.12.2017	1,12%-5,00%	N/A
Age de départ à la retraite	31.12.2016	Cadres : 64/65 ans Non cadres : 62/65 ans	65 ans
	31.12.2017	Cadres : 64/65 ans Non cadres : 62/65 ans	65 ans

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au rendement des obligations privées de première catégorie (AA). Ainsi le Groupe se réfère à l'indice Iboxx pour les deux principales zones géographiques (Zone Euro et Royaume-Uni).

Analyse de la sensibilité :

Une variation de plus ou moins 0,5% des principales hypothèses aurait les effets suivants sur la valeur de l'engagement brut au 31 décembre 2017 :

(en millions d'euros)

Sensibilité en point de base	-0,50%	0,50%
Taux d'actualisation	113	(103)
Taux d'inflation	(55)	53
Taux d'augmentation des salaires	(47)	42

Pour chaque hypothèse, l'impact étant calculé toutes choses égales par ailleurs

La variation de la valeur de l'engagement brut aurait eu un impact sur les écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

20.c. VARIATION DES ENGAGEMENTS BRUTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE

Variation des engagements bruts :

	31.12.2016	31.12.2017	Régime de retraites à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres engagements
<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs des engagements bruts en début de période	1 457	1 513	914	559	40
A. Charge des régimes					
Coût des services rendus	48	55	11	40	4
Ecarts actuariels comptabilisés (sur autres avantages long terme)	2	1	-	-	1
Mise en place, modification et liquidation de régimes	(1)	(3)	(3)	(1)	1
Charge d'intérêts sur les engagements	35	28	21	7	-
Total charge au compte de résultat	84	81	29	46	6
B. Ecarts actuariels générés dans l'année sur les régimes postérieurs à l'emploi					
Ecarts actuariels découlant des changements d'hypothèses démographiques	1	(23)	(25)	2	-
Ecarts actuariels découlant des changements d'hypothèses financières	230	11	20	(9)	-
Ecarts d'expérience	-	(9)	(11)	2	-
Total réévaluation en Autres éléments du résultat global	231	(21)	(16)	(5)	-
C. Autres éléments					
Cotisations de l'employé	2	1	1	-	-
Prestations payées	(83)	(74)	(40)	(31)	(3)
Effet des variations de périmètre	(70)	(1)	-	(1)	-
Autres mouvements	(1)	-	-	-	-
Ecart de change	(83)	(32)	(33)	-	1
Reclassement en activités destinées à être cédées	(24)	-	-	-	-
Total autres éléments	(259)	(106)	(72)	(32)	(2)
Valeur des engagements bruts en fin de période	1 513	1 467	855	568	44
Duration moyenne pondérée des régimes	16	15	18	12	9

Variation de la juste valeur des actifs de couverture :

	31.12.2016	31.12.2017	Régime de retraites à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres engagements
<i>(en millions d'euros)</i>					
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	602	646	646	-	-
A. Produit des régimes					
Produit d'intérêt sur les actifs de couverture	19	16	16	-	-
Frais administratifs	(1)	(1)	(1)	-	-
Total produit au compte de résultat	18	15	15	-	-
B. Ecart actuariels générés dans l'année sur les régimes postérieurs à l'emploi					
Rendement des actifs du régime (hors partie en produit d'intérêt)	100	21	21	-	-
Total réévaluation en Autres éléments du résultat global	100	21	21	-	-
C. Autres éléments					
Cotisations de l'employé	2	1	1	-	-
Cotisations de l'employeur	27	45	45	-	-
Prestations payées	(33)	(38)	(38)	-	-
Effet des variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	(1)	(1)	-	-
Ecart de change	(69)	(24)	(24)	-	-
Reclassement en activités destinées à être cédées	(1)	-	-	-	-
Total autres éléments	(74)	(17)	(17)	-	-
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	646	665	665	-	-

20.d. ALLOCATION D'ACTIFS

	Grande Bretagne % d'allocation au		Autre Europe % d'allocation au	
	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017
Actions	31,79%	33,88%	18,79%	19,22%
Obligations et titres de dettes	30,04%	28,98%	60,67%	60,78%
Immobilier	7,13%	7,10%	7,76%	7,80%
OPCVM et autres fonds diversifiés	26,93%	27,98%	0,00%	0,00%
Liquidités	4,11%	2,06%	3,17%	2,69%
Autres	0,00%	0,00%	9,61%	9,51%

Il n'y a pas d'actifs sans cotation sur marché actifs (hors immobilier).

Au Royaume-Uni, notamment, l'objectif à long terme du Groupe est de limiter son exposition aux régimes à prestations définies et d'essayer à terme dans des conditions de marchés favorables, d'externaliser ces engagements auprès de compagnies d'assurances. En attendant la concrétisation de cet objectif, le Groupe s'attache à assurer dans la durée le niveau de financement de ses engagements de retraite.

Le Groupe accompagne les fonds de pension au Royaume-Uni dans une politique d'investissement combinant pour partie la sécurisation financière des engagements de moyen terme au travers d'investissements non risqués (fonds monétaires, emprunts d'Etats, fonds obligataires), et pour une autre partie, au travers d'investissements réputés plus risqués (fonds actions, fonds immobilier) dont la rentabilité attendue à long terme assure l'équilibre financier des régimes.

20.e. COTISATION AU TITRE DES REGIMES A COTISATION DEFINIES

La charge de l'année 2017 au titre des régimes à cotisations définies des activités poursuivies a été de 224 millions d'euros (217 millions d'euros en 2016).

Ces cotisations sont relatives aux régimes de retraite légaux et aux régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies, collectifs et obligatoires, dits « Article 83 » dans les sociétés du Groupe en France.

Un accord de Groupe, signé le 6 novembre 2017, harmonise l'ensemble des régimes de retraite supplémentaire pour les ingénieurs et cadres en France et met en place un tel régime dans les sociétés qui n'en avaient pas jusqu'à présent, à compter du 1er janvier 2018.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2017, le Groupe a mis en place en France deux nouveaux régimes de retraite supplémentaire :

- un régime à cotisations définies, collectif et obligatoire, dit « Article 83 additionnel », pour les cadres dont la rémunération est supérieure à 4 plafonds de la Sécurité sociale ;
- un régime à cotisations définies, collectif et facultatif, dit « Article 82 » pour les cadres supérieurs dont la rémunération est supérieure à 7 plafonds de la Sécurité sociale.

Note 21 - Dettes soumises à des conditions particulières

Les dettes soumises à des conditions particulières correspondent essentiellement aux avances remboursables consenties par des organismes publics.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

Au 31.12.2016	699
Nouvelles avances reçues	13
Remboursement d'avances	(38)
Sous total changements résultant des flux de trésorerie	(25)
Charges d'intérêts et actualisation	33
Ecart de change	(2)
Révision des probabilités de remboursement des avances remboursables (1)	(136)
Sous total changements sans contrepartie de trésorerie	(105)
Au 31.12.2017	569

(1) cf. Note 5 - Détail des principales composantes du résultat opérationnel

La valeur des dettes soumises à des conditions particulières fait l'objet d'estimations portant sur les montants à rembourser et leurs dates de remboursement. Leur juste valeur ne peut être estimée de façon fiable.

Note 22 - Passifs financiers portant intérêts

Décomposition des passifs financiers portant intérêts :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Emprunts obligataires	215	1 209
Emprunt obligataire convertible (OCEANE)	613	622
Billets non garantis de premier rang en USD	1 154	1 006
Dettes de crédit-bail	165	140
Emprunts à long terme	245	269
Total des passifs financiers non courants portant intérêts (partie > 1 an dette financière à l'origine)	2 392	3 246
Dettes de crédit-bail	25	26
Emprunts à long terme	223	258
Intérêts courus non échus	15	15
Passifs financiers courants portant intérêts à long terme dès l'origine	263	299
Billets de trésorerie	250	850
Concours bancaires court terme et assimilés	432	241
Passifs financiers courants portant intérêts à court terme dès l'origine	682	1 091
Total des passifs financiers courants portant intérêts (< 1 an)	945	1 390
Total des passifs financiers portant intérêts (1)	3 337	4 636

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2016	3 337
Augmentation des emprunts à long terme dès l'origine (hors dettes de crédit-bail)	1 058
Diminution des emprunts à long terme dès l'origine	(66)
Variations des financements court terme	449
Sous total changements résultant des flux de trésorerie	1 441
Augmentation des dettes de crédit-bail	2
Intérêts courus	-
Variations de périmètre	2
Ecart de change	(142)
Variation de la juste valeur des dettes couvertes par des instruments de taux d'intérêt (1)	(12)
Reclassements et autres	8
Sous total changements sans contrepartie de trésorerie	(142)
Au 31.12.2017	4 636

(1) cf. Note 26 - Gestion des risques de marché et dérivés

Les échéances des passifs portant intérêts sont :

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2017
Échéances en :		
N + 1	945	1 390
N + 2 à N + 5	1 101	2 552
Au-delà de 5 ans	1 291	694
Total	3 337	4 636

La répartition des emprunts par devise s'analyse comme suit :

(en millions)	31.12.2016		31.12.2017	
	devises	euros	devises	euros
EUR	1 811	1 811	3 450	3 450
USD	1 596	1 515	1 384	1 154
Autres	NA	11	NA	31
Total		3 337		4 636

L'analyse des taux des passifs portant intérêts fait ressortir :

- Une décomposition globale taux fixe et variable, avant couverture :

(en millions d'euros)	Total		non courant				courant			
	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016		31.12.2017		31.12.2016		31.12.2017	
	Base	Base	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	2 405	2 912	2 044	3,27%	1 892	3,17%	361	0,33%	1 020	0,10%
Taux variable	932	1 724	348	0,89%	1 354	0,33%	584	0,29%	370	0,56%
Total	3 337	4 636	2 392	2,92%	3 246	1,99%	945	0,31%	1 390	0,22%

- Une décomposition globale taux fixe et variable, après couverture :

(en millions d'euros)	Total		non courant				courant			
	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016		31.12.2017		31.12.2016		31.12.2017	
	Base	Base	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	1 183	1 823	822	2,04%	805	1,97%	361	0,33%	1 018	0,10%
Taux variable	2 154	2 813	1 570	2,41%	2 441	1,62%	584	0,29%	372	0,56%
Total	3 337	4 636	2 392	2,28%	3 246	1,71%	945	0,31%	1 390	0,22%

La position financière nette du Groupe s'établit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A) (1)	1 926	4 914
Passifs financiers portant intérêts (B)	3 337	4 636
Juste valeur des instruments dérivés de taux en couverture de la dette (C)	28	16
Total (A) - (B) + (C)	(1 383)	294

(1) Sur l'exercice 2017, un montant de 2 000 millions d'euros de sicav de trésorerie faisant l'objet d'un nantissement pendant la durée de l'offre publique d'achat sur Zodiac Aerospace a été reclassé en autres actifs financiers (cf. Note 12 – Actifs financiers courants et non courants). Ces sicav ne peuvent en effet pas être classées en trésorerie et équivalents de trésorerie pendant la durée de l'offre du fait de leur restriction d'utilisation.

L'émission du 9 février 2012 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP) pour 1,2 milliard de dollars américains a été conservée en dollars américains et n'a donc pas fait l'objet d'un swap de change. La variation de la contrevaieur euros de cette émission a eu un impact positif de 138 millions d'euros dans la position financière nette du Groupe au 31 décembre 2017 avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres consolidés car cette émission est qualifiée de couverture d'investissement net (cf. Etat du résultat global consolidé).

Le gearing du Groupe ressort à :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Position Financière Nette	(1 383)	294
Capitaux Propres	6 809	10 624
Gearing	20,31%	NA

PRINCIPAUX EMPRUNTS A LONG TERME A L'ORIGINE

- Emission le 9 février 2012 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain pour 1,2 milliard de dollars US dont :
 - Tranche A : 155 millions de dollars US à 7 ans (échéance février 2019) coupon taux fixe de 3,70%
 - Tranche B : 540 millions de dollars US à 10 ans (échéance février 2022) coupon taux fixe de 4,28%
 - Tranche C : 505 millions de dollars US à 12 ans (échéance février 2024) coupon taux fixe de 4,43%

Les tranches B et C respectivement à 10 et 12 ans ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt en dollars US (swap à taux variable sur le Libor US 6 mois). La tranche A a été maintenue à taux fixe.

Cette émission initialement à taux fixe ressort en 2017 à 3,70% après prise en compte des instruments dérivés de taux d'intérêt.

- Emission le 28 juin 2017 d'obligations à taux variable d'un montant total de 1 milliard d'euros en deux tranches :
 - Tranche 1 : 500 millions d'euros à 2 ans (échéance juin 2019) coupon fixé à Euribor 3 mois + 0,30 % (coupon flooré à 0%). La tranche a été émise à 100.059% du nominal.
 - Tranche 2 : 500 millions d'euros à 4 ans (échéance juin 2021) coupon fixé à Euribor 3 mois + 0,57 % (coupon flooré à 0%). La tranche a été émise à 100% du nominal.
 Ces emprunts obligataires ont été maintenus à taux variable.

- Emission d'Obligations à Options de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles et/ou Existantes (OCEANE) le 5 janvier 2016 d'un nominal de 650 millions d'euros. Les Obligations ne portent pas intérêt et ont été émises avec un prix d'émission de 676 millions d'euros, soit 104% du pair et correspondant à un taux de rendement actuariel brut de (0,78%). A moins qu'elles n'aient été converties, remboursées, ou rachetées et annulées, les Obligations seront remboursées au pair le 31 décembre 2020. Le taux d'intérêt effectif annuel de la composante dette de l'OCEANE ressort à 1,50%, y compris frais d'émission (cf. Note 18.c - Emission d'obligations convertibles).

- Emprunt obligataire de 200 millions d'euros à 10 ans émis le 11 avril 2014 (échéance 11 avril 2024) auprès d'investisseurs français. Il a fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt en euros (swap à taux variable sur l'Euribor 3 mois). Cet emprunt initialement à taux fixe ressort en 2017 à 1,20% après prise en compte des instruments dérivés de taux d'intérêt.

- Emprunts Banque Européenne d'Investissement (BEI) de 112,5 millions d'euros (150 millions d'euros au 31 décembre 2016) à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 0,73% et ayant un amortissement linéaire annuel à compter du 17 décembre 2013 avec échéance finale au 17 décembre 2020.
- Financement Épargne Salariale dans le cadre du PEG de 351,2 millions d'euros (305,7 millions d'euros au 31 décembre 2016).
L'échéance maximum est de 5 ans et la part à moins d'un an représente 218 millions d'euros. Le taux de rémunération défini annuellement indexé sur le taux BTAN 5 ans est de 0,70 % pour 2017 (contre 0,87% en 2016).
- Crédit-bail immobilier Safran Helicopter Engines de 24 millions d'euros (30 millions d'euros au 31 décembre 2016) à taux fixe 4,7% dont 6 millions d'euros à moins d'un an. Echéance finale novembre 2021.
- Crédit-bail immobilier Université Safran de 39 millions d'euros (43 millions d'euros au 31 décembre 2016) à taux variable dont 4 millions d'euros à moins d'un an. Echéance finale octobre 2026.
- Crédit-bail immobilier Centre R&T Safran de 36 millions d'euros (38 millions d'euros au 31 décembre 2016) à taux variable dont 4 millions d'euros à moins d'un an. Echéance finale février 2026.

Les autres emprunts à long moyen terme sont constitués de montants unitaires non significatifs.

PRINCIPAUX EMPRUNTS A COURT TERME

- Billets de trésorerie : 850 millions d'euros (250 millions d'euros au 31 décembre 2016).
Ce montant regroupe plusieurs tirages aux conditions de marché sur des échéances à moins d'un an.
- Comptes courants financiers des filiales et des co-entreprises : 93 millions d'euros (87 millions d'euros au 31 décembre 2016). Rémunération indexée sur les taux Euribor.

Les autres dettes à court terme sont essentiellement constituées de découverts bancaires.

CESSION DE CREANCES SANS RECOURS

La position financière nette au 31 décembre 2017, comme au 31 décembre 2016, n'inclut pas la ligne de cession de créances clients sans recours de CFM Inc.

Cette ligne confirmée de 2 350 millions de dollars US à 364 jours d'échéance décembre 2017 a été étendue par avenant en novembre 2017 jusqu'en février 2018 avec un pool de 9 banques coordonné par Crédit Agricole CIB (2 350 millions de dollars US au 31 décembre 2016), et est utilisée au 31 décembre 2017 à hauteur de 1 862 millions de dollars US (soit 931 millions de dollars US à 50 %) contre 1 768 millions de dollars US (soit 884 millions de dollars US à 50 %) au 31 décembre 2016.

Note 23 - Fournisseurs et autres créditeurs

	31.12.2016	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecarts de change	Reclassements	31.12.2017
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes opérationnelles	9 243	533	(36)	(50)	(5)	9 685
Clients créditeurs	2 001	(395)	-	-	-	1 606
Clients, avances et acomptes	3 832	734	(1)	(5)	-	4 560
Dettes fournisseurs	2 250	134	(35)	(40)	(5)	2 304
Compte courant d'exploitation	2	1	-	-	-	3
Dettes sociales	1 158	59	-	(5)	-	1 212
Autres dettes	999	97	64	(20)	(3)	1 137
Concours de l'Etat - redevances à payer	19	(1)	-	-	-	18
Etat-autres impôts à payer	181	44	-	(1)	-	224
Produits constatés d'avance	661	105	-	(3)	(2)	761
Autres	138	(51)	64	(16)	(1)	134
Total	10 242	630	28	(70)	(8)	10 822

Les produits constatés d'avance concernent principalement de la facturation à l'avancement et du différé de chiffre d'affaires.

Les échéances de ces éléments sont :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	< 12 mois	> 12 mois
Dettes opérationnelles (1)	9 685	7 681	2 004
Autres dettes	1 137	982	155
Total	10 822	8 663	2 159

(1) Les dettes opérationnelles dont l'échéance est supérieure à 12 mois correspondent essentiellement à des avances et acomptes reçus des clients.

Note 24 - Autres passifs financiers courants et non courants

	31.12.2016	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecarts de change	Autres	31.12.2017
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	108	37	2	-	-	147
Dettes sur acquisition de titres	254	(248)	(1)	-	-	5
Total	362	(211)	1	-	-	152
non courant	5					8
courant	357					144

Un montant de 250 millions d'euros relatif au programme de rachat d'actions initié le 8 décembre 2016 a été réglé sur le premier trimestre 2017.

Note 25 - Synthèse des passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 :

au 31.12.2016	Valeur au bilan		
	Passifs financiers au coût amorti (1)	Passifs financiers à la juste valeur	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Dettes soumises à des conditions particulières	699		699
Passifs financiers non courants portant intérêts	2 392		2 392
Passifs financiers courants portant intérêts	945		945
Dettes fournisseurs	2 250		2 250
Dettes sur acquisition de titres	254	-	254
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	108		108
Comptes courants d'exploitation	2		2
Dérivés passifs non courants		-	-
Dérivés passifs courants		4 385	4 385
Total passifs financiers	6 650	4 385	11 035

(1) Y compris passifs financiers faisant l'objet d'une couverture de juste valeur

au 31.12.2017	Valeur au bilan		
	Passifs financiers au coût amorti (1)	Passifs financiers à la juste valeur	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Dettes soumises à des conditions particulières	569		569
Passifs financiers non courants portant intérêts	3 246		3 246
Passifs financiers courants portant intérêts	1 390		1 390
Dettes fournisseurs	2 304		2 304
Dettes sur acquisition de titres	5	-	5
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	147		147
Comptes courants d'exploitation	3		3
Dérivés passifs courants		805	805
Total passifs financiers	7 664	805	8 469

(1) Y compris passifs financiers faisant l'objet d'une couverture de juste valeur

La juste valeur des passifs financiers est déterminée en considérant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque passif et en les actualisant aux conditions de marché en date de clôture, à l'exception des dettes soumises à des conditions particulières pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable compte tenu de l'incertitude portant sur les montants à rembourser et leurs dates de remboursement.

En 2017 comme en 2016, la juste valeur des passifs financiers est proche de la valeur nette comptable sauf pour les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016		2017	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Dettes soumises à des conditions particulières	699	N/A	569	N/A
Passifs financiers portant intérêts (1)	3 337	3 424	4 636	4 710

(1) La juste valeur relève du niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur (cf. Note 17 - Synthèse des actifs financiers).

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur décrite dans la Note 17 pour déterminer le niveau de classement des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 décembre 2016, le Groupe détient les passifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dérivés passifs	-	4 385	-	4 385
Total	-	4 385	-	4 385

Au 31 décembre 2017, le Groupe détient les passifs financiers suivants comptabilisés à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dérivés passifs	-	805	-	805
Total	-	805	-	805

Sur l'exercice 2017, comme en 2016, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et aucun mouvement vers ou depuis le niveau 3.

COMPENSATION DES PASSIFS FINANCIERS ET DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31.12.2016	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant net
<i>(en millions d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
Dérivés passifs	4 385	-	4 385	617	3 768

(1) cf. Note 26 - Gestion des risques de marché et dérivés

Au 31.12.2017	Montant brut	Montant compensé	Montant net au bilan (1)	Montant soumis à un accord de compensation mais non compensé	Montant net
<i>(en millions d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)	(d)	(c) - (d)
Dérivés passifs	805	-	805	508	297

(1) cf. Note 26 - Gestion des risques de marché et dérivés

Les tableaux ci-dessus présentent les passifs financiers concernés par un accord de compensation avec des actifs financiers.

Au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, le Groupe n'opère pas de compensation de passifs financiers et d'actifs financiers au bilan, les conditions prévues par la norme IAS 32 n'étant pas réunies. En effet, les conventions-cadres, qui régissent la souscription des dérivés de gré à gré avec les contreparties bancaires, prévoient un droit à compenser uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des parties au contrat.

Les montants soumis à un accord de compensation mais non compensés sont constitués d'une partie des dérivés actifs détenus par le Groupe dans la mesure où la compensation ne peut s'opérer qu'au niveau de chaque contrepartie.

Note 26 - Gestion des risques de marché et dérivés

Les risques de marché principaux auxquels le Groupe est soumis sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque sur les matières premières cotées, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

La valeur comptable des dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de marché est présentée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016		31.12.2017	
	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
Gestion du risque de taux d'intérêt	28	-	16	-
Swaps payeurs taux variable	28	-	16	-
Gestion du risque de change	592	(4 385)	566	(805)
Swaps de change	-	-	-	-
Achats et ventes à terme de devises	97	(2 065)	135	(349)
Options de change	495	(2 320)	431	(455)
Total	620	(4 385)	582	(805)

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

La majorité du chiffre d'affaires des activités Propulsion et Equipements aéronautiques est libellée en dollar US, monnaie qui constitue le référentiel quasi unique du secteur aéronautique civil. L'excédent net annuel des recettes sur les dépenses pour ces activités s'est élevé à 7,3 milliards de dollars US pour 2017.

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture (décrite ci-après) dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire volatile.

POLITIQUE DE COUVERTURE

La politique de gestion du risque de change définie par la société Safran pour l'essentiel de ses filiales repose sur deux principes :

- protéger la performance économique des fluctuations aléatoires du dollar US ;
- optimiser la qualité des couvertures chaque fois que possible, sans qu'à aucun moment le premier principe ne soit remis en cause.

La protection de la performance économique nécessite que soient définis une parité minimum du dollar US et un horizon sur lequel s'applique cette protection. La parité minimum correspond à un cours du dollar permettant à Safran de tenir ses objectifs de résultat opérationnel. C'est ainsi que des couvertures ont été engagées sur un horizon de quatre ans.

METHODE DE GESTION

La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers visant à ne pas descendre en deçà d'une parité plancher de référence.

Dans le cadre des actions de constitution du portefeuille d'instruments de couverture, les principaux produits utilisés sont les ventes à terme, les accumulateurs et la combinaison d'instruments optionnels avec ou sans barrières.

Des actions d'optimisation sont également mises en œuvre en vue d'améliorer la parité plancher. Ces actions sont toujours conduites dans un souci de préservation de la performance économique du Groupe. Elles s'appuient sur des produits permettant éventuellement de bénéficier d'une amélioration partielle des parités sous-jacentes, sans remettre pour autant en cause la parité plancher d'origine. Les produits sous-tendant cette stratégie sont essentiellement des achats à terme, des accumulateurs et la combinaison d'instruments optionnels avec ou sans barrières.

DERIVES DE CHANGE

Le portefeuille des dérivés de change se ventile comme suit :

<i>(en millions de devises)</i>	31.12.2016				31.12.2017			
	Juste valeur (1)	Montant notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur (1)	Montant notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans
Contrat forward	(1 967)				(215)			
Position vendeuse de USD	(1 962)	14 266	12 516	1 750	(164)	10 253	10 203	50
<i>Dont contre EUR</i>	<i>(1 918)</i>	<i>13 678</i>	<i>11 978</i>	<i>1 700</i>	<i>(165)</i>	<i>10 097</i>	<i>10 097</i>	-
Position acheteuse de USD	82	(632)	(247)	(385)	(16)	(1 069)	(869)	(200)
<i>Dont contre EUR</i>	<i>82</i>	<i>(632)</i>	<i>(247)</i>	<i>(385)</i>	<i>(14)</i>	<i>(851)</i>	<i>(651)</i>	<i>(200)</i>
Position vendeuse de EUR contre GBP	(2)	(210)	(210)	-	-	-	-	-
Position vendeuse de EUR contre CAD	9	-	40	(40)	7	16	3	13
Position acheteuse de PLN contre EUR	-	(195)	(75)	(120)	-	(40)	(40)	-
Position acheteuse de MXN contre USD	(94)	(5 850)	(3 050)	(2 800)	(42)	(4 000)	(2 650)	(1 350)
Options de change	(1 826)				(24)			
Achat Put USD	149	10 350	8 550	1 800	309	13 795	12 795	1 000
Achat Call USD	178	(4 720)	(3 260)	(1 460)	23	(4 160)	(2 800)	(1 360)
Vente Call USD	(2 215)	25 910	19 360	6 550	(239)	29 859	25 867	3 992
Vente Put USD	(45)	(9 440)	(6 520)	(2 920)	(175)	(6 520)	(3 800)	(2 720)
Achat Put EUR	-	-	-	-	7	300	300	-
Vente Call EUR	(20)	210	210	-	(4)	600	600	-
Accumulateurs Vendeurs de USD (2)	(27)	1 790	1 790	-	10	774	-	774
Accumulateurs Acheteurs de USD (2)	154	(4 122)	(552)	(3 570)	44	(2 580)	(2 580)	-
Accumulateurs Acheteurs de GBP (2)	-	-	-	-	1	(541)	(541)	-
Total	(3 793)				(239)			

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros ; les montants notionnels sont exprimés en millions de devises

(2) Les montants notionnels des accumulateurs représentent les montants accumulables maximum jusqu'au dénouement des instruments

Au bilan, l'évolution de juste valeur de 3 554 millions d'euros entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 se décompose entre 3 604 millions d'euros de variation de juste valeur des instruments dérivés de change non dénoués au 31 décembre 2017 et (50) millions d'euros de primes nettes.

Au compte de résultat, au regard des contraintes comptables liées à l'application de la norme IAS 39 et de par la nature des instruments de couverture utilisés, le Groupe n'est pas en situation de pouvoir appliquer la comptabilité de couverture et doit donc comptabiliser en résultat financier la totalité de la variation de juste valeur de ses dérivés.

De ce fait, la variation de juste valeur des dérivés non dénoués à la clôture (3 604 millions d'euros) ainsi que la variation de juste valeur des dérivés dénoués sur l'exercice 2017 (17 millions d'euros), suite à la réception d'acomptes clients en devise, soit au total 3 621 millions d'euros, sont inscrites en résultat financier de la période dans les postes suivants :

- 3 476 millions d'euros en « perte ou gain lié aux dérivés de couverture de change » correspondant aux dérivés en couverture du chiffre d'affaires net des achats futurs ;

- 70 millions d'euros en « perte ou gain de change » correspondant aux dérivés affectés à la couverture des positions bilantielles ; et
- 75 millions d'euros en « perte ou gain change » correspondant aux primes échues sur la période.

EXPOSITION ET SENSIBILITE AU RISQUE DE CHANGE

L'exposition des instruments financiers figurant au bilan du Groupe au risque de change EUR/USD se résume comme suit :

<i>(en millions d'USD)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Total actifs hors dérivés	1 662	2 078
Total passifs hors dérivés	(2 714)	(2 621)
Dérivés de couverture de positions bilantielles (1)	(507)	(819)
Exposition nette après prise en compte des dérivés de couverture de positions bilantielles	(1 559)	(1 362)

(1) Présentés en montant notionnel

Les actifs et passifs hors dérivés sont essentiellement constitués des créances et des dettes d'exploitation libellées en USD dans les bilans des sociétés du Groupe ayant l'euro pour monnaie fonctionnelle et de l'émission par Safran de billets non garantis sur le marché privé américain pour 1,2 milliard de dollars US.

A cette exposition nette s'ajoutent les dérivés de change EUR/USD de couverture du chiffre d'affaires net des achats futurs qui ont une juste valeur de (272) millions de dollar US pour une juste valeur globale des dérivés de change EUR/USD de (258) millions de dollar US au 31 décembre 2017 (respectivement (3 765) millions de dollar US et (3 821) millions de dollar US au 31 décembre 2016).

La sensibilité des instruments financiers à une variation de +/- 5 % du cours de change EUR/ USD est la suivante :

<i>Impact sur les positions du bilan (en millions d'euros)</i>	31.12.2016		31.12.2017	
	USD	USD	USD	USD
Cours de clôture	1,05		1,20	
Hypothèses de variation du cours euro/dollar	-5%	+5%	-5%	+5%
Cours euro/dollar utilisé pour l'étude de sensibilité	1,00	1,11	1,14	1,26
Impact avec contrepartie en résultat (avant impôt)	(1 810)	1 399	(501)	(51)
Impact avec contrepartie en capitaux propres (avant impôt)	(61)	56	(54)	49

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- un risque de juste valeur lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché de ces actifs et passifs ;
- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat du Groupe.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques, en utilisant au besoin des instruments financiers propres au marché des taux (swap de taux d'intérêt, options...).

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET EURO

L'émission obligataire pour 200 millions d'euros effectuée au premier semestre 2014 a été variabilisée avec des swaps de taux payeur variable/receveur fixe, à échéance avril 2024. Ces swaps font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur.

(en millions d'euros)	31.12.2016					31.12.2017				
	Juste valeur	Montant notionnel (€)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel (€)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux										
Payeur variable	17	200	-	-	200	12	200	-	-	200
Total	17					12				

Pour l'émission obligataire de 200 millions d'euros, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert enregistrées en résultat financier sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2017
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	5	(5)
Variation de juste valeur de l'élément couvert	(5)	5
Impact en résultat net des couvertures de juste valeur de taux d'intérêt	-	-

Exposition au risque de taux d'intérêt euro avant et après prise en compte des dérivés :

31.12.2016	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
(en millions d'euros)						
Passifs financiers portant intérêts	16	567	887	341	903	908
Autres actifs financiers	35	103	-	74	35	177
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	1 628	-	-	25	1 628
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	(44)	(1 164)	887	267	843	(897)
Dérivés (1)	-	-	(200)	200	(200)	200
Exposition nette après prise en compte des dérivés	(44)	(1 164)	687	467	643	(697)

(1) Présentés en montant notionnel

31.12.2017	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
(en millions d'euros)						
Passifs financiers portant intérêts	871	349	883	1 347	1 754	1 696
Autres actifs financiers	-	2 109	-	70	-	2 179
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	4 556	-	-	24	4 556
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	847	(6 316)	883	1 277	1 730	(5 039)
Dérivés (1)	-	-	(200)	200	(200)	200
Exposition nette après prise en compte des dérivés	847	(6 316)	683	1 477	1 530	(4 839)

(1) Présentés en montant notionnel

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET USD

L'émission du 9 février 2012 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP) pour 1,2 milliard de dollars US a été partiellement variabilisée. Ainsi, dès l'origine, des swaps de taux payeur variable/receveur fixe en dollars US ont été mis en place sur les deux tranches à 10 et 12 ans pour respectivement 540 millions de dollars US et 505 millions de dollars US. La tranche à 7 ans de 155 millions de dollars US a été maintenue à taux fixe. Ces swaps font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur.

Des swaps de taux d'intérêt payeur fixe/receveur variable d'un montant nominal de 960 millions de dollars US, relatif à une opération de financement, ont été mis en place à effet novembre et décembre 2017 pour une durée entre 1 et 3 mois pour le compte d'un partenariat détenu à 50% par le Groupe. Dans la mesure où ce partenariat est une opération conjointe, cette transaction fait également apparaître, après élimination intra-groupe, un swap payeur variable/receveur fixe d'un montant nominal de 480 millions de dollars US. Ces swaps ne font pas l'objet d'une comptabilité de couverture.

	31.12.2016					31.12.2017				
	Juste valeur	Montant notionnel USD	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel USD	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>										
Swaps de taux dollars US										
Payeur variable	11	1 245	200	-	1 045	4	1 525	480	540	505
Payeur fixe	-	400	400	-	-	-	960	960	-	-
Total	11					4				

Dans le cadre de la couverture de l'émission de billets non garanties de premier rang sur le marché américain, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert enregistrées en résultat financier sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	(13)	(7)
Variation de juste valeur de l'élément couvert	13	7
Impact en résultat net des couvertures de juste valeur de taux d'intérêt	-	-

Exposition au risque de taux d'intérêt USD avant et après prise en compte des dérivés :

31.12.2016	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'USD)</i>						
Passifs financiers portant intérêts	361	16	1 219	-	1 580	16
Autres actifs financiers	2	6	9	-	11	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	76	61	-	-	76	61
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	283	(51)	1 210	-	1 493	(51)
Dérivés (1)	200	(200)	(1 045)	1 045	(845)	845
Exposition nette après prise en compte des dérivés	483	(251)	165	1 045	648	794

(1) présentés en montant notionnel

31.12.2017	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'USD)</i>						
Passifs financiers portant intérêts	154	21	1 209	-	1 363	21
Autres actifs financiers	2	1	7	-	9	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	87	189	-	-	87	189
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	65	(169)	1 202	-	1 267	(169)
Dérivés (1)	480	(480)	(1 045)	1 045	(565)	565
Exposition nette après prise en compte des dérivés	545	(649)	157	1 045	702	396

(1) présentés en montant notionnel

[SENSIBILITE AU RISQUE DE TAUX D'INTERET](#)

La sensibilité globale des expositions nettes au risque de taux d'intérêt euro et au risque de taux d'intérêt USD, après prise en compte des dérivés, est présentée ci-dessous :

<i>Impact de la variation des taux d'intérêt (en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Hypothèses de variation des taux d'intérêt	+1%	+1%
Impact en résultat (avant impôt)	0	45
Impact en capitaux propres (avant impôt)	-	-

GESTION DU RISQUE MATIERES PREMIERES

Depuis 2009, le Groupe avait une politique de couverture de l'exposition du Groupe aux variations du prix de certaines matières premières cotées (nickel, platine et pétrole). L'objectif de la politique était de protéger la performance économique du Groupe des fluctuations des cours des matières premières.

Au regard de la faible matérialité de ce risque pour le Groupe, il a été décidé d'arrêter cette couverture à la fin 2016.

GESTION DU RISQUE DE MARCHE ACTION

Les titres Embraer que détenait Safran jusqu'en 2017 constituait la seule exposition au risque de fluctuation des cours du marché actions. Ces titres ont été cédés au cours du second semestre 2017 pour un montant de 41 millions d'euros.

GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de contrepartie sont les suivantes :

- les placements financiers temporaires ;
- les instruments dérivés ;
- les comptes clients ;
- les garanties financières accordées aux clients.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul but de réduire son exposition globale aux risques de change, de taux et de matières premières résultant de ses opérations courantes. Elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang.

Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur diversité géographique.

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés est donné en Note 15.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : l'ensemble des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placé auprès de ou financé par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement, courant et prévisionnel, du Groupe, et assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

L'existence d'une ligne de liquidité confirmée et non utilisée au 31 décembre 2017 rend le Groupe peu sensible au risque de liquidité. Cette ligne d'un montant de 2 520 millions d'euros a été mise en place en décembre 2015 d'échéance décembre 2020 avec deux options d'extension successives d'une année chacune. Les deux options ayant été exercées, l'échéance actuelle est en décembre 2022. Cette ligne n'est soumise à aucun covenant financier.

A la suite de l'annonce le 19 janvier 2017, de son projet d'acquisition de Zodiac Aerospace, Safran a signé avec un pool bancaire un prêt relais de 4 milliards d'euros pour une durée de 12 mois plus deux options d'extension de 6 mois chacune. Safran ayant procédé le 28 juin 2017 à une émission obligataire de 1 milliard d'euros, le montant disponible au titre du prêt relais a été réduit d'autant pour être ramené à 3 milliards d'euros. Le 10 juillet 2017, Safran a signé un avenant au prêt relais afin de l'adapter aux caractéristiques révisées du projet d'acquisition de Zodiac Aerospace annoncé le 24 mai 2017, et réduit le montant disponible au titre du prêt relais à 1 milliard d'euros.

Durant la période de l'offre publique d'achat sur Zodiac Aerospace, Safran a nanti un montant de 2 milliards d'euros de sicav de trésorerie qui de ce fait ne peuvent pas être présentées en trésorerie et équivalents de trésorerie pendant cette période (cf Note 16 - Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Le financement B.E.I. mis en place en 2010 (voir Note 22) est soumis à des covenants financiers.

Il s'agit des deux ratios-limites suivants :

- Dette nette/EBITDA < 2,5 ;
- Dette nette/fonds propres < 1.

Le covenant financier « Dette nette/EBITDA < 2,5 » s'applique également à l'émission de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP) (voir Note 22).

Les définitions des termes « Dette nette », « EBITDA » et « Fonds propres » s'appliquant au financement B.E.I et à l'émission de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain sont les suivantes :

- Dette nette : dettes financières (hors dettes soumises à des conditions particulières) diminuées des valeurs mobilières de placement et disponibilités ;
- EBITDA : somme du résultat opérationnel et des dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif (cet agrégat est calculé sur les données ajustées) ;
- Fonds propres : les fonds propres sont les capitaux propres part du Groupe et les intérêts minoritaires.

Note 27 - Activités cédées

L'ensemble des activités composant le secteur Sécurité, qui était classé en activités destinées à être cédées au 31 décembre 2016, a été cédé au cours du premier semestre 2017 (cf. Note 3 - Evolution du périmètre).

Les garanties de passif données dans le cadre de ces cessions sont présentées en Note 30 b - Engagements et passifs éventuels liés au périmètre du Groupe.

En conformité avec la norme IFRS 5, le « résultat net des activités cédées » présenté au compte de résultat consolidé du 31 décembre 2017 inclut la contribution des activités cédées jusqu'à la date de finalisation de chacune des cessions (c'est-à-dire 3 mois de contribution pour les activités de détection, 5 mois de contribution pour les activités d'identité et de sécurité), le résultat de cession net des frais de cession et l'effet d'impôt associé :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Chiffre d'affaires	1 972	748
Résultat opérationnel courant	91	39
Résultat net	74	(1)
Résultat de cession de la Détection et de la Sécurité (après impôt)	-	824
Résultat net des activités cédées	74	823
attribuable :	-	-
Aux propriétaires de la société mère	72	822
Aux participations ne donnant pas le contrôle	2	1

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles a été arrêté à compter du 30 avril 2016 pour les activités de détection et à compter du 30 septembre 2016 pour les activités d'identité et de sécurité. Au total, l'arrêt de l'amortissement a eu un effet favorable de 65 millions d'euros sur le résultat avant impôts (42 millions d'euros après impôts) des activités cédées de l'année 2017 (60 millions d'euros avant impôt et 38 millions d'euros après impôts sur l'année 2016).

Les autres éléments du résultat global relatifs aux activités cédées qui ont été recyclés en résultat à la date de cession sont mentionnés dans l'état du résultat global consolidé.

Note 28 - Participation dans les opérations conjointes

Le Groupe détient des participations dans les opérations conjointes suivantes dont la contribution est comptabilisée à chaque ligne des états financiers :

- CFM International Inc. et CFM International SA : coordination des programmes moteurs CFM56 et Leap avec General Electric et leur commercialisation ;

- Famat : fabrication de carters de grandes dimensions en sous-traitance de Safran Aircraft Engines et de General Electric ;
- Matis : fabrication de câblages aéronautiques ;
- CFan : production des aubes de soufflante larges cordes pour moteurs de forte puissance ;
- Propulsion Technologies International : réparation et maintenance de moteurs.

La part du Groupe dans les différents agrégats financiers de ces opérations conjointes, qui est incluse dans les états financiers consolidés, est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Actifs courants	125	114
Actifs non courants	185	166
Passifs courants	178	180
Passifs non courants	11	25
Produits opérationnels	79	72
Charges opérationnelles	(51)	(44)
Résultat financier	(7)	(8)
Charge d'impôts (1)	(2)	(43)
Résultat net	18	(24)
Autres éléments du résultat global	3	(11)
Résultat global	21	(35)
Flux liés aux activités opérationnelles (2)	12	20
Flux liés aux activités d'investissement	(12)	(13)
Flux liés aux activités de financement (2)	(11)	(6)

(1) dont une charge de 35 M€ en 2017 liée à la taxe de rapatriement des profits accumulés à l'étranger chez CFM inc. (cf. Note 7 - Impôt sur le résultat).

(2) cf. Note 22 - Passifs financiers portant intérêts - programmes de cession de créances commerciales chez CFM Inc.

Note 29 - Parties liées

Le Groupe a retenu, conformément à IAS 24, les parties liées suivantes : actionnaires de Safran (Etat français inclus), sociétés dans lesquelles ces actionnaires détiennent des participations, les entreprises associées, les co-entreprises, et les dirigeants.

L'Etat français détient également une action dans la société Safran Ceramics (ex-Herakles renommée Safran Ceramics le 30 juin 2016 suite aux apports à Airbus Safran Launchers) qui peut lui permettre de s'opposer à tout changement de contrôle de la société et à la vente d'actif de cette société.

Les relations avec les parties liées autres que les co-entreprises sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Ventes aux parties liées autres que les co-entreprises	2 982	3 329
Achats auprès des parties liées autres que les co-entreprises	(78)	(61)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Créances sur les parties liées autres que les co-entreprises	1 371	1 486
Dettes envers les parties liées autres que les co-entreprises	1 661	2 036

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Engagements donnés aux parties liées autres que les co-entreprises (1)	2 408	2 158

(1) cf. Note 30.a - Engagements hors bilan et passifs éventuels liés aux activités opérationnelles du Groupe

Les transactions avec les parties liées autres que les co-entreprises concernent principalement la livraison de produits aéronautiques à Airbus et à la Direction Générale de l'Armement.

Les relations avec les co-entreprises sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Ventes aux co-entreprises (1)	255	450
Achats auprès des co-entreprises	(108)	(106)
<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Créances sur les co-entreprises	35	141
Dettes envers les co-entreprises	64	6
<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Engagements donnés aux co-entreprises (2)	-	131

(1) principalement avec Shannon Engine Support Limited

(2) cf. Note 13 - Participations comptabilisées par mise en équivalence

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants comprennent les membres du Conseil d'administration et les membres de la direction générale ainsi que toute autre personne ayant le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie de Safran et ayant un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement Safran.

Les dirigeants comprennent les 17 membres du Conseil d'administration, dont le président du Conseil et le Directeur Général, ainsi que 5 directeurs considérés comme ayant le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie de Safran et ayant un accès régulier à des informations privilégiées concernant Safran.

Les rémunérations et avantages de toute nature, alloués aux membres du Conseil d'administration et membres de la direction générale sont fournis en base brute et comprennent les charges de rémunération fixe de l'exercice ainsi que la provision de la part variable qui sera versée l'année suivante.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Avantages à court terme (1)	8,9	10,4
Avantages postérieurs à l'emploi	1,1	0,8
Autres avantages long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat	0,6	-
Avantages en capital	1,0	2,0

(1) Rémunérations, charges sociales patronales, jetons de présence et indemnités le cas échéant.

Le montant global des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages long terme des dirigeants s'élève à 12,0 millions d'euros au 31 décembre 2017 et à 11,4 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Note 30 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

30.a. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DU GROUPE

(i) Engagements donnés et passifs éventuels

Les différents engagements donnés liés aux activités opérationnelles sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Engagements d'achat d'immobilisations incorporelles	245	95
Engagements d'achat d'immobilisations corporelles	368	363
Garanties données liées à l'exécution de contrats d'exploitation	4 269	3 590
Contrats de location simple	429	317
Garanties financières accordées dans le cadre de la vente des produits du Groupe	29	29
Autres engagements	262	369
Total (*)	5 602	4 763

(*) dont secteur Sécurité 395 M€ en 2016 (et cédé en 2017)

Garanties données liées à l'exécution de contrats d'exploitation

Ces garanties sont majoritairement constituées de garanties octroyées par Safran en faveur de tiers (clients/donneurs d'ordre, essentiellement les avionneurs), dans lesquelles Safran ou ses filiales se portent garant, conjoint et solidaire, de la bonne exécution par leurs filiales respectives de leurs engagements contractuels, pris sur des programmes d'étude, conception, développement, fabrication, commercialisation et support des produits desdites filiales. Ces garanties sont en général consenties pour la durée du programme concerné, avec un montant d'engagement plafonné.

Les garanties données à Airbus font par ailleurs partie du montant de « garanties données aux parties liées » figurant dans la Note 29 - Parties liées.

Contrats de location simple

Les engagements au titre des contrats de location simple s'analysent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017	Paiements dus par période		
	Total	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrats de location simple	429	317	56	185	76
Total	429	317	56	185	76

Dont secteur Sécurité 125 M€ en 2016 (et cédé en 2017)

Garanties financières accordées dans le cadre de la vente des produits du Groupe

Les garanties financières mentionnées dans ce tableau concernent les financements aéronautiques en place à la date de clôture accordées en support des ventes de moteurs civils, sous forme de financement avion ou garantie de valeur d'actif.

L'exposition brute au titre de ces engagements de financement s'élève, en devise de transaction, à 35 millions de dollars US au 31 décembre 2017 (31 millions de dollars US au 31 décembre 2016),

soit 29 millions d'euros (29 millions d'euros au 31 décembre 2016). Ce montant ne reflète toutefois pas le risque effectif supporté par Safran. En effet, compte tenu notamment de la valeur des actifs sous-jacents obtenus en gage, l'exposition nette ressort à 20 millions de dollars US au 31 décembre 2017 (25 millions de dollars US au 31 décembre 2016) et donne lieu, après appréciation du risque, à la constitution d'une provision dans les comptes (cf. Note 19 - Provisions).

Les promesses de financement accordées dans leur principe aux clients, aux côtés des avionneurs, dans le cadre de certaines campagnes de vente de moteurs civils, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes et correspondent en général à la quote-part moteur dans le financement des avions concernés. Ces promesses ne font pas partie de l'exposition brute car i) la probabilité d'exercice par la compagnie aérienne est trop incertaine du fait de l'éloignement des livraisons, et ii) historiquement peu d'engagements ont été exercés du fait de conditions non incitatives et du caractère « dernier recours » derrière le marché actif des banques, assureurs-crédit et investisseurs.

Passifs éventuels liés à l'activité courante

Dans le cadre de leur activité courante, Safran ou certaines de ses filiales et opérations conjointes ou consortiums dont elles sont actionnaires ou membres peuvent faire l'objet de réclamations de la part des clients. Il s'agit le plus souvent de demandes d'indemnisation pour non atteinte des spécifications techniques ou retard dans la phase de développement, pour retard d'exécution et/ou pour travaux complémentaires en lien avec la performance et la fiabilité des produits, au-delà des garanties et engagements contractuellement accordées et provisionnées ou intégrées au coût des contrats (cf. Note 2.b - Provisions et Note 19 - Provisions). Dans certains cas, le montant initial de ces réclamations peut s'avérer matériel, sans pour autant que ce montant ne préjuge des coûts éventuels à encourir pour répondre aux besoins des clients. S'agissant de passifs éventuels, aucune provision n'est constituée au-delà des plafonds de responsabilité contractuellement prévus, le cas échéant.

En l'absence d'accord entre les parties, certaines de ces réclamations peuvent déboucher sur des procédures contentieuses qui sont mentionnées dans la Note 31 - Litiges, pour les plus significatives.

(ii) Engagements reçus

Les différents engagements reçus liés aux activités opérationnelles sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	33	18
Garanties de bonne fin	30	21
Avals, cautions reçus	3	3
Autres engagements reçus	9	96
Total (*)	75	138

(*) dont secteur Sécurité 9 M€ en 2016 (et cédé en 2017)

30.b. ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS LIES AU PERIMETRE DU GROUPE

A l'occasion d'acquisitions ou de cessions de sociétés, des garanties d'actif ou de passif ont été données ou reçues.

(i) Garanties de passif données

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Garanties de passifs données (1)	5	333
<small>(1) Garanties de passif dont le montant est contractuellement déterminé ou déterminable</small>		

(ii) Garanties de passif reçues

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Garanties de passifs reçues (*)	3	0
<small>(*) dont secteur Sécurité 3 M€ en 2016 (et cédé en 2017)</small>		

Garanties données dans le cadre des cessions des activités de sécurité (cf. Note 3 - Evolution du périmètre)

Safran a accordé contractuellement à Advent International lors de la cession des activités identité et sécurité intervenue le 31 mai 2017 une garantie de passif valorisée à 180 millions d'euros au 31 décembre 2017 ainsi qu'une indemnité spécifique plafonnée à 200 millions de réals (soit 50 millions d'euros au 31 décembre 2017) destinée à couvrir les conséquences financières éventuelles du différend qui oppose Morpho do Brasil à l'administration fiscale brésilienne au sujet de la méthode de taxation sur la valeur ajoutée de certains produits.

Safran a accordé contractuellement à Smiths Group PLC lors de la cession des activités de détection intervenue le 7 avril 2017 une garantie de passif de 74 millions de dollars, soit 62 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Safran Ceramics a accordé contractuellement au groupe Hexcel lors de la cession de Structil intervenue le 2 octobre 2017 une garantie de passif de 37 millions d'euros au 31 décembre 2017.

30.c. ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS LIES AU FINANCEMENT DU GROUPE

Les engagements reçus en matière de financement correspondent :

- à la partie non utilisée de la ligne de cession de créances déconsolidante (cf. Note 22 - Passifs financiers portant intérêts) ; et
- à la ligne de crédits syndiquée confirmée et non utilisée (cf. Note 26 - Gestion des risques de marché et dérivés).
- au prêt relais mis en place dans le cadre du projet d'acquisition de Zodiac Aerospace (cf. Note 26 - Gestion des risques de marché et dérivés).

Note 31 - Litiges

Safran et certaines de ses filiales sont impliquées dans certaines procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de leurs activités. Safran et certaines de ses filiales font également l'objet de certaines demandes, actions en justice ou procédures réglementaires qui dépassent le cadre du cours ordinaire de leurs activités. Les plus significatives sont résumées ci-après.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Safran et ses filiales du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation par Safran et ses filiales du bien-fondé des demandes et des arguments de défense, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Safran estime qu'il a comptabilisé les provisions adéquates au regard des risques encourus.

- La responsabilité de certaines filiales de Safran est invoquée dans le cadre des procédures civiles et/ou pénales à l'occasion des accidents aéronautiques. L'indemnisation éventuelle des parties civiles pour la part concernant Safran ou ses filiales est prise en charge par la police d'assurance Groupe.
- Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels figure l'ex-groupe Snecma, a été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage dans le cadre d'un litige relatif à l'exécution d'un ancien contrat commercial les opposant à la République de Chine. Après désistement, le client a engagé une nouvelle requête en arbitrage en novembre 2012 sur des fondements similaires à ceux de 2002. Par décision arbitrale notifiée le 25 octobre 2017, les trois industriels ont été condamnés conjointement à verser à la République de Chine la somme totale de 227 millions d'euros intérêts compris. Safran Aircraft Engines s'est acquittée d'un montant de 29 millions d'euros, frais inclus, correspondant à sa propre part. La charge correspondante a été enregistrée en autres produits et charges opérationnels non courants dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2017. En l'absence de recours, la procédure est close.
- Safran a fait l'objet d'une sanction de la Commission Européenne le 2 avril 2014 relative à des activités de Silec Cable, ex-filiale de Sagem SA, cédée fin 2005 à General Cable. General Cable, également sanctionné, a formulé une réclamation à l'encontre de Safran, au titre du contrat de cession, afin de préserver ses droits. Safran s'est acquitté de l'amende de 8,5 millions d'euros en 2014. S'appuyant sur la décision de la Commission, des actions judiciaires en remboursement de surfacturation ont déjà été entamées par un certain nombre d'acheteurs de câble auprès des fournisseurs condamnés par la Commission Européenne. La responsabilité solidaire de Safran a été engagée avec d'autres fournisseurs dans le cadre d'une de ces actions contentieuses et pourrait être recherchée dans le cadre d'autres actions contentieuses en Europe. A ce jour, il n'est pas possible d'évaluer le risque financier éventuel.

À la connaissance de Safran et de ses filiales, il n'existe pas d'autres procédures réglementaires, judiciaires, ou d'arbitrage, en cours, qui pourraient avoir des effets significatifs sur la situation financière de Safran et/ou du Groupe.

Note 32 - Événements postérieurs à la date de clôture

Néant.

Note 33 - Liste des sociétés consolidées

Safran SA	Pays	Exercice 2016		Exercice 2017	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Safran SA	France	Société consolidante			
Propulsion aéronautique et spatiale					
Safran Aircraft Engines	France	IG	100,00	IG	100,00
Cfan	Etats Unis	OC	50,00	OC	50,00
CFM International SA	France	OC	50,00	OC	50,00
CFM International, Inc.	Etats-Unis	OC	50,00	OC	50,00
CFM Materials LP	Etats-Unis	EQ	50,00	EQ	50,00
Famat	France	OC	50,00	OC	50,00
Fan Blade Associates, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aero Composite	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aerospace Composites, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Shannon Engine Support Limited	Irlande	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Aircraft Engines Mexico	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engines Poland (1)	Pologne	-	-	IG	100,00
Safran Aircraft Engine Services Americas	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engine Services Morocco	Maroc	IG	51,00	IG	51,00
Safran MDS, S.A. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Participations	France	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Participations, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engine Services Brussels	Belgique	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Suzhou Co, Ltd	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Safran Aircraft Engines Guiyang	Chine	IG	90,00	IG	90,00
Propulsion Technologies International, LLC	Etats-Unis	OC	50,00	OC	50,00
Safran Aero Boosters	Belgique	IG	67,19	IG	67,19
Safran Test Cells, Inc.	Etats-Unis	IG	67,19	IG	67,19
Safran Aero Boosters Programs, LLC	Etats-Unis	IG	67,19	IG	67,19
Safran Aero Boosters, Inc.	Etats-Unis	IG	67,19	IG	67,19
Safran Helicopter Engines	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Power Units	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Power Units San Diego, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Africa (2)	Afrique du Sud	IG	51,00	-	-
Turbomeca America Latina (3)	Uruguay	IG	100,00	-	-
Safran Helicopter Engines Asia Pte. Ltd.	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Australia Pty Ltd	Australie	IG	100,00	IG	100,00
Safran Moteurs d'Hélicoptères Canada Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Brasil Industria e Comercio do Brasil Ltda	Brésil	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Germany GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Tianjin Co. Ltd	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines USA, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines Mexico	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Helicopter Engines South Africa (1)	Afrique du Sud	-	-	IG	100,00
Roxel France	France	EQ	50,00	EQ	50,00
Roxel Limited	Royaume-Uni	EQ	50,00	EQ	50,00
Roxel	France	EQ	50,00	EQ	50,00
Structil (4)	France	IG	80,00	-	-
ArianeGroup Holding	France	EQ	50,00	EQ	50,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

(1) Consolidée en 2017

(2) Cédée en novembre 2017

(3) Sortie en 2017

(4) Cédée au 2 octobre 2017

	Pays	Exercice 2016		Exercice 2017	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Equipements aéronautiques					
Safran Nacelles	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Nacelles Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Nacelles Morocco	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Aircelle Europe Services (1)	France	IG	100,00	-	-
Safran System Aerostructures	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
Aero Precision Repair & Overhaul Company, Inc.	Etats-Unis	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Landing Systems Services Dinard	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Kentucky, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Wheel & Brake Services, LLC (2)	Etats-Unis	-	-	IG	100,00
Safran Landing Systems Malaysia Sdn. Bhd.	Malaisie	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Canada Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems México S.A. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Services Américas S.A. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Services Singapore Pte. Ltd.	Singapour	IG	60,00	IG	60,00
Safran Landing Systems Services Miami, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Services UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Services Querétaro S.A. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Holdings Singapore Pte. Ltd.	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Safran Filtration Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Landing Systems Suzhou Co., Ltd.	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power	France	IG	100,00	IG	100,00
Aerosource Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power Chihuahua S.A. de C.V.	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Labinal Investments, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power USA, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power Morocco S.A	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power Mexico SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Labinal Salisbury, LLC (3)	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
Matis Aerospace	Maroc	OC	50,00	OC	50,00
Safran Engineering Services	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services India Pvt Ltd	Inde	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services Maroc	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electrical & Power UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran Power USA, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Ventilation Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Ventilation Systems USA, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Shanghai SAIFEI Aviation EWIS Manufacturing Co., Ltd	Chine	EQ	49,00	EQ	49,00
Safran Transmission Systems	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Transmission Systems Poland S.p. Z.o.o.	Pologne	IG	100,00	IG	100,00
Safran Martin-Baker France	France	EQ	50,00	EQ	50,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

(1) Fusion au 1er janvier 2017 dans Safran Nacelles

(2) Consolidée en 2017

(3) Fusion au 31 mars 2017 dans Safran Electrical & Power USA, LLC

	Pays	Exercice 2016		Exercice 2017	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Défense					
Safran Electronics & Defense	France	IG	100,00	IG	100,00
Optics 1, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics & Defense Services Asia Pte Ltd	Singapour	IG	60,00	IG	60,00
Safran Electronics & Defense Canada Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics & Defense Avionics USA, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics & Defense Germany GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Sofradir	France	EQ	50,00	EQ	50,00
ULIS	France	EQ	50,00	EQ	50,00
Safran Vectronix AG	Suisse	IG	100,00	IG	100,00
Sagem USA, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Fadec International, LLC (1)	Etats-Unis	-	-	EQ	50,00
Safran Reosc	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Colibrys SA	Suisse	IG	100,00	IG	100,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

(1) Consolidée en 2017

	Pays	Exercice 2016		Exercice 2017	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Sécurité *					
Cédées au 31 mai 2017 :					
Safran Identity & Security	France	IG	100,00	-	-
Aleat	Albanie	IG	75,00	-	-
Bioscrypt Inc.	Canada	IG	100,00	-	-
Electronic Identity Management & Security Solutions, LLC	Emirats Arabes Unis	EQ	40,00	-	-
L-1 Secure Credentialing, LLC	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
Morpho Australasia Pty. Ltd.	Australie	IG	100,00	-	-
Morpho B.V.	Pays-Bas	IG	100,00	-	-
Morpho Canada, Inc.	Canada	IG	100,00	-	-
Morpho Maroc Groupe Safran	Maroc	IG	100,00	-	-
Morpho South Africa (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	IG	100,00	-	-
MorphoTrak LLC.	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
MorphoTrust USA, LLC.	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
Morpho UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	-	-
Morpho USA, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
Trans Digital Technologies Limited Liability Company	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
Morpho Cards GmbH	Allemagne	IG	100,00	-	-
Morpho Cards Sdn. Bhd	Malaisie	IG	100,00	-	-
Morpho do Brasil S.A.	Brésil	IG	100,00	-	-
Morpho Cards de Colombia S.A.S	Colombie	IG	100,00	-	-
PT. Morpho Cards Indonesia	Indonesie	IG	100,00	-	-
Morpho Cards (Singapore) Pte. Ltd.	Singapour	IG	100,00	-	-
Morpho Cards Peru	Pérou	IG	100,00	-	-
Morpho Cards Lda	Portugal	IG	100,00	-	-
Morpho Cards Romania SRL	Roumanie	IG	100,00	-	-
Morpho N.A., Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
Morpho South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	IG	100,00	-	-
CPS Technologies	France	IG	100,00	-	-
Morpho Cards Czech S.R.O	République Tchèque	IG	100,00	-	-
Smart Chip Limited	Inde	IG	95,89	-	-
Syscom Corporation Limited	Inde	IG	95,89	-	-
Orga Zelenograd Smart Cards and Systems , ZAO	Russie	IG	100,00	-	-
Morpho Cards FZ-LLC	Emirats Arabes Unis	IG	100,00	-	-
Morpho Cards Mexico	Mexique	IG	100,00	-	-
Morpho de Argentina SA	Argentine	IG	100,00	-	-
Cédées au 7 avril 2017 :					
Morpho Detection, LLC.	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
Morpho Detection International, LLC.	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
Morpho Detection Germany GmbH	Allemagne	IG	100,00	-	-
Morpho Detection UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00	-	-
Syagen Technology LLC.	Etats-Unis	IG	100,00	-	-

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

* Classées en activités destinées à être cédées au 31 décembre 2016 puis cédées en 2017

	Pays	Exercice 2016		Exercice 2017	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% d'intérêt
Holdings et divers					
Etablissements Vallaroché	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Ceramics	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran USA Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Société de réassurance Vallaroché SA	Luxembourg	IG	100,00	IG	100,00

IG : intégration globale / OC : opération conjointe / EQ : mise en équivalence

Note 34 - Honoraires versés aux commissaires aux comptes

En application du règlement n°2016-09 de l'ANC du 2 décembre 2016, le tableau suivant présente le montant des honoraires des commissaires aux comptes du Groupe figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice, en distinguant les honoraires afférents à la certification des comptes de ceux afférents, le cas échéant, aux autres services. Les honoraires mentionnés pour les filiales concernent celles qui sont consolidées en intégration globale.

	Ernst & Young				Mazars				TOTAL			
	Montant HT		en %		Montant HT		en %		Montant HT		en %	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
<i>(en millions d'euros)</i>												
A) Honoraires afférents à la certification des comptes												
A.1) Safran (émetteur)	0,63	0,83	13%	17%	0,63	0,79	12%	17%	1,26	1,62	12%	17%
A.2) Filiales	3,74	2,92	76%	61%	3,33	2,77	61%	60%	7,07	5,69	68%	60%
Sous-total	4,37	3,75	89%	78%	3,96	3,56	73%	77%	8,33	7,31	80%	77%
B) Honoraires afférents aux autres services												
B.1) Safran (émetteur)	0,32	0,86	7%	18%	0,38	0,94	7%	20%	0,70	1,80	7%	19%
B.2) Filiales	0,22	0,21	4%	4%	1,12	0,13	20%	3%	1,34	0,34	13%	4%
Sous-total	0,54	1,07	11%	22%	1,50	1,07	27%	23%	2,04	2,14	20%	23%
TOTAL	4,91	4,82	100%	100%	5,46	4,63	100%	100%	10,37	9,45	100%	100%

Honoraires afférents à la certification des comptes

Il s'agit de l'ensemble des travaux non détachables de la certification, c'est-à-dire tous les travaux nécessaires à l'émission des rapports de certification sur les comptes et des rapports ou attestations devant être mis à disposition de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes.

Les prestations sont effectuées par les contrôleurs légaux et autres personnes chargés de l'audit, membres du réseau, certifiant les comptes individuels et consolidés de la société mère et des filiales intégrées globalement en France et à l'étranger.

Honoraires afférents aux autres services

Les services visés concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, travaux effectués dans le cadre d'opérations sur le marché) ou tout autre mission particulière, en général, à caractère non récurrent et conventionnel.



SAFRAN

2, boulevard du Général Martial-Valin
75724 Paris Cedex 15 - France
Tél. : +33 (0)1 40 60 80 80
www.safran-group.com

